



w w w . e v o l i s . c o m

Société anonyme au capital de 360 000 €  
Siège social :  
29, avenue de la Fontaine - Z.I. Angers Beaucouzé  
49070 BEAUCOUZE

RCS ANGERS 428 564 710

## DOCUMENT DE BASE



En application de son règlement, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 27 Février 2006 sous le numéro I 06-013. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-7-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la Société ([www.evolis.com](http://www.evolis.com)).

# TABLE DES MATIERES

<b>1. PERSONNES RESPONSABLES.....</b>	<b>5</b>
1-1 Responsable du document de base.....	5
1-2 Attestation de la personne responsable.....	5
1-2-1 Attestation du Président Directeur Général.....	5
<b>2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....</b>	<b>6</b>
2-1 Commissaire aux Comptes titulaire.....	6
2-2 Commissaire aux Comptes suppléant.....	6
2-3 Information sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés.....	6
<b>3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES .....</b>	<b>7</b>
<b>4. LES FACTEURS DE RISQUE.....</b>	<b>7</b>
4-1 Risques relatifs à la concurrence .....	7
4-2 Risques liés aux évolutions technologiques.....	7
4-3 Risques commerciaux .....	8
4-3-1 Risques clients .....	8
4-3-2 Risques fournisseurs.....	8
4-4 Risques juridiques .....	8
4-4-1 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle .....	8
4-4-2 Assurances.....	9
4-5 Faits exceptionnels et litiges.....	9
4-5-1 Procédure judiciaire et d'arbitrage.....	9
4-6 Risques financiers .....	9
4-6-1 Risque de change.....	9
4-6-2 Risque de taux.....	10
4-6-3 Risque de liquidité .....	11
4-6-4 Risque actions .....	11
4-7 Risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs-clés .....	11
4-8 Risques liés aux opérations de croissance externe .....	11
4-9 Absence de cotation antérieure et fluctuation des cours .....	11
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....</b>	<b>12</b>
5-1 Histoire et évolution de la Société .....	12
5-1-1 Dénomination sociale de la Société et nom commercial.....	12
5-1-2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société.....	12
5-1-3 Date de constitution et durée.....	12
5-1-4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités.....	12
5-1-5 Evènements marquants dans le développement de la société – rappel historique .....	12
5-2 Investissements .....	15
5-2-1 Principaux investissements réalisés.....	15
5-2-2 Investissements à venir .....	15
<b>6. APERÇU DES ACTIVITES.....</b>	<b>16</b>
6-1 Le métier d'Evolis .....	16
6-2 Offre produits .....	16
6-2-1 La technologie utilisée sur les imprimantes Evolis .....	17
6-2-2 Les imprimantes .....	18
6-2-3 Les consommables et accessoires .....	21
6-2-4 Les logiciels .....	21
6-3 Principaux marchés et réponses Evolis .....	22
6-3-1 Le marché de l'identification .....	22
6-3-2 Le marché du contrôle d'accès.....	23
6-3-3 Le marché de la fidélisation clients .....	23
6-3-4 Le marché des loisirs.....	24
6-3-5 Le marché du transport .....	24
6-3-6 Le marché bancaire.....	25
6-3-7 Le marché des projets gouvernementaux .....	25
6-4 Process d'élaboration de l'offre .....	26
6-4-1 La conception des produits.....	26
6-4-2 Le sourcing .....	28
6-4-3 La production .....	28
6-5 La cinématique de la distribution .....	31
6-5-1 Le circuit de distribution.....	31

6-5-2	Evolis Inc .....	31
6-5-3	La commercialisation des consommables.....	32
6-5-4	Une stratégie marketing en support de notre stratégie commerciale .....	32
6-5-5	Le service clients (Customer Service).....	35
6-5-6	La garantie des produits Evolis .....	36
<b>6-6</b>	<b>La concurrence.....</b>	<b>37</b>
6-6-1	Positionnement de la gamme Evolis .....	37
6-6-2	Principaux concurrents .....	38
6-6-3	Positionnement prix produit.....	41
6-6-4	Avantages concurrentiels .....	42
<b>6-7</b>	<b>Les clients d'Evolis .....</b>	<b>43</b>
6-7-1	La répartition géographique.....	43
6-7-2	Le poids des premiers clients .....	43
6-7-3	La prospection .....	44
6-7-4	Le développement du réseau .....	44
6-7-5	La fidélisation.....	45
<b>6-8</b>	<b>Le système d'information.....</b>	<b>45</b>
6-8-1	L'outil d'information servant de support à la fabrication, à la gestion commerciale et à la gestion des flux.....	45
6-8-2	Les outils informatiques destinés à la comptabilité .....	45
6-8-3	Les outils informatiques et moyens de contrôle du site américain.....	45
<b>6-9</b>	<b>La Logistique Evolis.....</b>	<b>46</b>
6-9-1	Logistique Evolis France .....	46
6-9-2	Logistique Evolis USA .....	46
<b>6-10</b>	<b>Le management.....</b>	<b>46</b>
<b>7.</b>	<b>ORGANIGRAMME .....</b>	<b>49</b>
<b>8.</b>	<b>PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT .....</b>	<b>49</b>
8-1	Descriptif actuel .....	49
8-2	Projet d'extension .....	51
8-3	Question environnementale.....	51
<b>9.</b>	<b>EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE .....</b>	<b>51</b>
9-1	Chiffres comparés entre le 31/12/2005 et le 31/12/2004 .....	51
9-2	Chiffres comparés entre le 31/12/2004 et le 31/12/2003 .....	53
<b>10.</b>	<b>TRESORERIE ET CAPITAUX.....</b>	<b>54</b>
10-1	Chiffres comparés entre le 31/12/2005 et le 31/12/2004 .....	54
10-2	Chiffres comparés entre le 31/12/2004 et le 31/12/2003 .....	56
<b>11.</b>	<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES .....</b>	<b>56</b>
<b>12.</b>	<b>TENDANCES.....</b>	<b>56</b>
<b>13.</b>	<b>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE .....</b>	<b>56</b>
<b>14.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE .....</b>	<b>57</b>
14-1	Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs .....	57
14-2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale .....	57
<b>15.</b>	<b>REMUNERATIONS ET AVANTAGES.....</b>	<b>58</b>
15-1	Rémunérations des administrateurs et dirigeants .....	58
15-2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.....	59
<b>16.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....</b>	<b>59</b>
16-1	Direction de la Société.....	59
16-2	Contrats entre les administrateurs et la Société.....	59
16-3	Comités spécialisés.....	60
16-4	Gouvernement d'entreprise .....	60
16-5	Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos le 31 décembre 2005.....	60
16-6	Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos le 31 décembre 2004.....	64
16-7	Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos le 31 décembre 2003.....	67
<b>17.</b>	<b>SALARIES.....</b>	<b>70</b>
17-1	Nombre de salariés et répartition par fonction .....	70
17-2	Participations et stock options des administrateurs et dirigeants.....	70

17-3	Participation des salariés dans le capital de la Société .....	70
17-4	Contrats d'intéressement et de participation .....	70
<b>18.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....</b>	<b>71</b>
18-1	Répartition du capital et des droits de vote au 1 <sup>er</sup> mars 2006.....	71
18-2	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'Administration .....	71
18-3	Droits de vote des principaux actionnaires.....	71
18-4	Contrôle de la Société .....	71
18-5	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle .....	71
18-6	Etat des nantissements d'actions Evolis .....	71
<b>19.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....</b>	<b>72</b>
<b>20.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR .....</b>	<b>73</b>
20-1	Informations financières consolidées historiques.....	73
20-1-1	Bilan consolidé au 31 décembre 2005 .....	73
20-1-2	Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2005.....	75
20-1-3	Tableau des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2005.....	76
20-1-4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés .....	77
20-1-5	Annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2005.....	78
20-2	Informations financières pro forma.....	91
20-3	Comptes annuels aux 31 décembre 2005, 2004 et 2003 .....	92
20-3-1	Bilans .....	92
20-3-2	Comptes de résultat .....	94
20-3-3	Annexes aux comptes sociaux 2005.....	95
20-3-4	Annexes aux comptes sociaux 2004.....	105
20-3-5	Annexes aux comptes sociaux 2003.....	110
20-4	Vérification des informations financières annuelles historiques.....	115
20-4-1	Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005.....	115
20-4-2	Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004.....	120
20-4-3	Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003.....	123
20-5	Honoraires des commissaires aux comptes et des membres du réseau .....	126
20-6	Politique de distribution de dividende.....	126
20-7	Procédures judiciaires et d'arbitrage .....	126
20-8	Changements notables.....	126
<b>21.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>126</b>
21-1	Capital social .....	126
21-1-1	Montant du capital social.....	126
21-1-2	Capital autorisé non émis .....	127
21-1-3	Capital potentiel.....	127
21-1-4	Titres non représentatifs du capital .....	127
21-1-5	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son propre compte .....	127
21-1-6	Valeurs mobilières complexes.....	127
21-1-7	Options ou accords portant sur le capital de la Société .....	127
21-1-8	Evolution du capital social .....	128
21-2	Acte constitutif et statuts.....	129
21-2-1	Objet social (art. 2 des statuts) et exercice social (art. 27 des statuts).....	129
21-2-2	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction .....	129
21-2-3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société.....	133
21-2-4	Modalités de modification des droits des actionnaires.....	136
21-2-5	Assemblées générales d'actionnaires.....	136
21-2-6	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle .....	137
21-2-7	Franchissements de seuils statutaires (art. 13 des statuts).....	137
21-2-8	Stipulations particulières régissant les modifications du capital.....	138
<b>22.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS .....</b>	<b>138</b>
<b>23.</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS .....</b>	<b>138</b>
<b>24.</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....</b>	<b>138</b>
<b>25.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS .....</b>	<b>138</b>
<b>26.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>138</b>

# 1. PERSONNES RESPONSABLES

## 1-1 Responsable du document de base

Monsieur Emmanuel PICOT, Président Directeur Général d'EVOLIS (ci-après « Evolis » ou « la Société »).

## 1-2 Attestation de la personne responsable

### 1-2-1 Attestation du Président Directeur Général

A ma connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent document de base sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La Société a obtenu de ses contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base.

Enfin,

- Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004, ont fait l'objet d'un rapport de certification sans réserve comportant une observation de la part de Monsieur Christophe CHAGNEAU. L'observation attire l'attention sur la note de l'annexe « Principes comptables et méthodes d'évaluation » qui expose un changement de méthode comptable relatif à la première comptabilisation de la provision pour indemnités de départ en retraite ». Ce rapport figure au paragraphe 20.4.2.1. du présent document de base.
- Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont fait l'objet d'un rapport de certification sans réserve comportant une observation de la part de RSM-SECOVEC. L'observation attire l'attention sur la note de l'annexe « Faits caractéristiques intervenus durant l'année » qui expose un changement de méthode comptable intervenu en 2005 relatif à la première application des règlements du CRC 2002-10 (modifié par le règlement 2003-07) et du CRC 2004-06. Ce rapport figure au paragraphe 20.4.1.2. du présent document de base.
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont fait l'objet d'un rapport de certification de la part de RSM-SECOVEC. Ce rapport figure au paragraphe 20.4.1.1. du présent document de base.

Emmanuel PICOT  
Président Directeur Général

## **2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES**

### **2-1 Commissaire aux Comptes titulaire**

#### **● RSM-SECOVEC**

représenté par Monsieur Jean-Michel GRIMONPREZ

Date de début du premier mandat : 7 novembre 2005

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

### **2-2 Commissaire aux Comptes suppléant**

#### **● Monsieur Gilles LECLAIR**

Date de début du premier mandat : 7 novembre 2005

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

### **2-3 Information sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés**

Monsieur Christophe CHAGNEAU était Commissaire aux Comptes depuis le 10 décembre 1999 ; il a démissionné par lettre en date du 18 octobre 2005.

### 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En euros	31/12/2005 consolidé (*)	31/12/2004 consolidé (*)	31/12/2005 sociaux (**)	31/12/2004 sociaux (**)	31/12/2003 sociaux (**)
Chiffre d'affaires	19 117 542	12 978 154	19 356 160	12 978 154	9 109 346
Résultat d'exploitation	-	-	3 230 555	2 475 644	1 561 580
Résultat opérationnel	2 995 708	2 726 209	-	-	-
Résultat financier	-	-	378 935	-104 919	-241 511
Coût de l'endettement financier net	38 154	14 419			
Autres produits et charges financiers	370 574	-132 180			
Résultat courant	-	-	3 609 491	2 370 725	1 320 069
Résultat net	2 239 598	1 892 234	2 022 250	1 723 020	1 080 001
Capitaux propres	6 529 999	4 735 403	6 006 017	4 421 345	2 998 325
Endettement financier	523 984	648 718	523 984	648 718	287 397
Trésorerie nette	1 616 109	2 410 697	1 517 093	2 389 560	1 508 959
Effectif moyen	81	50	75	50	39

(\*) Comptes établis selon les normes IFRS

(\*\*) Comptes établis selon les normes françaises

Des comptes consolidés ont été établis au 31/12/2005 pour la première fois en raison du démarrage de l'activité d'une filiale aux Etats-Unis. Ces comptes ont été établis selon les normes IFRS et sont présentés avec un comparatif pour l'année 2004.

### 4. LES FACTEURS DE RISQUE

*Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de base, y compris les risques décrits dans le présent Chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent Chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de base, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatifs sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.*

La Société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

#### 4-1 Risques relatifs à la concurrence

Depuis sa création, Evolis développe ses activités dans un secteur concurrentiel où évoluent plusieurs concurrents. On ne peut pas exclure une intensification de la concurrence.

Evolis est attentive aux évolutions du marché et aux nouveaux acteurs et conduit en permanence une activité de veille concurrentielle.

#### 4-2 Risques liés aux évolutions technologiques

La Société intervient dans un secteur de haute technologie, marqué par l'apparition de nouveaux produits, de nouvelles applications et donc par l'apparition de nouveaux besoins. Le succès d'Evolis dépendra en partie de sa réactivité, afin de répondre, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions pour ses clients, aux besoins de ceux-ci.

Afin d'anticiper, Evolis conduit une démarche permanente de veille technologique.

## **4-3 Risques commerciaux**

### **4-3-1 Risques clients**

Evolis réalise la quasi intégralité de son chiffre d'affaires avec des grossistes importateurs (vente indirecte). De ce fait Evolis n'est pas exposée aux risques d'impayés des clients finaux des différents pays. A l'export, lors de l'ouverture d'un nouveau compte client, le paiement se fait avant la livraison ; à partir d'un certain temps de partenariat, un délai de paiement total ou partiel peut être accordé aux clients après étude de solvabilité effectuée par le service « credit control » d'Evolis. Dans ce cas un montant d'encours maximum est défini par Evolis.

Les paiements des clients du continent asiatique se font via des lettres de crédit.

Au 31 décembre 2005, les cinq et dix premiers clients représentent respectivement 25 % et 38 % du chiffre d'affaires (contre respectivement 26,6 % et 41,6 % au 31/12/2004).

Depuis le début d'activité d'Evolis, les défaillances de paiement des clients sont quasiment nulles. Le délai moyen de règlement est de l'ordre de 60 jours.

### **4-3-2 Risques fournisseurs**

Une grande partie des fournisseurs accompagnent Evolis depuis sa création, ce qui a permis d'instaurer une confiance réciproque et une très bonne connaissance des besoins.

A contrario, certains fournisseurs étaient adaptés aux besoins de l'entreprise durant les premières années mais n'ont pas systématiquement fait évoluer leurs structures et leurs compétences ainsi que leurs outils permettant d'accompagner l'entreprise Evolis dans son développement. Une analyse et un suivi de ces fournisseurs sont effectués régulièrement.

De plus, certains circuits d'approvisionnements ont été doublés afin de multiplier la source en cas de besoin (tout en optimisant les coûts).

Le marché de la technologie de l'impression est concentré et dépend exclusivement de fabricants japonais. Cette réalité s'impose à Evolis comme à ses concurrents.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2005, les 5 et 10 premiers fournisseurs représentent respectivement 53 et 63 % des achats (contre respectivement 52 et 63 % au 31/12/2004).

Certaines pièces détachées (principalement des composants électroniques) ont des délais d'approvisionnement pouvant aller jusqu'à 16 semaines ; des commandes cadencées sont engagées annuellement. Un stock tampon est également à disposition de la société chez des fournisseurs stratégiques.

Le délai de paiement est de l'ordre de 60 jours.

## **4-4 Risques juridiques**

### **4-4-1 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle**

La Société peut être amenée, en tant que de besoin, à insérer dans ses contrats, tant vis-à-vis de ses clients que de ses collaborateurs, des clauses de confidentialité et de propriété dans le but de limiter le risque de révélation d'informations relatives aux savoir-faire développés par la Société. Il ne peut cependant y avoir aucune garantie que ces accords contractuels ou que les autres précautions prises par la Société pour protéger ses droits de propriété intellectuelle s'avèrent suffisants pour prévenir les détournements de technologies ou des créations intellectuelles utilisées ou pour dissuader une tierce partie de mettre en place des infrastructures similaires.

La marque Evolis ainsi que les produits et services associés a été déposée en janvier 2006 en France.

Les marques EVOLIS, TATTOO, QUANTUM, PEBBLE et DUALYS ont été déposées aux Etats-Unis en 2005.

Un brevet a été déposé en 2002 ; il concerne l'invention suivante : « dispositif de traitement de surface d'objets à encombrement réduit et ergonomie améliorée ».

#### 4-4-2 Assurances

La société Evolis a souscrit à différentes polices d'assurance.

Le tableau ci-dessous décrit les risques couverts et le niveau de couverture :

Type de contrat	Compagnie	Principaux risques couverts	Franchise (en euros)	Couvertures (en euros)
Contrat multirisque industrielle Angers	GAN	Incendie et risques annexes	de 0 à 23 975	
		- Matériel, mobilier		700 000
		- Marchandises appartenant à Evolis		2 500 000
		- Stockage de cartons chez un tiers		26 000
		- Recours des voisins et tiers		684 490
		- Frais divers		376 783
Contrat multirisque bureaux Grenoble	GAN	- Pertes indirectes		322 600
		- Investissements		150 000
		Vol	de 685 à 3 425	108 605
		Matériel informatique	343	40 423
		Catastrophes naturelles		
		Pertes d'exploitation	3 jours ouvrés	6 747 300
Responsabilité civile d'exploitation	GAN	Incendie et risques annexes		7 622
		En cours d'exploitation ou d'exécution des travaux		
		- Dommages corporels		6 402 859
Assistance protection juridique	DAS	- Dommages matériels et incorporels	de 229 à 1 524	1 219 592
		Après mise en circulation des produits ou achèvement des travaux		Néant
		Protection juridique et fiscale		15 245

Le montant des primes versées au titre de la responsabilité civile d'exploitation, multirisques bureaux et industrielle, flotte automobile et autres assurances s'élève à 24 858 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

#### 4-5 Faits exceptionnels et litiges

##### 4-5-1 Procédure judiciaire et d'arbitrage

A la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure judiciaire ou d'arbitrage.

La société n'a pas fait l'objet d'une condamnation.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière de la société, son activité ou son résultat.

#### 4-6 Risques financiers

##### 4-6-1 Risque de change

L'activité de la filiale américaine, Evolis Inc, a démarré en janvier 2005. Le CA de cette filiale s'est élevé pour cette première année à 3,7 M\$.

Evolis est confrontée de ce fait à deux types de risques :

- le premier résulte de la conversion dans ses états financiers des comptes de la filiale américaine tenus en dollars ;
- le second est relatif à l'activité opérationnelle de la société. Les ventes effectuées à la filiale américaine sont facturées en dollar américain.

Au titre de l'exercice 2005, les ventes facturées en US\$ par le groupe Evolis représentent au total 5,4 M\$ soit 23 % du chiffre d'affaires consolidé.

Depuis début 2003, des approvisionnements en Grande-Bretagne sur un des principaux fournisseurs ont été négociés en dollars. Ces achats couvrent partiellement les ventes effectuées en dollars.

La société a ouvert un compte courant en dollars depuis sa création. Le solde de ce compte courant n'est pas couvert ; des provisions pour perte de change ont été constatées en 2003 et 2004. En fonction de l'évolution du cours du dollar la Société pourrait avoir recours à des opérations de couverture.

L'ensemble de ce dispositif permet de réagir au mieux face aux fluctuations des devises mais n'exclut pas totalement un risque de change résiduel.

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser les actifs et passifs en devises :

	<b>US dollar</b>
<b>ACTIFS</b>	
- Immobilisations corp.	7 530
- Stocks	750 654
- Clients	1 570 218
- Trésorerie	1 130 600
<b>TOTAL</b>	<b>3 459 002</b>
<b>PASSIFS</b>	
- Capitaux propres	161 931
- Fournisseurs	179 508
- Dettes fiscales et sociales	82 285
<b>TOTAL</b>	<b>423 724</b>
<b>POSITION NETTE AVANT GESTION</b>	<b>3 035 278</b>
<b>POSITION HORS BILAN</b>	<b>Néant</b>
<b>POSITION NETTE APRES GESTION</b>	<b>3 035 278</b>

NB : la taux de conversion retenu au 31/12/2005 est de 1,1797  
1 € = 1,1797 US\$

La Direction Générale d'Evolis dispose d'une information en temps réel sur les postes libellés en devises. Les moyens de contrôle et de descriptif des outils informatiques mis en œuvre pour le suivi du site américain sont décrits au paragraphe 6-8-3 ci-après.

#### 4-6-2 Risque de taux

Le niveau d'endettement étant très faible (taux d'endettement par rapport aux fonds propres : 13,69 % en 2004 et 8,02 % en 2005), la société estime ne pas être exposée significativement au risque des taux d'intérêt. Ceci principalement pour les raisons complémentaires suivantes :

- les emprunts à long terme ont tous été souscrits à taux fixe ;
- la position à court terme fait ressortir une trésorerie largement positive ;
- il n'y a pas de remboursement intégral d'emprunt à moyen terme susceptible d'intervenir au cours de l'exercice 2006 nécessitant la mise en place d'un nouvel emprunt. De ce fait, la position à renouveler n'est pas significative.

Le tableau ci-dessous reprend l'échéancier des actifs et dettes financières au 31/12/2005 :

	<b>JJ à 1 an</b>	<b>1 an à 5 ans</b>	<b>Au-delà</b>
<b><u>Passifs financiers</u></b>			
Emprunts à long terme (*)		298 388	
Partie à court terme des emprunts à long terme	161 596		
Emprunts à court terme	64 000		
<b>TOTAL</b>	<b>225 596</b>	<b>298 388</b>	
<b><u>Actifs financiers</u></b>			
Immobilisations financières (**)		23 523	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 616 109		
<b>TOTAL</b>	<b>1 616 109</b>	<b>23 523</b>	
Position nette avant gestion	-1 390 513	274 865	

(\*) emprunts à taux fixe

(\*\*) dépôts de garantie

#### **4-6-3 Risque de liquidité**

A la date du présent document, la Société estime ne pas être exposée à un risque de liquidité du fait notamment d'un endettement très limité et de la trésorerie disponible au 31 décembre 2005 (1 616 109 €).

#### **4-6-4 Risque actions**

Compte tenu de la nature de ses placements (Sicav monétaires), la société n'est pas confrontée au risque actions.

#### **4-7 Risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs-clés**

Le capital humain de la Société est un facteur essentiel de sa pérennité et de son développement. Depuis sa création en 1999, la société n'a connu aucun départ de collaborateurs-clés.

La société, outre sa culture d'appartenance très forte et la motivation inhérente à son mode de fonctionnement, a mis en place un plan de souscription et d'attribution d'actions et des plans de Bons de Créateur d'Entreprise qui sont une contribution majeure à la fidélisation de ses collaborateurs.

La croissance de la Société pourrait nécessiter d'intégrer, en France et à l'étranger, de nouveaux collaborateurs qualifiés. La stratégie de recrutement, l'attrait de la Société et les instruments de motivation sont des éléments importants, mais il n'y a pas de garantie que la société sera en mesure de trouver, d'attirer et d'intégrer de tels collaborateurs qui sont en outre susceptibles de quitter ensuite l'entreprise.

#### **4-8 Risques liés aux opérations de croissance externe**

La Société souhaite poursuivre son développement, cela pourrait passer par l'acquisition de Sociétés du même secteur ou complémentaires à son activité. La société pourra à cette fin utiliser les fonds provenant de son introduction en bourse.

Les risques liés à de telles opérations sont divers : ils portent notamment sur le personnel, sur l'organisation et le passif éventuel des sociétés acquises.

La Société devra au préalable appréhender la culture d'entreprise, définir un plan de fidélisation et d'intégration de ses nouvelles équipes ainsi qu'un schéma d'organisation et de fonctionnement.

La société aura recours à des conseils spécialisés sur ces opérations et mettra en place une méthodologie adaptée afin de limiter les risques associés aux opérations de croissance.

Elle ne peut toutefois pas garantir que dans le cas où cela se déroulerait d'une manière insatisfaisante, cela n'ait pas de conséquences sur ses résultats ou sa situation financière.

#### **4-9 Absence de cotation antérieure et fluctuation des cours**

Jusqu'à l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris, les actions de la Société n'auront fait l'objet d'aucune cotation sur un marché. Par conséquent, il n'est pas possible de garantir l'existence d'un marché liquide pour les actions de la Société, ni qu'un tel marché, s'il se développe, perdurera. Le prix des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris pourrait ne pas refléter les performances futures du cours. Le cours, qui s'établira postérieurement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris, est susceptible de varier significativement par rapport à ce prix. Si un marché liquide pour les actions de la Société ne se développe pas, la liquidité et le cours des actions pourraient en être négativement affectés.

## 5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

### 5-1 Histoire et évolution de la Société

#### 5-1-1 Dénomination sociale de la Société et nom commercial

La dénomination sociale de la Société est « EVOLIS » et le nom commercial est « EVOLIS CARD PRINTER ».

#### 5-1-2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

EVOLIS est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 428 564 710.

#### 5-1-3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée sous la forme de société anonyme et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers le 15 décembre 1999.

La Société a été constituée pour une durée de vie de 99 ans, sauf cas de dissolution ou prorogation prévus aux statuts de la Société.

#### 5-1-4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Le siège social de la Société est sis au 29, avenue de la Fontaine, Z.I. Angers Beaucouzé, 49070 BEAUCOUZE. Le numéro de téléphone de la Société est le 02 41 36 76 06 et l'adresse du site web : [www.evolis.com](http://www.evolis.com).

Il a été formé entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme, régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les statuts.

#### Rappel de la formation du capital :

Il a été apporté à la Société lors de la constitution la somme de 1.000.000 Frs.

Par décision de l'AGE du 29 avril 2000, le capital social a été augmenté de un million de francs, par apports en numéraire.

Total des apports = 2.000.000 Frs soit, convertis en euros, la somme de 304.898,03, divisé en 20.000 actions de 15,2449 euros chacune, toutes de même catégorie.

Par décision de l'AGE du 02 janvier 2006, le capital social a été porté à 360.000,00 euros par prélèvement sur les réserves d'un montant de 55.101,97 euros. Le nombre d'actions composant le capital social a été porté à 4.500.000 et le nominal a été divisé pour être porté à 0,08 euros.

#### 5-1-5 Evènements marquants dans le développement de la société – rappel historique

##### **Historique et évolution de la société**

Fondée en décembre 1999, Evolis lance sa première imprimante sur le marché en juin 2000 et débute ainsi son activité commerciale.

Depuis cette date, Evolis n'a cessé d'investir et d'étoffer son offre afin de proposer de nouveaux produits, développant ainsi son activité commerciale et ses parts de marché.

En janvier 2005, Evolis implante une filiale aux Etats-Unis. Détenu par Evolis France à hauteur de 100%, Evolis Inc. est basée à Fort Lauderdale – Floride, au nord de Miami.

##### ***Innovation continue***

Depuis la Pebble 1<sup>ère</sup> génération lancée en juin 2000, jusqu'à la Dualys 2<sup>nde</sup> génération qui a été présentée officiellement en novembre 2005 et sera mise sur le marché début 2006, Evolis a sans cesse innové afin de développer son offre produit.

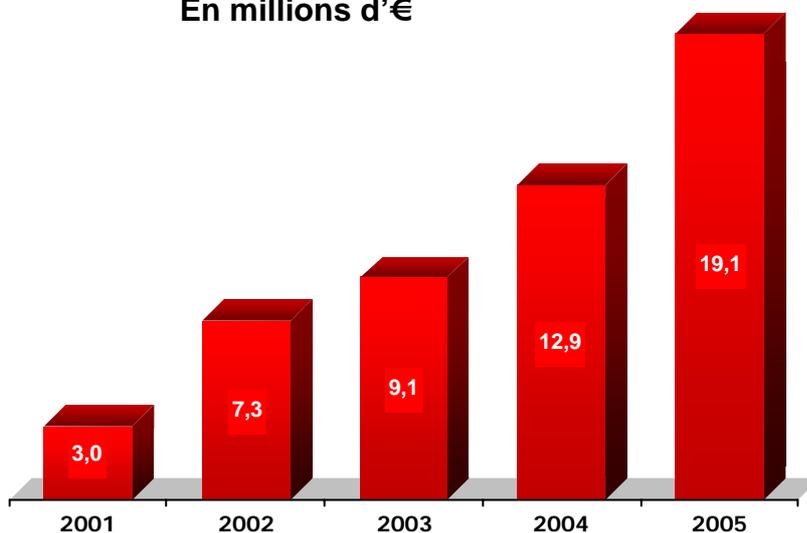
Avec plus de 150 références actives au catalogue développées en 6 ans, la richesse de la gamme Evolis permet de s'adresser à la quasi-totalité du marché de la personnalisation décentralisée de carte plastique.

### **Une croissance du CA forte et régulière**

Cette activité de développement de la gamme se traduit par une augmentation régulière et très soutenue des ventes. Essentiellement constitué des revenus imprimantes et consommables, le chiffre d'affaires Evolis se construit, année après année, dans toutes les régions du monde et s'est élevé à fin 2005 à plus de 19 M€.

Cette présence mondiale et ces résultats font d'Evolis le 1<sup>er</sup> fabricant européen, et le 4<sup>ème</sup> mondial (sources internes).

### **Evolution du CA d'Evolis En millions d'€**

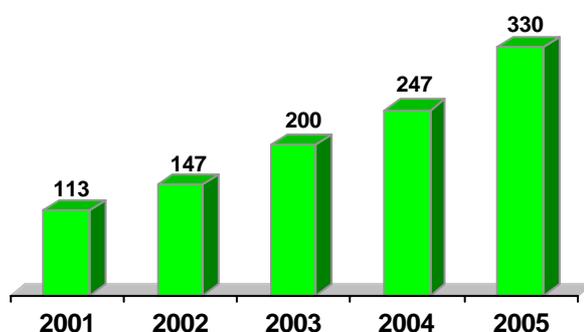


### **Un réseau de distribution étendu**

Les meilleurs produits ont besoin du meilleur réseau afin de rencontrer leurs clients. Evolis a su créer, dans un délai très court, un réseau de distribution indirect fortement maillé.

Grâce à cette structure démultipliée forte de 330 partenaires, chaque utilisateur peut bénéficier des services et des produits Evolis, dans 90 pays dans le monde.

### **Nombre de clients directs au 31.12.2005**

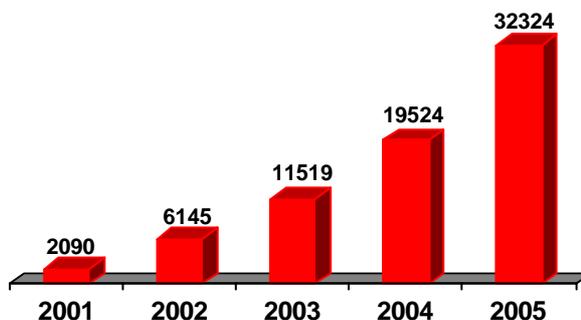


### ***Le parc installé, une source de revenus quotidiens***

La très forte croissance du CA résulte de la vente des imprimantes, mais également de la vente de consommables sur parc. Ainsi, l'augmentation de la base de machines installée est elle source de revenus réguliers de la part de l'ensemble des clients.

Avec plus de 32 000 machines en parc à fin 2005, Evolis dispose d'une base installée encore jeune, qui entrera dans les mois à venir dans une première phase de renouvellement.

### **Quantités cumulées d'imprimantes installées au 31.12.2005**



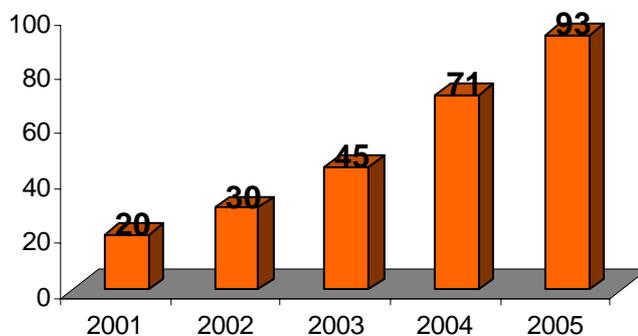
### ***Un effectif professionnel et engagé***

Pour soutenir une telle croissance, Evolis a su investir dans les produits, mais également dans les individus qui composent aujourd'hui les équipes.

Soudés, au sein d'une organisation efficace, chacun a su, au fur et à mesure de l'évolution de l'entreprise et de son organisation, s'adapter afin de contribuer au mieux à l'effort de tous.

Cet esprit d'équipe et d'entreprise a permis d'atteindre un effectif total de 93 personnes à fin 2005.

### **Nombre de salariés au 31 décembre de chaque année**



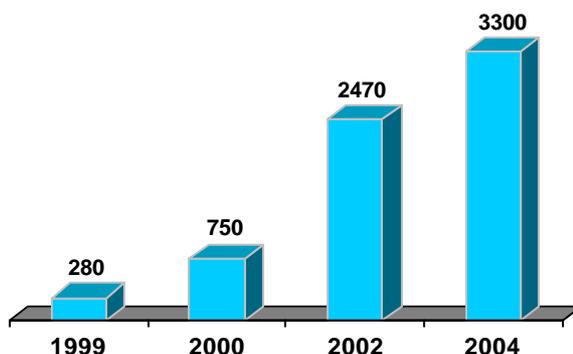
## Une structure en évolution constante

Accueillir de nouveaux collaborateurs, leur fournir un cadre de travail dans lequel ils pourront pleinement s'exprimer, tels sont les enjeux majeurs qu'Evolis doit affronter dans les mois à venir.

L'extension de sa capacité de production est cruciale pour permettre à l'entreprise de faire face aux nouveaux défis qui s'ouvrent à elle.

Forte de 3 300 m<sup>2</sup> aménagés en 2004, Evolis est déjà presque à l'étroit dans des locaux pourtant tout neufs. Les perspectives de croissance obligent d'ores et déjà Evolis à envisager la construction de nouveaux bâtiments.

### Surface des locaux, en m<sup>2</sup> (Angers)



## 5-2 Investissements

### 5-2-1 Principaux investissements réalisés

Cumul brut au 31/12 de chaque année	2005	2004	2005	2004	2003
	consolidé (*)	consolidé (*)	sociaux (**)	sociaux (**)	sociaux (**)
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais de recherche et développement	1 103 238	865 992	220 463	378 017	368 867
Brevets et logiciels	115 324	79 707	115 324	79 707	53 002
Sous total	1 218 562	945 699	335 787	457 724	421 869
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Installations techniques, matériel et outillage	741 348	516 853	741 348	516 853	309 736
Installations générales, agencements, aménagements divers	548 093	506 742	548 093	506 742	59 916
Véhicules de transport	7 984	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique et mobilier	279 134	209 276	261 970	209 276	96 836
Sous total	1 576 559	1 232 871	1 551 411	1 232 871	466 488
<b>Immobilisations financières</b>					
Autres participations	-	-	8 130	8 130	-
Autres titres immobilisations	-	-	3 200	3 200	73 807
Prêts et autres immobilisations financières	23 523	23 317	23 523	23 317	817
Sous total	23 523	23 317	34 854	34 647	74 624
<b>Total</b>	<b>2 818 644</b>	<b>2 201 887</b>	<b>1 922 050</b>	<b>1 725 242</b>	<b>962 981</b>

(\*) Comptes établis selon les normes IFRS

(\*\*) Comptes établis selon les normes françaises

### 5-2-2 Investissements à venir

A ce jour, la Société envisage de réaliser essentiellement des investissements de croissance ou de renouvellement liés :

- à un projet de construction en 2007 d'un nouveau bâtiment (pour un coût estimé à 4 MEUR auquel s'ajoutera le coût des agencements industriels pour environ 350 K€) ;
- à l'amélioration des produits existants et la sortie de nouveaux produits (pour environ 300 K€ par an) ;
- à des investissements bureautiques et informatiques (pour environ 200 K€ par an).

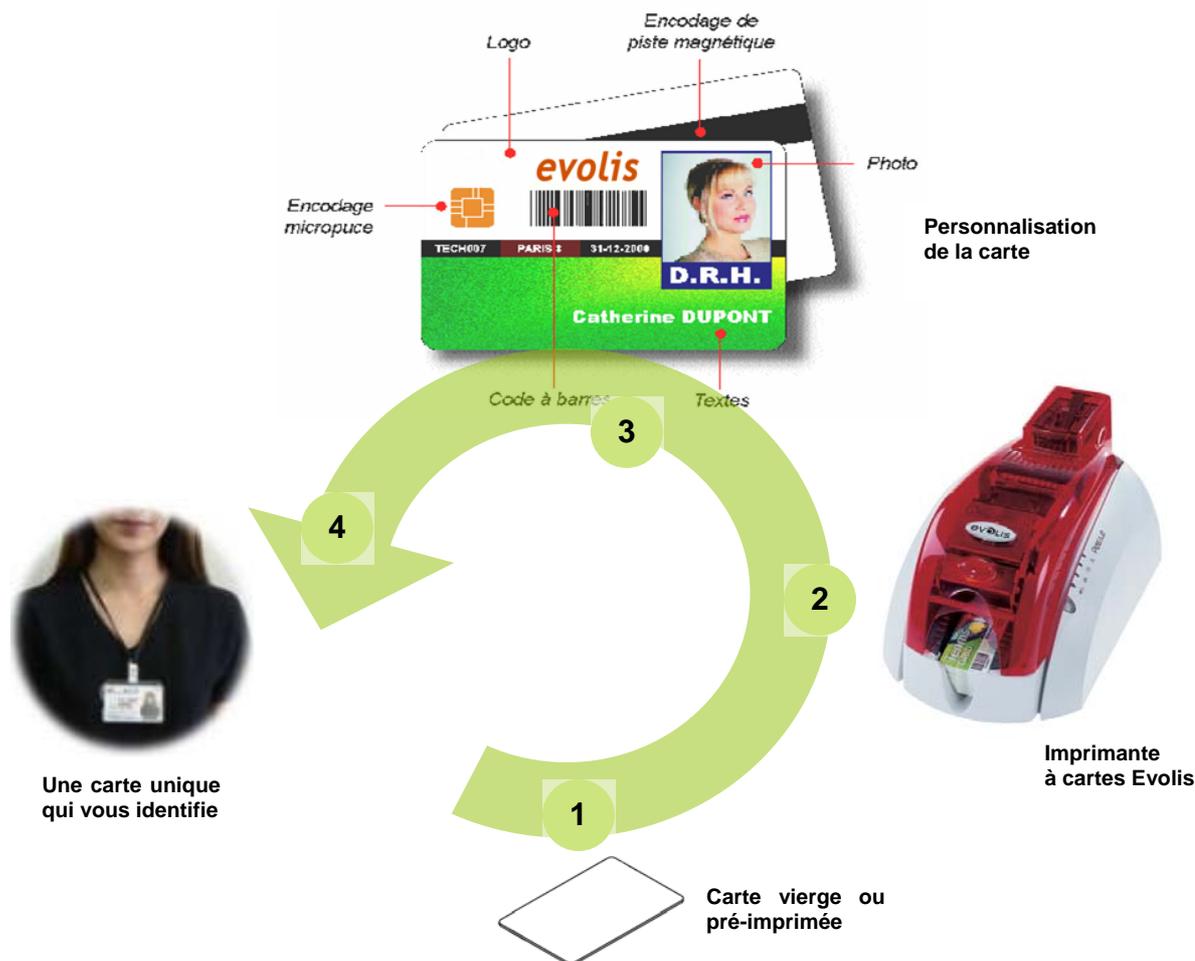
## 6. APERÇU DES ACTIVITES

### 6-1 Le métier d'Evolis

Evolis conçoit, fabrique et commercialise une gamme complète d'imprimantes qui intègrent toutes les options nécessaires à la personnalisation visuelle magnétique et électrique de tout type de cartes plastiques (badges employés, badges de contrôle d'accès, cartes d'étudiant, cartes de fidélité, cartes d'abonnement, cartes bancaires, titres de transport...):

- Personnalisation graphique avec impression de textes, codes à barres, logos et photos
- Encodage des pistes magnétiques
- Encodage des cartes à puce
- Encodage des cartes à technologie RFID (technologie sans contact à transmission radio haute fréquence).

Le schéma ci-dessous explique le chemin de personnalisation du badge vierge à la carte finie :



### Mission

Evolis a pour ambition de démocratiser l'impression de cartes plastiques, en proposant des produits à des prix attractifs, qui permettent des impressions à la demande, simples, rapides et d'une qualité irréprochable.

### 6-2 Offre produits

Evolis propose une gamme complète d'imprimantes qui couvre tous les besoins d'une personnalisation de carte, de la personnalisation graphique à l'encodage de données.

Aujourd'hui, Evolis industrialise et commercialise 150 références d'imprimantes pouvant être commercialisées à l'unité ou en volume.

En presque 6 ans, Evolis a su innover et concevoir une large gamme de produits répondant à un marché en évolution.



Evolis a pour objectif de devenir un des leaders sur le marché de la personnalisation de cartes plastiques, ce qui signifie :

- Etre reconnu non seulement pour la qualité de ses produits, mais aussi pour les solutions et services apportés autour de ces imprimantes.
- Innover afin de proposer des produits de haute technologie toujours plus simples d'utilisation et qui se différencient ainsi de leurs concurrents.
- Proposer des imprimantes au meilleur rapport qualité / prix.
- Développer sans cesse des produits pour répondre aux nouvelles demandes du marché.
- Gagner en notoriété afin de développer des partenariats avec de grosses SSII et avec les principaux prescripteurs dans le domaine de la carte plastique.

### 6-2-1 La technologie utilisée sur les imprimantes Evolis

#### 6-2-1-1 Le procédé d'impression

L'impression sur carte plastique nécessite des imprimantes d'une toute autre technologie que le laser ou le jet d'encre. Les imprimantes de la gamme Evolis utilisent la technologie du transfert thermique. Comme son nom l'indique, cette technologie consiste à déposer sur un support lisse (la carte plastique) une couche d'encre (noire ou couleur) sous l'effet de la chaleur.

Ce transfert est rendu possible grâce à la tête thermique de l'imprimante. Cette tête thermique est constituée d'un bloc de matériau semi-conducteur gravé d'un réseau matriciel de transistors dont la mise sous tension entraîne la montée en température. Ces points chauds lorsqu'ils sont activés, provoquent la fusion de la couche d'encre du ruban avec la surface de la carte.

#### 6-2-1-2 L'impression monochrome

Lorsque la couleur imprimée est unique, l'impression est dite monochrome. Dans ce cas, seule la couleur du ruban diffère.



**Carte personnalisée avec un ruban monochrome noir**



**Carte personnalisée avec un ruban monochrome bleu**

Ce type d'impression peut s'avérer économique lorsque l'on travaille sur des cartes pré-imprimées et idéal pour des cartes qui ne nécessitent pas d'éléments nominatifs en couleurs (photos d'identité...).



**Carte pré imprimée**



**Carte après impression monochrome**

### 6-2-1-3 L'impression couleur

Comme en imprimerie professionnelle, les imprimantes Evolis utilisent le principe de trichromie par superposition des 3 couleurs primaires (jaune, magenta et cyan). Le panneau noir du ruban est utilisé pour la personnalisation des textes et codes à barres.

Ce procédé est plus communément appelé sublimation couleur : sous l'effet de la chaleur émise par la tête thermique de l'imprimante, la couche colorée du ruban se transforme instantanément en gaz qui se diffuse et se solidifie dans la couche superficielle de la carte plastique.

Ce procédé permet d'obtenir des cartes personnalisées d'une fidélité couleur absolue tant au niveau des images que des logos. Les imprimantes Evolis intègrent des têtes d'impression de haute résolution - 300 dpi (dot per inch) - résolution professionnelle qui offre un "lissé" exceptionnel, proche de la qualité photo.



### 6-2-2 Les imprimantes

Personnaliser une carte de fidélité, imprimer un badge professionnel, une carte bancaire ou un permis de conduire sont autant de besoins différents qui amènent l'émetteur d'une carte plastique à sélectionner une imprimante plutôt qu'une autre.

C'est pourquoi Evolis propose quatre gammes d'imprimantes, de la plus simple à la plus élaborée, qui couvrent un large spectre d'utilisations et de besoins :

<b>Tattoo</b>	Gamme d'imprimantes monochromes simple face
<b>Pebble</b>	Gamme d'imprimantes couleur simple face
<b>Dualys</b>	Gamme d'imprimantes couleur double face
<b>Quantum</b>	Gamme d'imprimantes industrielles double face pour la personnalisation de badges en volume

#### 6-2-2-1 La gamme d'imprimantes Tattoo

Les imprimantes Tattoo sont les plus simples mais aussi les plus compactes de l'offre Evolis. Elles sont spécialement conçues pour répondre aux besoins des marchés de la Fidélité et de la Gestion de Visiteurs.

Tattoo est une gamme d'imprimantes monochromes simple face équipées d'un chargeur de 100 cartes ainsi que d'un système de chargement manuel carte à carte. L'utilisateur peut choisir l'un ou l'autre de ces modes, ou bien une combinaison intégrant chargeur et insertion manuelle.



Grâce à sa tête thermique 300 dpi, la gamme Tattoo offre une excellente qualité d'impression. Utilisant les technologies de transfert thermique et thermique direct, les imprimantes Tattoo personnalisent en quelques secondes tous types de supports PVC, ABS ou papier.



Les imprimantes Tattoo peuvent fonctionner également sans ordinateur, simplement connectées à un clavier pour des applications spécifiques, type points de vente.

Les fonctionnalités, les performances, la souplesse d'utilisation et la capacité d'évolution des imprimantes Tattoo en font des solutions simples à mettre en œuvre, extrêmement fiables dans leur exploitation au quotidien et totalement évolutives tout au long de leur cycle de vie.

Le prix public conseillé pour la gamme Tattoo est compris entre 1 440 et 1 890 €. Ces imprimantes sont commercialisées depuis 2002 et le parc installé est à ce jour de 2 950 machines.

### 6-2-2-2 La gamme d'imprimantes Pebble

Produit phare de la gamme Evolis, la gamme Pebble en est à sa troisième génération. Evolis a commencé son activité avec la commercialisation de ce produit en juin 2000.

Les Pebble sont des imprimantes couleur simple face capables de reproduire en une vingtaine de secondes sur badge plastique des images qualité photo.

Les imprimantes Pebble encodent les cartes à pistes magnétiques, les cartes à puce ou encore les cartes à technologie RFID. Ces options d'encodage peuvent être combinées entre elles sur une même imprimante. Ces fonctionnalités répondent parfaitement aux marchés croissants du Contrôle d'Accès et de la Sécurité.



Ses deux types de chargeurs, cassette ou manuel, en font un produit complet capable de répondre à tous les besoins, de l'émission d'une carte instantanée à une production plus en volume.

L'ensemble de ces fonctions permet de développer un nouveau marché : la production décentralisée de cartes bancaires.

Le prix public conseillé pour la gamme Pebble est compris entre 1 990 et 2 550 €. Ces imprimantes sont commercialisées depuis 2000 et le parc installé est à ce jour de 26 765 machines.

### 6-2-2-3 La gamme d'imprimantes Dualys

Dualys est une gamme d'imprimantes couleur dédiées à l'impression de badges plastiques en recto-verso.

Alliant design et robustesse, la gamme Dualys s'adapte aussi bien aux environnements bureautiques qu'aux sites plus industriels.

Elle dispose en option des encodages pour cartes à piste magnétique, pour cartes à puce et pour cartes à technologie RFID.



Grâce à leur station de retournement des cartes et à une gamme complète de consommables qui leur sont associés, les imprimantes Dualys offrent une multitude de possibilités en terme d'impression.

Dans sa configuration avec carte à puce, la gamme Dualys a été choisie dans de nombreuses Universités en France pour l'édition des cartes d'étudiants.

Le prix public conseillé pour la gamme Dualys est compris entre 2 790 et 3 750 €. Ces imprimantes sont commercialisées depuis 2003 et le parc installé est à ce jour de 2 120 machines.

### 6-2-2-4 La gamme d'imprimantes Quantum

La gamme Quantum est une gamme d'imprimantes couleur double face pour la personnalisation de badges en volume.

Les imprimantes sont dotées d'un système exclusif de double chargeurs/réceptacles d'une capacité de 1 000 cartes offrant à l'utilisateur une complète autonomie de travail de 8 heures.



Quantum est livrée en option avec des encodeurs pour cartes à piste magnétique, pour cartes à puce et pour cartes à technologie RFID.

Depuis deux ans, un des clients australiens d'Evolis imprime et encode plus de 100 000 cartes de bibliothèque par mois avec cette machine.



Le prix public conseillé pour la gamme Quantum est compris entre 7 200 et 7 760 €. Ces imprimantes sont commercialisées depuis 2003 et le parc installé est à ce jour de 489 machines.

On trouvera dans le tableau ci-dessous le pourcentage du chiffre d'affaires total Evolis réalisé par chacun des quatre produits sur les deux derniers exercices.

	Tattoo	Pebble	Dualys	Quantum	Autres imprimantes
2005	4.5	48.7	9.4	3.1	5
2004	6.3	43.3	10	3.8	6.1

### 6-2-2-5 Les options

Evolis a développé un certain nombre d'options novatrices mises en place sur l'ensemble de sa gamme. Ces options permettent d'étendre le cadre d'utilisation standard des produits et de toucher de nouvelles cibles marché.

#### Encodages

Pour répondre à toutes les exigences du marché en terme de contrôle d'accès et de sécurité, la gamme Evolis, outre l'impression en standard de codes à barres, offre la possibilité d'encoder des cartes à pistes magnétiques et de personnaliser des cartes à puce avec ou sans contact :

- Magnétique ISO ou JIS2 (couramment utilisé au Japon) : cette option offre la possibilité de stocker des données alphanumériques pour un système d'identification simple du porteur.
- Station de Contact pour la programmation des puces : l'espace mémoire permet de stocker dans une puce beaucoup plus de données que sur une piste magnétique, comme par exemple une photo (carte d'identité biométrique).
- Unité sans contact pour cartes à technologies MIFARE™ (marchés de la sécurité et du contrôle d'accès) ou CALYPSO™ (marché du transport) : cette option, qui est LA technologie actuelle, a la particularité de permettre au porteur de transmettre des données à distance (sans contact physique avec un système de lecture). Plus besoin de sortir le badge de sa poche ou de son sac pour franchir le portillon du métro ou accéder aux remontées mécaniques.

Ces trois options peuvent également être combinées entre elles sur une même imprimante pour répondre à certaines applications spécifiques, notamment dans le domaine bancaire.

#### Chargeurs de cartes

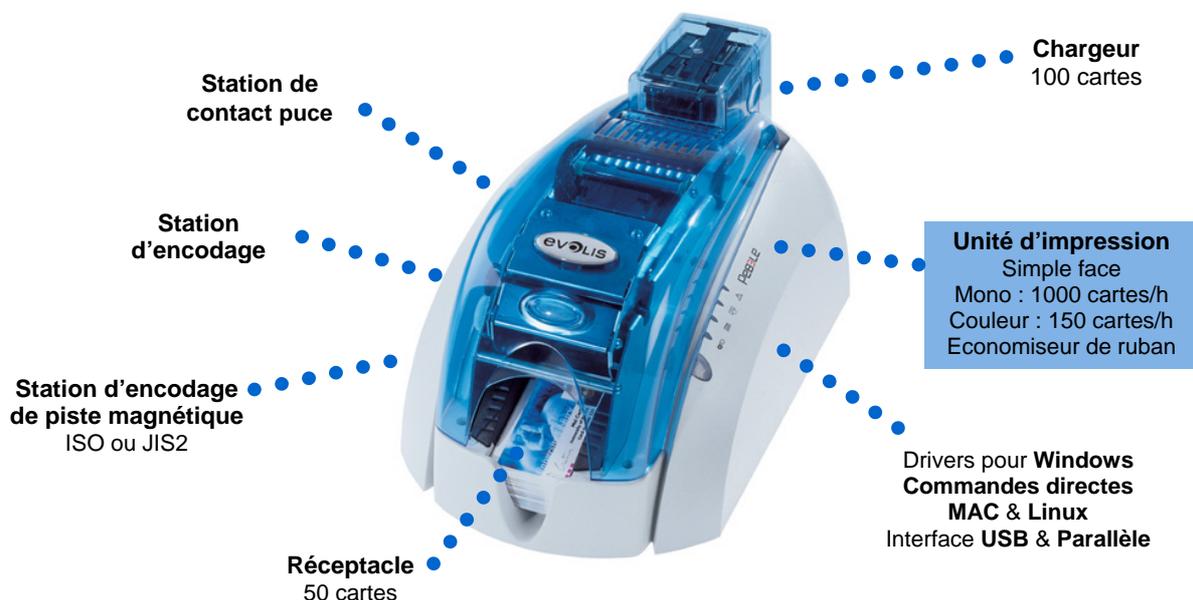
Sur le marché, seules les imprimantes Evolis sont équipées d'un chargeur de cartes amovible. Egalement disponible comme accessoire de l'imprimante, ce système de cassette permet à l'utilisateur de stocker plusieurs chargeurs avec différents types de cartes ou permet de ne pas stopper une production en intervertissant un chargeur vide par un chargeur plein en quelques secondes seulement.

Ce chargeur peut être également remplacé par un chargeur manuel permettant l'insertion des cartes une à une. Cette option est particulièrement utilisée pour transformer une imprimante de production de cartes en série en une machine de guichet où la carte client est insérée et personnalisée instantanément.

#### Pilotes d'impression

Les imprimantes Evolis sont livrées en standard avec des pilotes d'impression pour PC sous environnement Windows. En option, Evolis est également en mesure de fournir des pilotes d'impression pour les environnements Macintosh et LINUX (systèmes centraux). Ceux-ci permettent de garantir l'interopérabilité des imprimantes Evolis avec la quasi-totalité des systèmes informatiques présents sur le marché.

**Le schéma ci-dessous présente à titre d'exemple les caractéristiques de l'imprimante Pebble, produit phare d'Evolis :**



### 6-2-3 Les consommables & accessoires

Si la qualité d'impression de la carte plastique réalisée dépend en grande partie de l'imprimante et du logiciel utilisés, la qualité des consommables joue également un rôle prépondérant. Evolis propose une gamme complète de consommables et d'accessoires permettant d'exploiter au mieux toutes les ressources de ses imprimantes :

#### Les rubans



- des rubans couleurs pour une impression en 16 millions de couleurs
- des rubans couleurs ½ panneaux pour l'impression de badges avec photo d'identité
- des rubans monochromes disponibles en noir, bleu, rouge, vert, blanc, or, argent
- des rubans monochromes à encre grattable pour masquer des informations confidentielles type code d'activation pour les cartes téléphoniques
- des rubans holographiques pour une solution efficace contre la fraude

#### Les cartes



- des cartes plastiques vierges ou avec piste magnétique
- des cartes papier
- des cartes avec puce sans contact disponibles en mode projet

#### Les outils de nettoyage



- des cartes pré-imprégnées d'alcool pour le nettoyage du mécanisme interne
- des cotons-tiges pré-imprégnés pour l'entretien de la tête d'impression
- des lingettes pré-imprégnées pour l'entretien des rouleaux de nettoyage

#### Les accessoires



- des chargeurs supplémentaires 100 cartes
- des chargeurs pour une insertion manuelle des cartes
- des valises de transport

Les principaux consommables vendus sont les rubans. Si l'on rapporte, de façon globale, le nombre de rubans vendus par Evolis au parc d'imprimantes, le ratio ressort à environ 20 rubans par imprimante.

### 6-2-4 Les logiciels

La stratégie d'Evolis étant de simplifier l'accès à l'impression sur carte plastique et de permettre à tous d'exploiter au mieux l'ensemble des possibilités offertes par cette technologie, toutes les imprimantes Evolis sont livrées en standard avec un logiciel de personnalisation et d'impression de badges (Logiciel eMedia) ainsi que des pilotes d'impression Windows.

Pilote d'impression Windows : Tous les pilotes d'impression sont paramétrables afin de configurer le mode d'impression de l'imprimante, en couleur ou monochrome et permettent également des réglages sur la luminosité, le contraste, la finesse d'impression.

Sont également disponibles dans ces pilotes, les outils de maintenance de premier niveau tels que l'impression d'une carte de test, l'auto-calibrage des capteurs, l'auto-nettoyage de l'imprimante, l'encodage de cartes à piste magnétique, ou encore l'envoi de commandes directes à l'imprimante, ceci sur les plateformes Windows, de la version 95 à la version la plus récente.

## **Logiciel eMedia Card Designer**

Ce logiciel, dans une version de base, est livré gratuitement avec chaque imprimante. Spécialement conçu pour permettre à l'utilisateur de créer et imprimer des badges, eMedia Card Designer permet en quelques clics d'éditer des cartes de façon professionnelle.

Evolis commercialise par ailleurs une version professionnelle de ce logiciel.

## **Conclusion sur l'offre produits Evolis**

Pour personnaliser un simple badge d'identification ou une carte complexe intégrant les dernières technologies de puce, l'utilisateur d'une imprimante Evolis dispose d'une large gamme de produits qui allient technologie, qualité, fiabilité à des prix très compétitifs.

## **6-3 Principaux marchés et réponses Evolis**

Durant les premières années de l'entreprise, l'axe principal de développement d'Evolis fut le marché de l'identification et de la sécurité des entreprises de plus de 2 000 salariés.

Depuis deux ans, le marché a amorcé une nette tendance à personnaliser les cartes plastiques non plus dans des sites centralisés, mais au plus près des utilisateurs : cartes de transport, cartes d'identité, permis de conduire, cartes de santé, cartes bancaires, cartes de membres (association, club...), cartes de fidélité...

Des marchés qui semblaient inaccessibles à Evolis se sont récemment ouverts, tels 'Banque/Finance' et 'Transport' grâce à cette demande de traitement décentralisé qu'Evolis avait, dès sa création, anticipé.

Avec une gamme d'imprimantes très complète permettant la personnalisation graphique, magnétique et/ou électrique des cartes, Evolis s'attaque aujourd'hui à l'ensemble des secteurs. A travers son réseau commercial international, Evolis contribue à la démocratisation des outils de personnalisation de cartes.

De la fonction la plus classique d'impression jusqu'à la personnalisation de cartes hautement sécurisées, intégrant les applications de biométrie les plus récentes dans des cartes à puces de dernière génération, les imprimantes Evolis apportent à l'utilisateur le plus haut niveau technologique au travers de produits de très grande qualité.

### **Les marchés cibles d'Evolis sont :**

#### **6-3-1 Le marché de l'identification**

Le badge d'identification permet d'authentifier visuellement le porteur grâce à la présence de sa photo et de son nom. Ce type de badge est utilisé principalement dans les entreprises et industries de taille moyenne (badges d'employés, badges visiteurs), les écoles et universités (cartes d'étudiants), ainsi que dans les centres hospitaliers (badges pour le personnel ou cartes d'identification des patients), les salons, les congrès.

La personnalisation des badges d'identification étant essentiellement graphique (fond de carte aux couleurs de l'établissement, logo, photo du porteur, texte), l'équipement doit permettre une impression de qualité en haute résolution.

Les gammes d'imprimantes Pebble et Dualys sont particulièrement adaptées à ce marché. Elles permettent une personnalisation couleur, simple ou double face, en qualité photo. De plus, grâce à leur faible encombrement et leur design moderne, elles s'intègrent parfaitement sur un comptoir d'accueil.

#### Affaires représentatives :

##### **Universités de Paris – France**

Les Universités de Paris, dont la Sorbonne, ont choisi l'imprimante Dualys pour la personnalisation des cartes d'étudiants : impression recto-verso sur cartes pré-imprimées (recto couleur : nom, prénom, numéro et photo de l'étudiant - verso monochrome : cursus suivi).

La Dualys a été retenue entre autres pour sa simplicité d'utilisation (changement des consommables très facile), sa qualité d'impression.

Installation de 40 Dualys pour la personnalisation de 200 000 cartes par an.

##### **Cartes de bibliothèque – Australie**

Le plus gros fabricant de cartes australien a retenu la Quantum pour la production industrielle de cartes de bibliothèque. Il fournit plusieurs états dont celui du Victoria et produit plus de 1,2 millions de cartes par an avec une Quantum équipée d'un encodeur magnétique.

L'impression monochrome comprend le nom, le prénom, le code identifiant de l'abonné, encodé sur une piste magnétique ou sous forme de code à barres.

La Quantum a été sélectionnée pour sa qualité d'impression, son autonomie et son extrême robustesse. Ce client a par ailleurs acquis une seconde machine pour répondre aux demandes croissantes des différents états australiens.

### **6-3-2 Le marché du contrôle d'accès**

Le badge de contrôle d'accès permet de sécuriser et hiérarchiser l'accès à un site, aussi bien pour le personnel avec gestion des horaires, que pour les visiteurs avec suivi de leur présence sur le site, enregistrement de leur départ et édition de statistiques des visites.

Ce type de badge est utilisé principalement dans les grandes entreprises, les administrations, les aéroports...

La personnalisation de badges de contrôle d'accès se fait par l'encodage de données dans une puce (avec ou sans contact), sur une piste magnétique ou au travers d'un code à barres. L'hologramme est également utilisé dans l'industrie de la carte plastique afin de sécuriser la carte.

L'ensemble de la gamme d'imprimantes Evolis est doté des options d'encodage et se positionne ainsi parfaitement sur le marché du contrôle d'accès.

Affaires représentatives :

#### **DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) - France**

La DGAC souhaitait rééditer tous les badges des employés des aéroports de France et des bases aériennes françaises suite aux événements du 11 septembre 2001. Leur besoin : impression couleur des badges et dépose d'un hologramme pour sécuriser la carte.

Installation de 70 imprimantes Pebble en remplacement d'un parc concurrent. La DGAC a choisi Evolis pour la fiabilité des imprimantes Pebble et la réactivité technique et commerciale d'Evolis pour adapter le produit à leur demande spécifique.

Résultat : 210 000 cartes couleur imprimées, encodées avec dépose d'hologramme, ont été réalisées en 2002 avec les imprimantes Evolis.

#### **Assemblée Nationale Française**

Projet : édition de 9 000 badges de contrôle d'accès pour les députés et les membres du gouvernement (cartes de proximité DEISTER en PVC) et 70 000 badges pour les visiteurs (support cartonné) accueillis chaque année dans l'hémicycle. L'édition des badges est réalisée par les hôtesses d'accueil et agents de sécurité.

Installation de 8 imprimantes Pebble pour l'édition des badges de proximité PVC et de 11 Tattoo pour l'impression des badges cartonnés des visiteurs.

### **6-3-3 Le marché de la fidélisation clients**

La carte de fidélité est un élément clé dans la mise en place d'un programme de fidélisation clients. Ce type de carte est utilisé par les chaînes de magasins, les franchises, les associations de commerçants, la grande distribution.

La personnalisation des cartes de fidélité est à la fois graphique, magnétique et/ou électrique. En effet, le support carte permet au commerçant de valoriser son image par l'impression d'un logo et d'autres visuels, mais aussi de comptabiliser les achats effectués à l'aide d'une puce ou piste magnétique.

Grâce à leur ergonomie, leur rapidité d'impression et leurs options d'encodage, les imprimantes Evolis répondent parfaitement au marché de la fidélisation clients.

Leur faible encombrement et leur design moderne leur permettent en outre de s'intégrer sur un comptoir de magasin pour l'édition décentralisée et de ce fait, instantanée, des cartes.

Affaires représentatives :

#### **Groupe Intermarché – France**

Le Groupe Intermarché a choisi les imprimantes Evolis pour l'édition sur sites de ses cartes de fidélité, édition réalisée par les hôtesses d'accueil à l'entrée des magasins. Il s'agit de personnalisation de cartes pré-imprimées avec nom, prénom et numéro du client.

Les imprimantes Evolis ont été retenues pour leur facilité d'utilisation, leur robustesse et leur capacité à intégrer les spécificités requises par le client.

Depuis juin 2002, 2 630 imprimantes Pebble ont été installées dans les magasins Intermarché et Bricomarché. Plus de 5 000 000 cartes ont été imprimées à ce jour.

## **Hyperburo - France**

Hyperburo est une chaîne de 28 magasins spécialisés en fournitures de bureau. Les imprimantes Evolis ont été choisies pour l'édition des cartes clients réalisée en magasin : personnalisation de cartes pré-imprimées avec nom, prénom et numéro du client, code à barre.

L'imprimante Tattoo a été retenue pour sa compacité, son double mode de chargement (automatique et manuel en carte à carte), l'économiseur de ruban et sa facilité d'utilisation.

Depuis octobre 2004, 28 Tattoo ont été installées pour un volume d'impression de 100 000 cartes sur l'ensemble des magasins.

## **6-3-4 Le marché des loisirs**

La carte de loisirs est utilisée par les associations, clubs de sport, fédérations sportives, pour les événements culturels (festivals, concerts...) ou sportifs, ou encore par les hôtels, casinos, discothèques...

La personnalisation des cartes de loisirs est à la fois graphique, magnétique et/ou électrique. Les cartes d'adhérent nécessitent en effet l'impression d'un nom, prénom et souvent d'une photo. La gestion de l'accès aux installations requiert l'encodage des données du porteur dans une puce ou piste magnétique.

Par son ergonomie et sa simplicité d'utilisation, l'ensemble de la gamme Evolis répond parfaitement à ce marché.

Affaires représentatives :

### **Club Med Gym – France**

Club Med Gym a choisi les imprimantes Pebble pour la personnalisation sur site de cartes de ses membres (nom du client et numéro de membre).

La Pebble a été retenue pour sa facilité d'utilisation et son bon rapport qualité/prix, ainsi que pour sa capacité d'intégration (utilisation de l'imprimante à partir d'un logiciel développé par Club Med Gym).

Les différents clubs utilisent à ce jour 51 Pebble et ont imprimé environ 150 000 cartes.

### **Stade de Football de Manchester City – Royaume-Uni**

Le Club de Football de Manchester City a remplacé les tickets papier par des cartes à puce sans contact pour ses cartes d'accès aux matches et cartes saisonnières, ceci afin d'éliminer la fraude, sécuriser l'accès au stade, améliorer le flux des supporters au sein du stade de 48 000 places et augmenter l'impact de l'animation commerciale.

Les imprimantes Pebble installées ont été choisies pour leur fiabilité et leur faible encombrement. Elles sont placées sur les guichets d'entrée du stade. Elles ont également été retenues en raison de leur capacité d'intégration d'un coupleur sans contact et de leur compatibilité avec le logiciel développé spécialement pour les stades.

## **6-3-5 Le marché du transport**

La carte plastique est principalement utilisée pour les clients ayant souscrit un abonnement (hebdomadaire, mensuel ou annuel). Ces cartes comportent des informations stockées dans une puce ou une piste magnétique en fonction de l'abonnement retenu.

Une solution alternative, à plus faible coût, réside dans l'utilisation de tickets cartonnés qui jouent le rôle de titres de transport jetables, ayant une durée de vie nettement plus limitée qu'une carte plastique (trajet simple, abonnement hebdomadaire).

La personnalisation de telles cartes (ou de tels tickets) s'effectue en couleur ou en noir suivant les cas en fonction du niveau d'identification et de sécurité requis :

- Une carte pour un trajet simple n'est pas liée au porteur et ne comportera que des caractéristiques relatives au mode de transport,
- Un abonnement mensuel lie généralement les données relatives au trajet prépayé à celles de l'utilisateur, incluant notamment la photo couleur pour permettre l'identification par un contrôleur,
- Un abonnement à un péage d'autoroute comportera des informations propres au porteur, permettant la facturation à posteriori ou le décompte d'un montant prépayé.

Les gammes d'imprimantes Tattoo et Pebble correspondent parfaitement aux applications de transport pour la personnalisation 'au guichet' et la gamme Quantum est préconisée pour une fabrication en grande quantité.

#### Affaires représentatives :

##### **RATP (Régie Autonome des Transports Parisiens) – France**

La RATP a choisi Evolis pour la mise en place des cartes d'abonnement NAVIGO éditées directement par les guichetiers en agences commerciales. Il s'agit de personnalisation de cartes sans contact avec nom, prénom et photo d'identité.

L'appel d'offres a été remporté grâce à :

- la simplicité d'utilisation des imprimantes Evolis appréciée par les membres du personnel RATP qui avaient été sollicités pour le choix du matériel ;
- la réactivité d'Evolis pour répondre aux exigences de la RATP tout au long du projet, notamment dans la mise au point d'une insertion manuelle carte à carte en face avant et le développement d'un pilote d'impression adapté ;
- l'optimisation du coût de l'impression couleur par la mise au point d'un consommable spécifique.

A ce jour, 116 imprimantes Pebble ont été installées pour l'impression et l'encodage de 1 340 000 cartes.

##### **Autoroutes de Croatie**

Mise en place de cartes prépayées pour les utilisateurs réguliers des autoroutes en Croatie.

Installation de 10 imprimantes Pebble pour des impressions immédiates de cartes prépayées et 3 imprimantes Dualys pour l'édition de cartes spéciales destinées aux invalides, aux retraités militaires et aux hommes politiques.

#### **6-3-6 Le marché bancaire**

Le marché bancaire est un tout nouveau secteur pour Evolis.

Que ce soit pour des cartes de débit ou des cartes de crédit, la demande en solutions de fabrication de cartes bancaires en mode instantané, au guichet, est croissante.

Ces cartes sont généralement extrêmement sécurisées, les informations stockées dans la puce devant être cryptées. La personnalisation graphique est monochrome.

Nous assistons également à une évolution vers de la personnalisation couleur dans le cadre de programmes co-brandés pour lesquels les banques s'associent à d'autres entreprises (compagnies aériennes, organismes de crédit, enseignes de grande distribution...).

Grâce à son design compact, l'imprimante Pebble s'intègre parfaitement sur un guichet. En incluant les configurations les plus sophistiquées, l'imprimante Evolis est en mesure de fournir une solution 'front desk' (guichet), pour la personnalisation globale de cartes bancaires.

#### Affaires représentatives :

##### **Banque NACF (Fédération Nationale de la Coopérative de l'Agriculture) - Corée**

Installation de 1400 imprimantes Pebble, une par agence, pour la personnalisation sur site, des cartes bancaires :

- Impression carte à carte et encodage sécurisé des données.
- Encodage et lecture de cartes à piste magnétique.
- Encodage de cartes à puce avec et sans contact.
- Encodage de cartes SIM, pour activer le compte "T-money" du client (paiement par téléphone mobile).

##### **Banque Nationale d'Ouzbékistan**

Installation de 78 imprimantes Pebble afin de personnaliser les cartes à puces de paiement interbancaire : impression et encodage des cartes à puces "DUET" (Direct Universal Electronic Transactions) développées par notre partenaire, autorisant des paiements sans avoir recours à un système d'authentification.

#### **6-3-7 Le marché des projets gouvernementaux**

Cartes nationales d'identité, cartes de séjour, cartes d'électeur, permis de conduire : tous ces documents officiels doivent bénéficier d'une haute sécurité pour prévenir les falsifications et résister à l'usure dans le temps.

L'ensemble de la gamme Evolis se positionne sur ce marché grâce à ses options d'encodage, sa capacité à gérer d'importants volumes d'impression et sa qualité d'impression.

Affaires représentatives :

#### **Union Indienne des Permis de Conduire – Inde**

Le gouvernement indien a choisi les imprimantes Evolis pour l'édition des permis de conduire de 5 états : personnalisation graphique (photo et informations relatives à l'état civil du conducteur) et encodage des données dans une puce.

70 imprimantes Pebble ont été installées et sont utilisées sans interruption pendant 10 à 15 heures par jour. Le gouvernement a retenu Evolis pour la robustesse de la Pebble, ainsi que pour l'optimisation du coût d'impression par le développement d'un ruban couleur spécifique (ruban ½ panneau). A ce jour, 30 millions de permis de conduire ont été réalisés avec les imprimantes Pebble.

#### **6-4 Process d'élaboration de l'offre**

Six critères guident la stratégie industrielle d'Evolis : **simplicité, innovation, qualité, fiabilité, intégration et flexibilité**, le tout devant répondre à un objectif de coût de revient drastique.

##### **Simplicité et innovation**

Depuis sa création, Evolis consacre 3 à 4 % de son chiffre d'affaires annuel à la Recherche et au Développement.

Les ingénieurs d'Evolis innovent sans cesse pour accroître la simplicité d'utilisation des imprimantes tout en travaillant sur l'optimisation des coûts des produits dans l'objectif de démocratiser l'accès à cette technologie d'impression.

De nouvelles améliorations techniques ont été apportées par rapport aux imprimantes concurrentes : choix sur l'épaisseur des cartes, positionnement des rubans, chargement des cartes, intégration des options, interface de communication. Toutes ces innovations simplifient l'utilisation des imprimantes et permettent de toucher un nombre plus large d'utilisateurs.

La compacité et le design des imprimantes sont également des facteurs innovants.

##### **Fiabilité et qualité**

Tous les développements ont été faits en choisissant des composants testés et éprouvés sur ce marché. Les sous-traitants d'Evolis sont principalement régionaux et apportent les meilleures compétences mécaniques et électroniques. Cette proximité a permis à Evolis de développer un réel partenariat avec ses fournisseurs avec un double objectif : contrôle de la qualité et optimisation des coûts. Evolis a été le premier constructeur à proposer 2 ans de garantie totale sur ses imprimantes.

Les produits d'Evolis sont élaborés selon un processus de fabrication basé sur la méthode de juste-à-temps japonaise dite du « Kanban ». Cette méthode rigoureuse intègre tout au long du processus de fabrication des tests techniques qui assurent la qualité et la fiabilité de toutes les imprimantes sorties de la chaîne de montage.

##### **Intégration et flexibilité**

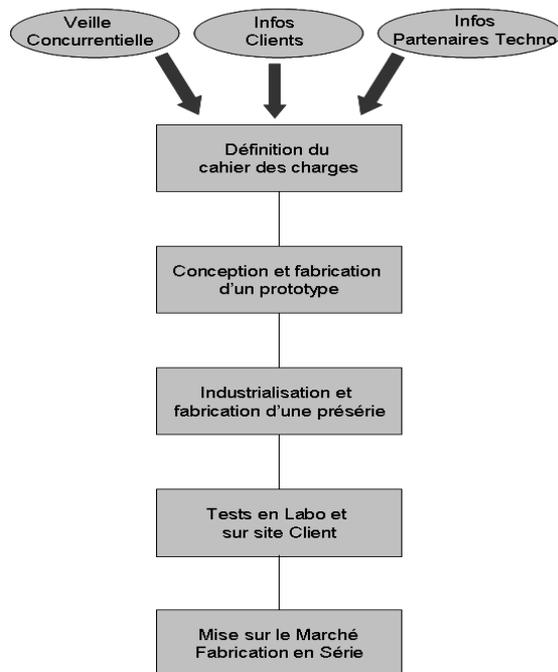
L'équipe R & D a orienté ses développements de façon à faciliter l'intégration d'options, et ceci, dès la conception des imprimantes.

Une des forces d'Evolis est sa réactivité et capacité de mobilisation sur les projets, lui permettant de répondre aux appels d'offres internationaux ou émanant de grands comptes. Dans ce contexte, l'équipe d'ingénieurs Evolis travaille en étroite collaboration avec ses partenaires locaux afin d'intégrer les spécificités demandées dans nos imprimantes.

#### **6-4-1 La conception des produits**

Le cycle de vie d'un produit suit le schéma suivant :

- Veille concurrentielle et collecte d'information
- Définition du cahier des charges
- Conception et fabrication de prototypes
- Présérie
- Tests de qualité et d'endurance
- Mise sur le marché, fabrication en série



#### 6-4-1-1 Veille concurrentielle et collecte d'information

La veille concurrentielle et l'analyse des besoins des clients permettent à Evolis de définir les spécifications générales à intégrer dans les futurs projets de développement. Par ailleurs, en étroite collaboration avec ses principaux partenaires Evolis détermine de nouveaux axes de développement intégrant les nouvelles technologies.

#### 6-4-1-2 Définition du cahier des charges

La rédaction d'un cahier des charges, véritable définition du besoin, regroupe l'ensemble des équipes sur un projet commun qui sert de référentiel durant la phase d'élaboration. Il intègre les objectifs de coût, les spécificités techniques et définit des délais.

#### 6-4-1-3 Conception et fabrication d'un prototype

Les équipes de Recherche et Développement débutent la phase d'élaboration technique, en respectant les préconisations. Cette phase conduit à la présentation d'un prototype qui sera analysé sous tous ses aspects :

- Fonctionnalités
- Design
- Simplicité d'utilisation et de mise en œuvre
- Capacité d'industrialisation
- Coût.

#### 6-4-1-4 Présérie

La validation du prototype permet la mise en œuvre d'une présérie de quelques dizaines d'unités qui seront testées dans différents environnements. La présérie permet de valider l'ensemble du processus de fabrication, les outillages ainsi que la chaîne logistique associée.

#### 6-4-1-5 Tests de qualité et d'endurance

Les machines produites en présérie font l'objet de multiples tests. Elles sont mises en œuvre dans des environnements divers afin de valider les modalités de fonctionnement. Des tests de qualité et d'endurance sont réalisés dans le laboratoire interne Evolis. Puis les machines sont expédiées chez des clients Evolis afin d'être testées en situation réelle.

L'objectif de cette phase d'évaluation est de gommer l'ensemble des défauts constatés tant sur le produit que sur les process et outils de fabrication.

#### 6-4-1-6 Mise sur le marché et fabrication en série

A l'issue de cette présérie complétée par une phase de test, le lancement industriel du produit peut effectivement commencer.

Cette phase est l'aboutissement de plusieurs mois d'efforts de l'ensemble de la structure Evolis, ainsi que de ses partenaires fournisseurs.

### 6-4-2 Le sourcing

Lors du développement de nouveaux produits, un cahier des charges incluant les spécificités techniques ainsi que l'objectif de prix de revient est élaboré.

L'acheteur d'Evolis, en relation avec le responsable de projets, procède à une veille sur les composants afin d'allier technique et prix. Il est en recherche régulière de diversifications de certains composants, de manière à disposer en permanence d'une alternative dans les approvisionnements et cela tout au long de la vie d'un produit.

Sur certaines pièces, certes en nombre limité, Evolis a une véritable politique de sourcing en collaboration avec les sous-traitants.

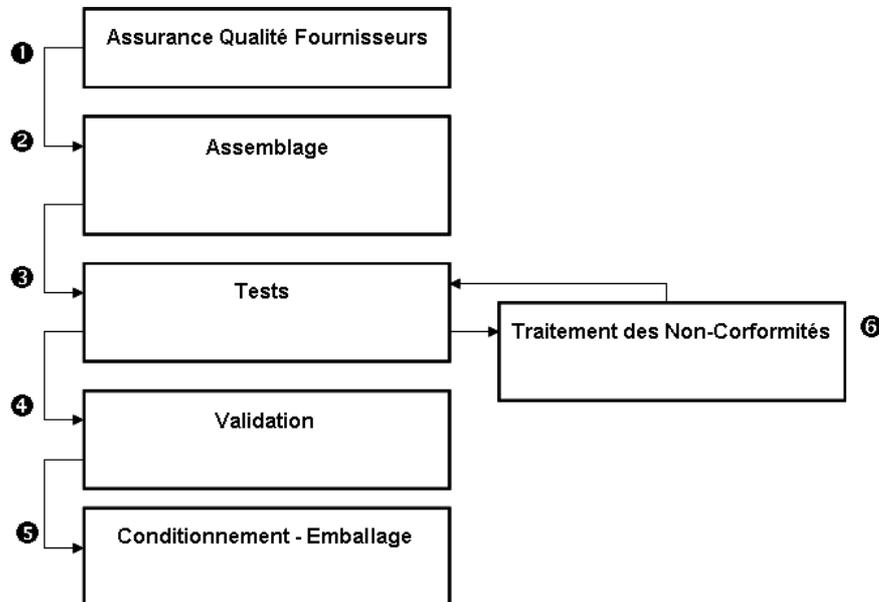
### 6-4-3 La production

Afin d'assurer une parfaite qualité des produits livrés, Evolis a mis en place un processus qualité pour chaque étape du cycle de production d'un produit.

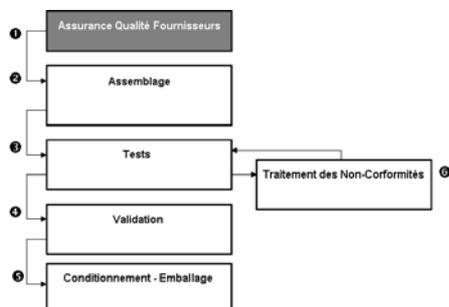
Ce processus commence par la qualification des fournisseurs et le contrôle des composants entrant dans la fabrication des produits.

Une fois cette étape validée, la phase de production de grande série se décompose en un ensemble d'étapes pour lesquelles ont été définies des critères de validation.

Le processus global de production est schématisé comme suit :



#### 6-4-3-1 Assurance Qualité Fournisseurs

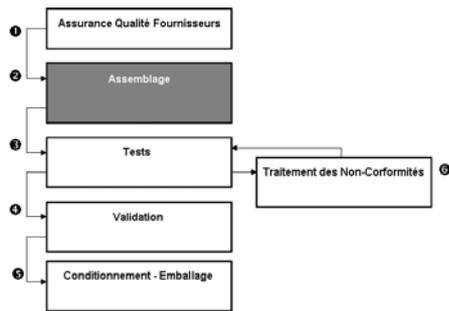


Le cahier des charges remis aux fournisseurs précise les exigences en terme de qualité.

Cette première étape permet de vérifier la qualité des éléments entrant dans la composition de nos produits.

Toutes les pièces sont soumises à des contrôles qualité sous forme d'échantillonnage suivant la norme NF ISO 2859-1 avant mise en production.

### 6-4-3-2 Assemblage



Durant cette phase, composée de plusieurs étapes successives qui conduisent à l'assemblage final des modules composant l'imprimante, des procédures très précises permettent d'assurer une grande 'répétabilité' des critères de fabrication.

#### Procédures d'assemblage

Chaque opération d'assemblage est décrite point par point dans une procédure intégrant instructions, schémas et photographies pour éviter toute incertitude quant au montage des pièces.

#### Contrôle entrée/sortie d'assemblage

Chaque opérateur a pour mission de contrôler visuellement les pièces/assemblages arrivant et sortant de son poste.

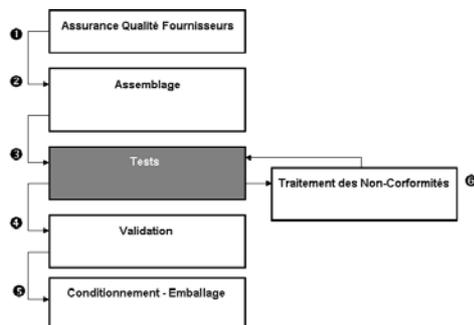
#### Formation des opérateurs

Tout opérateur intervenant sur un nouvel assemblage est systématiquement formé sur ce poste avant d'intervenir seul. Toute évolution d'un produit entraîne une nouvelle formation des opérateurs sur les postes concernés.

#### Audit interne

Des contrôles d'assemblages sont réalisés sur les postes de travail. Une sensibilisation et une nouvelle formation des opérateurs fait suite à toute erreur d'assemblage constatée.

### 6-4-3-3 Tests



Une fois la machine assemblée, elle entre dans une zone spécifique de l'atelier de fabrication dans laquelle seront mises en place les têtes d'impression. Cette zone bénéficie d'aménagements spéciaux garantissant les composants contre toute agression extérieure.

#### Contrôle antistatique

Toutes les zones de production de l'entreprise sont équipées d'un sol antistatique. Les opérateurs des zones de tests et d'assemblage, régulièrement en contact avec des cartes électroniques ou des têtes d'impression, sont tous munis d'un bracelet antistatique. Ces équipements permettent notamment de réduire les risques de détérioration ou de destruction des cartes électroniques et des têtes d'impression, très sensibles aux décharges électrostatiques.

#### Climatisation

Les zones de test et de validation des machines sont climatisées. Ce contrôle de la température permet une optimisation et une bonne 'répétabilité' du réglage des imprimantes.

#### Outils de test et de contrôle

100% des machines sont testées et réglées sur un logiciel contrôlant l'ensemble des fonctionnalités de la machine.

Ce logiciel impose une séquence de tests à respecter et tout dysfonctionnement lors de cette séquence entraîne un rejet de la machine qui sera transférée dans la zone de non-conformités.

#### Procédures d'acceptation des cartes

Les cartes imprimées pour le réglage des machines sont comparées avec des « cartes étalons » et permettent un réglage optimum de chaque machine.

Là encore, s'il s'avère impossible d'ajuster les réglages pour obtenir un résultat conforme, la machine gagnera la zone de non-conformités.

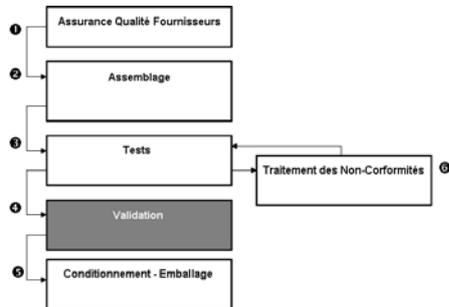
## Traçabilité

Chaque machine passant la séquence de tests se voit attribuer un numéro de série et une fiche de suivi. La traçabilité informatique permet de conserver les paramètres usine de chaque imprimante ainsi que toutes les informations inhérentes à sa fabrication.

Cette traçabilité est existante pendant toute la durée de vie de l'imprimante.

Une traçabilité papier est également mise en place et est conservée pendant toute la durée de la garantie de la machine. On y retrouve notamment l'identifiant de l'opérateur ayant réglé cette machine, des cartes de test présentant la qualité de l'encodage magnétique ou encore l'éventuelle présence d'une non-conformité.

### 6-4-3-4 Validation



Après avoir franchi la phase de tests avec succès, les imprimantes vont être habillées, puis entrer dans un processus final de validation.

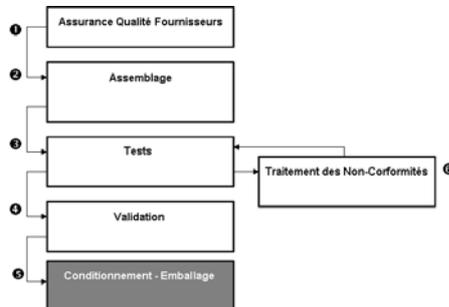
## Contrôle final

L'intégralité des machines subit la séquence de validation pendant laquelle on soumet l'imprimante à différents tests contrôlant les fonctionnalités majeures de celle-ci (impression, encodage...).

## Contrôle qualité

Des prélèvements d'imprimantes (5 % des quantités produites) sont effectués après la validation et celles-ci sont soumises à des séries de tests (impression, encodage magnétique ISO et JIS2, encodage carte sans contact...) en mode « utilisateur final » à plus grande échelle qu'en validation standard.

### 6-4-3-5 Conditionnement – Emballage

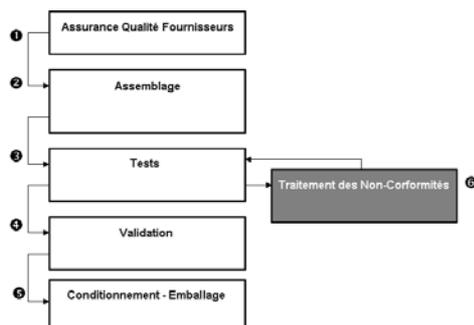


La phase de conditionnement consiste à préparer les machines pour leur destination finale. A ce stade, le câble d'alimentation sera ajouté dans la boîte, ainsi que tout produit complémentaire présent dans les instructions de livraison.

## Audit interne

Comme en phase d'assemblage, des audits internes sont réalisés régulièrement afin d'assurer un bon emballage du produit. Tout conditionnement dérogeant aux instructions de la procédure d'emballage entraîne une sensibilisation des opérateurs.

### 6-4-3-6 Traitement des Non-Conformités



Cette étape permet à une équipe généraliste de traiter l'ensemble des difficultés rencontrées sur une machine en production : mécanique, électronique, d'ordre logiciel.

Une fois traitées dans cette unité, les machines retournent à l'étape de Test pour poursuivre leur cheminement jusqu'à la livraison.

Pour toute machine qui ne serait pas validée suite au traitement des non-conformités, une action R&D spécifique sera menée afin d'identifier la source du problème.

## Suivi

Toutes les machines rejetées durant la séquence de test sont systématiquement transmises au service de non-conformités. Tous les défauts traités sont stockés dans une base de données pour étude et analyse.

## Actions correctives

L'ensemble des non-conformités observées est répertorié et comptabilisé mensuellement dans un diagramme de Pareto avec mise en place d'actions correctives. Ces actions font par la suite l'objet d'un suivi particulier.

## 6-5 La cinématique de la distribution

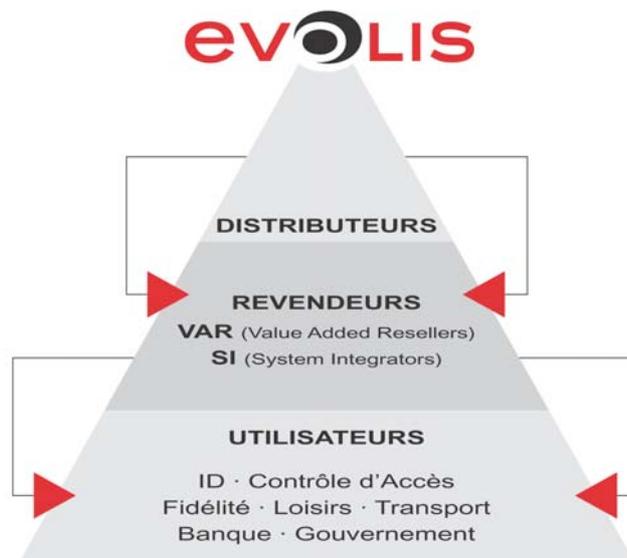
### 6-5-1 Le circuit de distribution

Compte tenu de marchés cibles extrêmement diversifiés, Evolis a choisi de mettre en place un réseau de distribution indirect à 2 niveaux, constitué de distributeurs à valeur ajoutée et de leurs clients revendeurs, VAR (Value Added Resellers) ou SI (System Integrators).

L'architecture de ce réseau permet à Evolis de créer un effet de « bras de levier » afin de toucher un maximum de marchés ciblés. Dans chaque pays, les VAR et SI développent des offres spécifiques et proposent des solutions complètes aux utilisateurs finaux.

Cette stratégie de distribution a permis à Evolis de se développer rapidement et de s'implanter sur les 5 continents.

Après six ans d'existence, les produits Evolis sont distribués dans plus de 90 pays dans le monde. La stratégie de distribution Evolis tient compte des spécificités locales.



### 6-5-2 Evolis Inc

Afin de poursuivre et intensifier sa pénétration sur le continent américain, Evolis a choisi d'implanter une filiale aux Etats-Unis (créée en octobre 2004 et dont le démarrage opérationnel est intervenu en janvier 2005).

Cette entité rapproche Evolis de ses clients distributeurs nord et sud-américains et remédie à l'éloignement géographique et aux problèmes liés au décalage horaire.

La culture du badge étant fortement développée, le marché américain est le 1<sup>er</sup> marché mondial, en volume, pour les imprimantes à cartes.

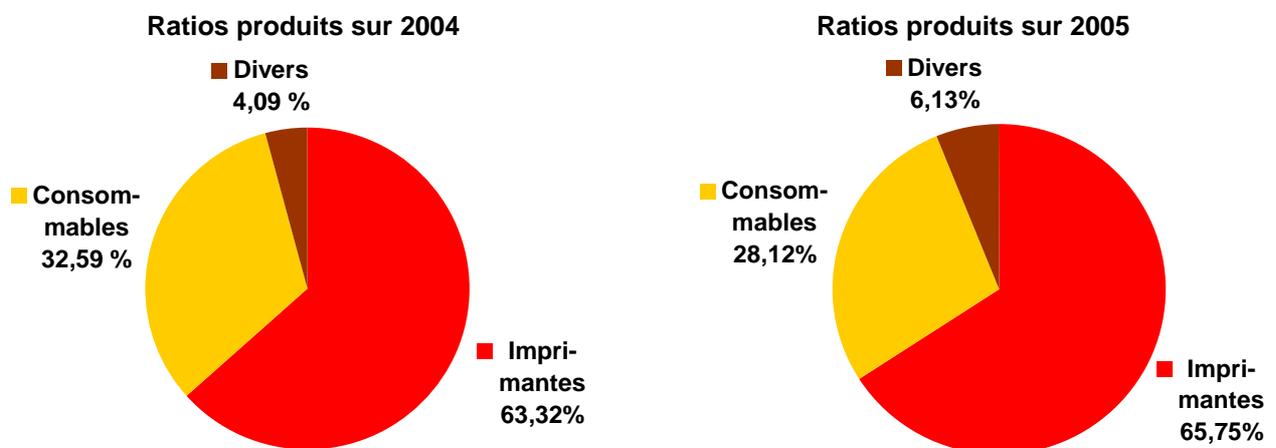
En se rapprochant de ses clients américains, Evolis a renforcé son soutien commercial, marketing, technique et logistique régional. Cette présence locale, assurée en grande partie par des collaborateurs locaux, permet de gommer les différences culturelles et d'améliorer la réactivité sans subir de décalage horaire.

4 raisons principales ont conduit au choix d'une implantation en Floride, à Miami :

- Située sur la côte Est, Miami ne présente que 6 heures de décalage avec la France, ce qui permet des contacts quotidiens entre les sites,
- Disposant d'un port marchand, Miami autorise les expéditions par conteneurs afin d'optimiser les coûts de transport (une expédition mensuelle en moyenne),
- Sur le plan économique, Miami, située sur le territoire US et offrant toutes les facilités de transport souhaitées, est une porte ouverte sur l'Amérique du Sud, zone cible pour Evolis. Ainsi, Evolis peut aisément opérer sur l'ensemble du continent américain sans s'éloigner du premier marché mondial que sont les Etats-Unis.
- Enfin, les liaisons aériennes directes entre Miami et Paris simplifient les déplacements entre la France et la filiale à coût et temps minimum.

### 6-5-3 La commercialisation des consommables

Dans le business model Evolis, les consommables sont stratégiques. En effet, toute imprimante a besoin de rubans pour imprimer, ce qui constitue une source de revenu importante pour Evolis et son réseau de distribution. Cette source de revenu est récurrente et augmente proportionnellement tous les ans avec la vente de rubans sur les nouvelles imprimantes qui s'ajoutent à ceux vendus sur la base installée. Evolis propose une large offre de rubans permettant de répondre à la plupart des besoins d'impression.



La part du consommable devrait croître sensiblement d'année en année, au fur et à mesure du développement du parc installé.

Evolis s'est donné pour objectif de ne pas dépasser un ratio de 45% du business consommables par rapport au CA global.

Il est stratégique pour Evolis que les imprimantes restent la part majoritaire de ses revenus.

### 6-5-4 Une stratégie marketing en support de notre stratégie commerciale

Dès sa création, Evolis a mis en place une activité marketing pragmatique et très différente de celle de ses concurrents.

Très fortement orienté produit, afin de créer dès le lancement de la première génération de Pebble une image de modernisme, le marketing Evolis est reconnu pour son efficacité par l'ensemble du réseau de distribution.

Le département marketing bénéficie d'un budget conséquent, à hauteur de 5% du CA.

La politique marketing vise à soutenir le développement de l'activité commerciale d'Evolis en travaillant sur les axes stratégiques suivants :

- Développement continu de l'offre produit afin de garantir la compétitivité d'Evolis, recherche de nouveaux axes de progression,
- Mise à disposition d'une offre complète et des outils commerciaux associés sur un plan international,
- Développement du niveau d'expertise du réseau de distribution pour maximiser l'impact commercial,
- Développement de l'image d'Evolis dans la presse et auprès des acteurs institutionnels,
- Accompagnement de nos partenaires dans la mise en œuvre de leurs propres actions marketing et commerciales.

Pour ce faire, le département Marketing d'Evolis a été organisé en trois pôles :

- Marketing Produit
- Marketing Institutionnel
- Marketing Réseau.

#### **6-5-4-1 Le Marketing Produit**

Garant de l'intégralité du catalogue, de ses évolutions et de son positionnement, le Marketing Produit intervient sur plusieurs aspects de la vie d'un produit, de l'offre commerciale et des services associés.

- **Cycle de vie produit**

Le Marketing Produit a pour rôle d'anticiper les évolutions du marché et de travailler en partenariat avec les clients et les services de Recherche et Développement afin d'assurer la mise sur le marché des nouveaux produits et des évolutions associées jusqu'à leur fin de vie.

- **Veille concurrentielle**

Toujours à l'écoute de la concurrence et des nouvelles demandes du marché, le Marketing Produit s'assure en permanence de la compétitivité des produits, tant sur le plan technologique que financier.

- **Partenariats stratégiques**

En complément de l'offre développée par Evolis, le Marketing Produit participe à l'élaboration des partenariats stratégiques visant à compléter l'offre produit par de nouvelles références au catalogue, ou des solutions spécifiques s'adressant à des marchés sectoriels.

- **Politique commerciale et service**

De même qu'il contribue à la définition technique de l'offre, le Marketing Produit participe à la politique commerciale, en définissant le positionnement prix, le packaging de l'offre et le mode de commercialisation.

Pour des produits haut de gamme, la définition et la mise en œuvre de services complémentaires sera également supervisée par les Chefs de Produit (extensions de garantie, procédures de réparation ou d'échange...).

- **Outils commerciaux et assistance à la vente**

En coopération avec les autres pôles Marketing, les Chefs de Produits contribuent à la préparation et la fabrication de l'ensemble des outils commerciaux. La formation des équipes commerciales sur les nouveaux produits, l'assistance à la vente sur les affaires complexes et la participation active aux salons Evolis font également partie de la mission du Marketing Produit.

#### **6-5-4-2 Le Marketing Institutionnel**

Le Marketing Institutionnel a pour objectif le renforcement de la notoriété d'Evolis et le développement de contacts commerciaux sur le plan international. Afin d'atteindre ces objectifs, le marketing institutionnel utilise les vecteurs suivants : les relations presse et le plan media, les actions de marketing direct et les outils d'aide à la vente, l'événementiel, et le media Internet.

- **Les relations presse et le plan media**

Afin de renforcer son image de constructeur et faire connaître ses produits sur le marché, Evolis a une communication presse orientée produits. Evolis est ainsi présente dans les magazines spécialisés de l'industrie de la carte sur les continents asiatique, européen et américain au travers de publicités et d'articles presse présentant principalement l'offre produits.

Après 5 ans de présence sur le marché et une notoriété maintenant établie, Evolis projette d'élargir son champ d'actions presse à une communication applicative où les produits sont un moyen et non une finalité.

- **Les actions de marketing direct et les outils d'aide à la vente**

Evolis met en place des actions destinées à soutenir ses ventes : lancements produits, opérations spéciales, promotions, etc. et réalise les outils d'aide à la vente tels que les brochures, posters, success stories, vidéos de démonstration, photos produits, catalogue de prix, etc.

- **L'événementiel**

Evolis expose régulièrement sur des salons internationaux. Les salons sont pour Evolis un moyen de trouver de nouveaux partenaires commerciaux sur les continents où la société expose : en Europe avec le salon Cartes (France) et le CeBIT (Allemagne), en Amérique avec les salons ASIS et ISC West, et en Asie avec Cards Asia (Singapour).

La présence sur ces salons renforce l'image d'Evolis sur le marché, lui permet de développer son réseau de distribution direct et de fidéliser ses clients par une présence constructeur locale. Evolis organise des séminaires annuels pour ses clients. Ils sont l'occasion de leur présenter les nouveautés produits et technologiques, mais aussi de les mettre en relation et ainsi de créer une émulation.

- **Le media Internet**

Internet est pour Evolis un véritable outil destiné à l'ensemble de ses partenaires, mais aussi aux utilisateurs d'imprimantes Evolis et aux prospects à la recherche d'une solution d'impression.

Evolis utilise Internet de 2 façons : le site [www.evolis.com](http://www.evolis.com) et la communication Internet.

- **Le site Internet Evolis**

Disponible en 4 langues (anglais, français, allemand et japonais), il est composé de :

- Un site public, véritable vitrine d'Evolis, présentant les produits et services offerts et fournissant une assistance technique aux utilisateurs des imprimantes Evolis. Le visiteur y trouve les dernières informations sur les nouveautés et événements liés à l'environnement cartes plastiques d'Evolis.

- Un site privé, ou Extranet, protégé par un accès sécurisé. Ce site est exclusivement destiné aux partenaires Evolis et met à leur disposition tous les outils marketing nécessaires à la commercialisation des produits Evolis, ainsi qu'une assistance technique complète leur permettant une grande rapidité de réponse envers leurs clients même aux heures de fermeture du service clients Evolis.

- **La communication Internet**

Internet est le moyen de communication privilégié d'Evolis vers son réseau et ses prospects. En effet, Evolis utilise très régulièrement les newsletters et les emailings pour toutes ses communications liées aux produits, événements, opérations spéciales, etc.

Evolis innove et utilise Internet pour ses lancements de produits au travers d'un media nommé « **Web Conferences** ». Il s'agit de présentations filmées et transmises en direct via Internet à l'ensemble des Internauts connectés. Ceux-ci peuvent poser leurs questions et obtenir les réponses par les intervenants Evolis en directe durant la présentation.

Ces Web Conferences permettent d'atteindre une cible très large à un niveau international. Cinq diffusions sont programmées (toutes en direct) durant chaque journée de présentation, ce qui permet de cibler les 5 continents tout en tenant compte des décalages horaires. Nos partenaires, aujourd'hui familiers avec ce media spécifique à Evolis, invitent leurs clients à assister à ces Web Conferences dans leurs locaux et bénéficient ainsi d'un lancement produit à grande échelle.

### **6-5-4-3 Le Marketing Réseau**

La principale mission du Marketing Réseau est de soutenir les Partenaires Evolis dans la définition et la mise en œuvre de leur plan marketing annuel, afin d'assurer la cohérence et le respect du calendrier défini conjointement. Le Marketing Réseau contribue fortement au développement des ventes, grâce à des actions ciblées, spécifiques à chaque Partenaire.

- **Marketing plan et définition des budgets**

En début d'exercice, le Marketing Réseau a pour mission de définir le plus précisément possible le plan marketing annuel du Partenaire. Celui-ci vient en appui du plan business préalablement établi entre le Responsable Commercial Evolis et le Partenaire.

Les budgets associés sont définis à partir du CA estimé, et revus tout au long de l'exercice.

Des budgets complémentaires sont alloués de façon discrétionnaire pour des actions de développement d'activité non prévues dans le plan initial.

- **Actions de prospection**

En utilisant les technologies de l'Internet, ou bien des méthodes d'approche directe plus traditionnelles comme les 'mailing' ou le 'phoning', le Marketing Réseau est à même d'assister le Partenaire dans la mise en place d'une action de prospection :

- Définition de la cible
- Choix des fichiers source
- Messages et mise en forme
- Processus global de la conception à l'exploitation des retours
- Mesure de l'impact et enseignements à tirer

Une publicité spécifique à un distributeur fait également partie du catalogue de prestations du Marketing Réseau.

- **Événements Partenaires**

Très fréquemment, le Marketing Réseau est sollicité afin d'appuyer les Partenaires Evolis dans la mise en œuvre de salons ou de journées portes ouvertes.

Les prestations offertes sont diverses, selon les besoins et le profil des contacts marketing du Partenaire. Elles couvrent une assistance relative à l'organisation de l'événement, le plan du stand, la fourniture des outils promotionnels et des matériels de démonstration.

- **Plans de motivation des commerciaux**

Afin de promouvoir une offre précise, ou d'accélérer les ventes, le Marketing Réseau est en charge de la mise en place d'opérations visant à motiver directement les commerciaux de nos Partenaires et ceux de leurs Revendeurs.

Ces opérations sont organisées sous le contrôle des Responsables Commerciaux Evolis.

Evolis se différencie donc par une pro-activité et un fort soutien au réseau de ventes indirectes qui est plébiscité par l'ensemble de nos Partenaires.

### **6-5-5 Le service clients (Customer Service)**

Le Customer Service a pour mission de soutenir l'ensemble des clients Evolis sur les aspects techniques, aussi bien en avant-vente qu'en après-vente. Le support technique est ouvert 5 jours sur 7 en France et aux Etats-Unis. Nos équipes support sont donc accessibles aux clients sans souci de décalage horaire, ce qui garantit un très haut niveau de service, partout dans le monde.

Le Customer Service donne un avis objectif et technique sur chaque intervention. En aucun cas il n'a en charge de « négocier » avec le client tout litige. Le cas échéant, un tel litige sera apprécié et réglé par le responsable commercial du compte.

#### **6-5-5-1 L'assistance au réseau de Partenaires**

##### **La Hot Line**

La Hot Line Evolis est gratuite. Le Customer Service effectue le support sur l'ensemble de la gamme Evolis (Tattoo, Pebble, Dualys et Quantum) ainsi que sur le logiciel eMedia Card Designer. Le support s'effectue par différents moyens tels que téléphone et email. Il s'adresse essentiellement aux sociétés désignées comme EBP (Evolis Business Partner). Toutefois un revendeur ou un client final sera traité et/ou redirigé dans la mesure du possible sur son revendeur ou son distributeur.

Le support est effectué en langue anglaise ou française.

##### **L'assistance Internet 24/24-7/7**

Le Customer Service a développé une assistance via le site Internet Evolis qui, au travers d'un mot de passe, donne accès à toutes les informations techniques relatives aux imprimantes Evolis, permet de télécharger les dernières versions logiciels, de pilotes d'impression, de firmware nécessaires aux mises à jour et propose une assistance par mot clé sur les principaux problèmes rencontrés. Toutes les semaines, ce site est mis à jour par le Customer Service.

##### **La e-Newsletter : May Day**

Le Customer Service rédige et envoie par Internet une newsletter baptisé « May Day » qui permet de communiquer de façon large à l'ensemble des clients Evolis toutes les dernières évolutions produits et toutes les informations relatives au service technique.

#### **6-5-5-2 Le Support et la Réparation**

##### **Le Support Avant-Vente**

Le Customer Service effectue l'ensemble des tests qu'un client peut demander sur différents supports (cartes papier, PVS, PET,...) ainsi que des tests de compatibilité avec des logiciels existants. Les tests peuvent être demandés par le client ou par les équipes commerciales et marketing. Le Customer Service établit un résumé des tests et précise les conclusions. Il sera adressé aux personnes concernées (clients, service commercial ou marketing). Ces tests sont archivés et répertoriés par le Customer Service.

##### **Le Service Après-Vente**

Les justifications de retour de matériel chez Evolis ainsi que la génération de numéro de retour incombent au Customer Service.

Le Customer Service suivra le retour dans son ensemble (date d'arrivée, de départ, suivi de la garantie, génération de rapport). C'est le Customer Service qui fixe les priorités d'intervention. En l'absence de mention spéciale, la réparation et l'expédition devront se faire dans les 48 heures (pour les Pebble et les

Tattoo) ou 5 jours (pour les Dualys et Quantum). Si une mention spéciale apparaît, l'expédition se fera dans les 24 heures suivant la réception.

### **Le support terrain**

Le Customer Service participe aux salons organisés par Evolis et éventuellement aux salons organisés par les partenaires. Il s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble des imprimantes et des présentations clients et de la préparation des fichiers de démonstration.

Plus spécifiquement, le Customer Service a en charge d'assister les commerciaux chez les clients ou prospects pour tout projet demandant un support technique personnalisé.

### **L'aide au développement logiciel**

Le Customer Service a en charge d'assister nos clients ou prospects dans leurs projets d'intégration de nos imprimantes. Le Customer Service fournit à tous les clients qui le souhaitent un kit de développement qui regroupe tous les outils logiciels d'aide au développement et qui permet l'intégration de nos imprimantes dans une solution globale.

### **Les tests des produits concurrents**

Le Customer Service effectue en coopération avec le marketing et à l'aide d'un cahier des charges, le test d'imprimantes concurrentes. Les résultats de ces tests permettront de faire un comparatif avec les imprimantes de notre gamme. Ces résultats sont analysés par le marketing produit et l'équipe technique de recherche et développement.

### **6-5-5-3 La Formation aux produits Evolis**

Le Customer Service organise et dispense des formations sur l'ensemble de la gamme Evolis.

Il existe 2 types de formation, avec une fréquence trimestrielle. Ces formations sont entièrement gratuites, l'équipe commerciale est en charge de « remplir » les sessions de formation.

#### **Formation 1<sup>er</sup> niveau**

Cette formation sur 2 jours s'organise soit en nos locaux d'Angers, soit en nos locaux de Miami, soit sur site chez nos clients. Elle a pour but de former les interlocuteurs techniques au fonctionnement de base des produits. Cette formation permet d'appréhender un bon nombre de questions techniques sur l'utilisation et la maintenance des imprimantes.

Elle permet d'offrir une prestation de qualité à des partenaires qui débutent dans la commercialisation des produits Evolis en leur permettant d'appréhender l'ensemble de la gamme rapidement.

#### **Les formations ERC (Evolis Repair Center)**

Pour renforcer la qualité du support 'de terrain', Evolis a mis en œuvre depuis deux ans une politique originale de certification des équipes de support niveau 2 : les Evolis Repair Center ou ERC.

Dispensées exclusivement dans les locaux d'Evolis à Angers (France), les formations ERC offrent à l'ensemble des clients Evolis la possibilité d'approfondir leur connaissance des produits et d'atteindre ainsi un niveau d'expertise proche de celui de l'équipe Evolis.

Durant ces sessions ERC, les clients d'Evolis côtoient leurs interlocuteurs directs du Customer Service, mais également des membres des équipes R&D (Recherche & Développement), Industrialisation, Méthodes et Fabrication. Ils ont donc l'opportunité d'approfondir leurs compétences dans tous les domaines liés aux produits Evolis.

A l'issue de la formation, les personnes formées deviennent les interlocuteurs privilégiés du Customer Service Evolis et reçoivent leur diplôme, ainsi qu'une dotation en pièces détachées et outils de test qui leur permettent de mettre en œuvre, dans leur entreprise, un véritable Centre de Support et de Réparation décentralisé, gage de qualité et de réactivité pour l'ensemble des utilisateurs de machines Evolis dans le monde.

Après 24 mois d'activité ERC, Evolis compte plus de 40 centres décentralisés opérationnels dans le monde, installés chez ses principaux clients.

### **6-5-6 La garantie des produits Evolis**

Précurseur dans la mise en œuvre de garanties de 24 mois sur ses imprimantes cartes plastiques couleur, Evolis a su faire bénéficier ses clients d'une qualité produit bien supérieure aux standards de ce marché.

Calqué sur l'organisation commerciale indirecte, le processus d'application de la garantie conduit Evolis à s'organiser sur deux plans :

- Gestion des garanties concédées à l'utilisateur
- Application des garanties, le cas échéant, à travers le circuit de distribution.

Le premier point est basé sur la date de fabrication de la machine, qui fait foi en cas de problème.

Les principaux points d'intervention sous garantie sont : panne à la livraison, tête d'impression défectueuse après quelques temps de fonctionnement.

L'ensemble de ces points de litige reste toutefois extrêmement peu fréquent puisque les acteurs de la profession s'accordent à désigner Evolis comme le fabricant le plus crédible en matière de qualité produit. D'ailleurs, plusieurs concurrents, poussés par l'approche Evolis, ont été amenés à étendre leur durée de garantie.

L'échange des produits défectueux est assuré par les partenaires distributeurs, qui possèdent les pièces détachées et des produits finis en quantité suffisante pour résoudre en quelques heures le problème de l'utilisateur.

Ensuite, une analyse menée conjointement par le Customer Service Evolis et les spécialistes du distributeur permettra de définir la marche à suivre : remplacement par Evolis de la pièce défectueuse, ou échange complet de la machine.

Les machines retournées dans notre Centre de Réparation feront toutes l'objet d'un examen attentif. Les défauts constatés seront analysés afin de procéder à une amélioration constante de notre prestation.

Par exemple, un problème récent lié à l'emballage de l'imprimante Quantum, n'apparaissant qu'aux Etats-Unis, a débouché sur des modifications en profondeur du système de conditionnement.

A ce jour, la garantie constructeur couvre :

- L'intégralité de l'imprimante et de ses accessoires,
- La tête d'impression dans la mesure où les préconisations d'entretien sont strictement observées (informations stockées dans la machine sans risque d'erreur).

Les imprimantes Pebble et Dualys bénéficient d'une garantie de 24 mois, Tattoo et Quantum d'une garantie de 12 mois.

Depuis la création d'Evolis, le taux d'intervention s'est élevé à environ 5,5 % des machines vendues. Les motifs d'intervention sont très variés, ne portent généralement que sur un composant et ne justifient pas le retour aux ateliers d'Evolis de l'imprimante. En 2005, les retours de machines pour intervention n'ont représenté que 1,3 % des ventes de l'année ; après réparation, ces machines ont été retournées aux clients.

## **6-6 La concurrence**

La concurrence provient principalement des Etats-Unis : les trois premiers acteurs américains se partagent 65% du marché mondial.

Evolis se positionne à ce jour au quatrième rang mondial et au premier rang européen.

Evolis, seul fabricant d'imprimantes pour carte plastique en France, a une part de marché mondiale estimée à 6% (source Service Interne Evolis et Zebra).

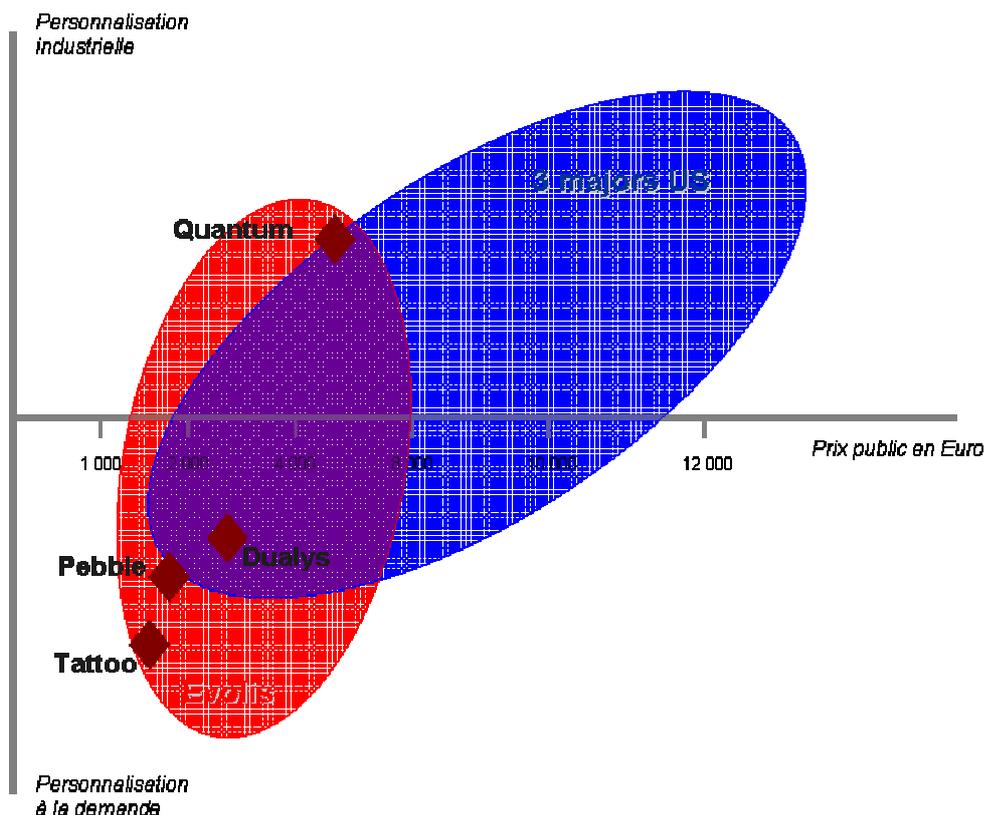
### **6-6-1 Positionnement de la gamme Evolis**

Les imprimantes Evolis se différencient de la concurrence par leur positionnement bureautique et semi industriel. Evolis cible le marché de la personnalisation décentralisée avec sa gamme d'imprimantes de bureau Tattoo, Pebble et Dualys.

Une part significative du marché de la production centralisée est couverte grâce à l'offre semi industrielle Evolis Quantum.

Toutefois, les produits standard bénéficient d'options, notamment dans le cadre de projets, qui permettent à Evolis de développer ses parts de marché auprès de grands comptes et d'agences gouvernementales.

## Positionnement de la gamme d'imprimantes Evolis et de la concurrence :



### 6-6-2 Principaux concurrents

Les principaux concurrents d'Evolis sont des groupes américains.

#### Zebra Technologies (US)

Créée en 1986, Zebra Technologies est le leader mondial des systèmes d'impression d'étiquettes. Zebra Technologies s'est spécialisée dans les imprimantes pour carte plastique avec le rachat en 1998 de la société américaine Eltron.

Avec une activité carte plastique qui représente environ 15% de l'activité du groupe, Zebra Technologies est le leader de la personnalisation de cartes décentralisée.

#### Fargo Electronics (US)

Fargo Electronics a été fondée en 1974. Concurrent direct de Zebra Technologies, Fargo Electronics est un des challengers du marché de la personnalisation à la demande.

Avec une gamme d'imprimantes récentes, Fargo s'adresse à l'ensemble des marchés décentralisés allant de l'entrée de gamme au haut de gamme permettant tout type de personnalisation.

#### Datacard Group (US)

Le groupe Datacard est le plus ancien avec une existence de plus de trente ans. Datacard propose une gamme complète de systèmes de personnalisation de carte plastique.

Le groupe Datacard est très fort sur les gros systèmes de production centralisée à grand débit, principalement pour les marchés bancaire et télécom.

Depuis quelques années, Datacard s'est positionné sur le marché de l'entrée de gamme (premier prix à 2 000 USD), avec sa gamme SP. La politique de distribution est à la fois directe et indirecte avec une implantation internationale.

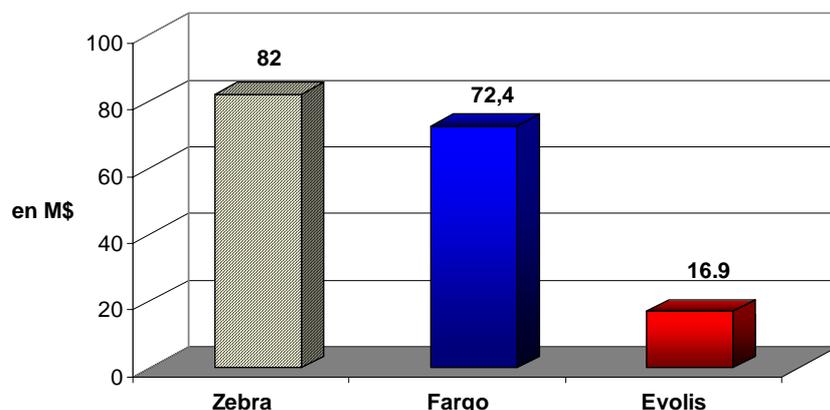
**Evaluation en 2004 du marché mondial des imprimantes à cartes :**

	Zebra	Fargo	Evolis	Autres*	Estimation du marché mondial**
<b>Estimation de la part de marché mondiale</b>	28%	25%	5,77%	42%	293 M\$
<b>Total ventes 2004 (en M\$)</b>	82	72,4	16,9	121,7	
<b>Croissance 2004 / 2003</b>	15,5%	10,5%	43,3%		

\* Datacard, Magicard, Matica, CIM, Javelin, Nisca, Digicard, CGS, Dainippon, Nozaki, Victor Systems

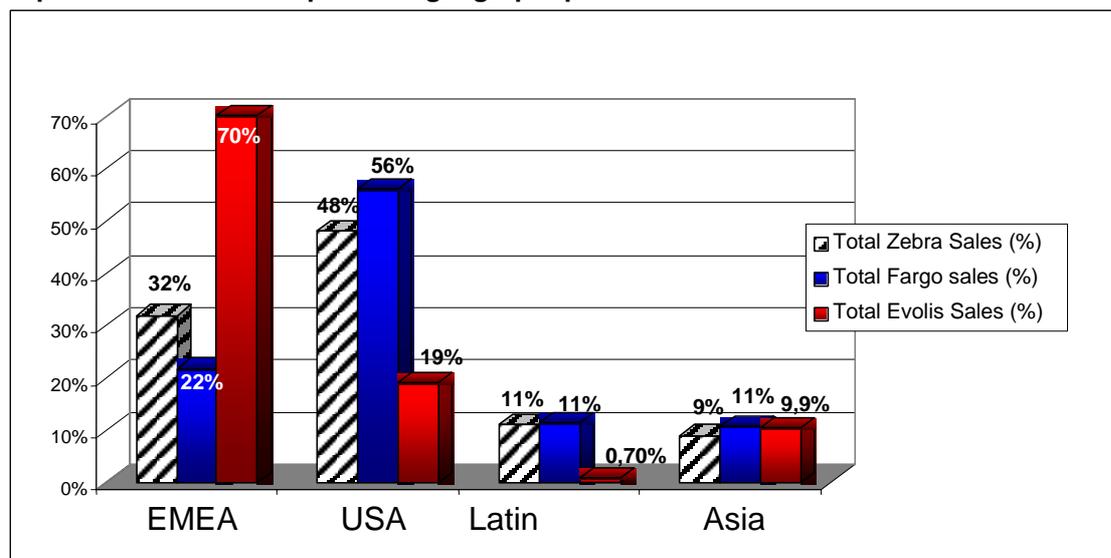
\*\* Source : Service Interne Evolis et Zebra

**Chiffre d'affaires 2004 d'Evolis et de ses 2 principaux concurrents (en M\$) :**



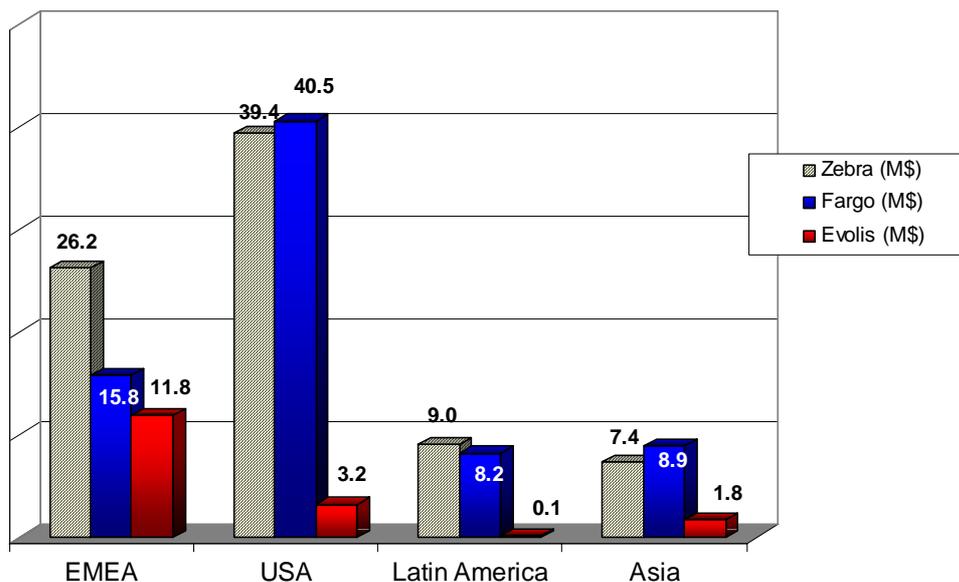
Taux de change 2004 € → USD : 1,3

**Répartition du CA en % par zone géographique en 2004 :**



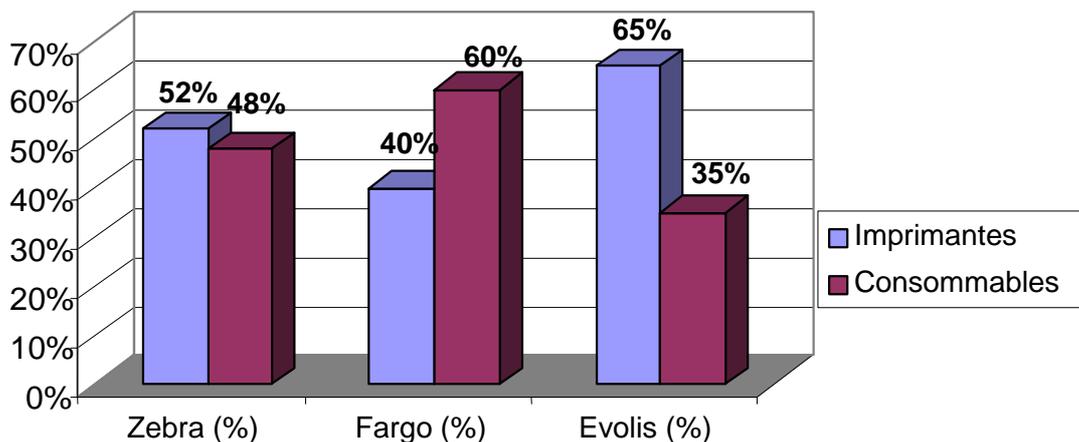
Evolis a développé ses parts de marché en EMEA dans une première étape. L'accent est mis aujourd'hui sur le développement des autres marchés, notamment grâce à la création de la filiale américaine.

**CA 2004 réalisé par zone géographique (en MUSD) :**



C'est aux USA que l'on trouve les plus forts records et une présence hégémonique de nos concurrents. Les USA sont le plus gros marché en valeur absolue. L'Amérique Latine et l'Asie « pèsent » moins lourd pour l'instant. Ce sont pour autant des marchés non négligeables et à fort développement pour Evolis. En EMEA, la répartition est plus nivelée, même si Zebra domine.

**Répartition des sources de revenu pour l'année 2004 :**



Les consommables (essentiellement les rubans) sont des produits complémentaires aux imprimantes et une source de revenus pérenne qui croît avec le parc installé d'imprimantes.

Les consommables sont pour Evolis un marché à développer, voué à croître avec l'augmentation du parc d'imprimantes installé. Toutefois, il est stratégique pour Evolis que les imprimantes restent la part majoritaire de ses revenus.

La part de marché d'Evolis reste cependant bien en deçà de celle de ses concurrents et même si Evolis estime avoir pris la 4<sup>ème</sup> position mondiale, sa marge de progression reste forte sur les marchés traditionnels de la carte (identification et sécurité) en Amérique du Nord et du Sud, ainsi qu'en Asie et partout dans le monde sur de nouveaux marchés (banque, loisirs, fidélité, transports...)

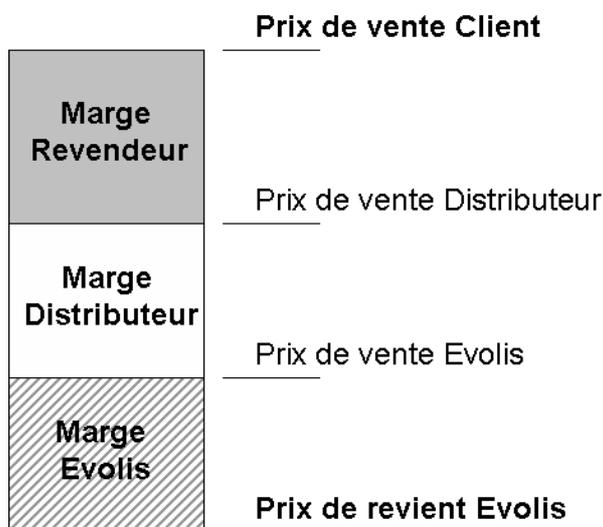
C'est pourquoi Evolis a renforcé sa présence en Amérique et souhaite consolider ses forces en Asie. Parallèlement, Evolis doit renforcer ses ventes de consommables et améliorer le ratio de ces ventes par rapport aux ventes imprimantes, sans toutefois que le business consommables ne dépasse les 45% du chiffre d'affaires global.

**En dépit de sa courte existence, Evolis a su tirer parti de plus de 15 ans d'expérience de ses fondateurs pour s'imposer sur la région EMEA et élargir progressivement sa part de marché. En 5 ans, Evolis est devenu un acteur incontournable.**

### 6-6-3 Positionnement prix produit

Les prix des produits Evolis sont étudiés en fonction des prix concurrents tout en tenant compte de la rémunération des 2 niveaux de distribution d'un réseau indirect. Il est important de noter que le prix de revient Evolis doit tenir compte des cascades de marges.

En effet, deux intermédiaires apportent à cette chaîne de distribution leur valeur ajoutée qui nécessite une juste rémunération.



#### Le distributeur

- Joue le rôle d'importateur
- Supporte les frais d'approche (logistique douanes, taxes à l'import)
- Dispose d'un centre de compétences sur les produits Evolis (au minimum une Hot Line)
- Assure la vente, la promotion des ventes et le marketing des produits sur son secteur
- Supporte le stock et les coûts associés en tant que grossiste.

#### Le revendeur

- Est en contact direct avec le client final
- A pour mission de vendre les produits, détecter les nouvelles affaires et prospecter sur un maximum de marchés
- Installe et maintient les produits pour le compte de l'utilisateur
- Offre une prestation de proximité géographique, notamment grâce à l'assistance à l'utilisation
- Bénéficie du soutien du distributeur dans les cas les plus difficiles.

A partir d'un prix de vente public conseillé, Evolis concède généralement 50% de remise à ses distributeurs, qui concèdent, eux, 30% à leurs revendeurs.

Il est donc clair que ce modèle demande une très grande attention lors de la conception des produits, de façon à réduire au mieux les coûts des composants, les durées d'assemblage, les rebuts (production, panne à l'arrivée chez le client...).

Minimiser l'impact de ces points permet de maximiser la marge nette d'Evolis sur chaque vente réalisée.

#### **6-6-4 Avantages concurrentiels**

Ainsi que mentionné précédemment, les grandes tendances actuelles du marché sont :

- La décentralisation de la production de cartes afin de répondre à une demande immédiate
- Le besoin croissant de sécurisation et de protection contre la fraude
- La réduction des coûts permettant la démocratisation des procédés de personnalisation
- La simplicité de mise en œuvre et d'utilisation.

Ces quatre points sont les éléments fondateurs de la stratégie d'Evolis qui a su, durant ces cinq dernières années, mettre en place les structures et l'offre produits permettant la prise de parts de marché.

#### **Des produits innovants au meilleur prix**

Devenir un des leaders mondiaux de la personnalisation décentralisée de cartes plastique requiert une innovation permanente, dans tous les domaines : Produits, Consommables, Services et Distribution.

Précurseur dans de nombreux domaines, Evolis a notamment su inventer de nouveaux concepts produits afin de conquérir des parts de marché :

- Ruban ½ panneau couleur pour un projet de permis de conduire en Inde,
- Imprimante grande capacité Quantum pour la personnalisation de cartes en volume (100 000 cartes / mois) en remplacement de machines de production centralisée,
- Impression et encodage de tickets cartonnés,
- Imprimante autonome équipée de clavier pour des applications simples, faciles à installer...

Il est également crucial de concevoir ces produits à des coûts compétitifs, tout en conservant la qualité requise par un réseau de distribution et des utilisateurs de plus en plus au fait des dernières technologies. Evolis a su créer une réelle image de qualité, qui, associée au caractère innovant des produits, assure le succès croissant de l'entreprise.

#### **Une politique commerciale clairement définie**

Les principaux acteurs historiques du marché ont tous une organisation duale : vente directe aux grands comptes et organisations gouvernementales, vente indirecte pour les autres entreprises ou organisations.

Il est très difficile de concilier ces deux types d'approche sans créer de conflits entre le réseau de distribution et le réseau de vente interne à l'entreprise. Pire, ceci conduit parfois à une guerre de prix dommageable pour l'entreprise.

Evolis a clairement défini une stratégie de vente indirecte, à travers des réseaux de distribution multiples, jamais concurrents, qui permettent de cibler au mieux les différents marchés.

Chaque commercial Evolis a pour mission de développer ce réseau sur sa zone géographique afin de couvrir les différents secteurs d'activité liés à la personnalisation de cartes plastiques.

En permettant à tout type d'organisation d'accéder à ses produits, via un revendeur, un intégrateur ou un distributeur, Evolis maximise sa présence et ses ventes tout en conservant une approche dédiée pour chaque client.

En accompagnement de ses partenaires lors de projets complexes, le commercial Evolis est le garant de la mise en œuvre de cette stratégie sur sa zone d'activité.

#### **Capacité à intégrer des demandes spécifiques**

Une des grandes forces d'Evolis, en plus de sa capacité d'innovation sur des produits catalogue, réside dans la réalisation de machines en mode projet.

Le plus souvent à destination d'un client, ou d'un marché spécifique, Evolis est sollicitée afin d'adapter l'existant à des contraintes d'utilisation spécifiques, ou de développer une solution 'clé en main' pour un projet unique.

Depuis début 2005, une organisation dédiée a été mise en place, qui permet d'analyser les demandes, proposer des solutions techniques et chiffrer l'ensemble dans un délai très court.

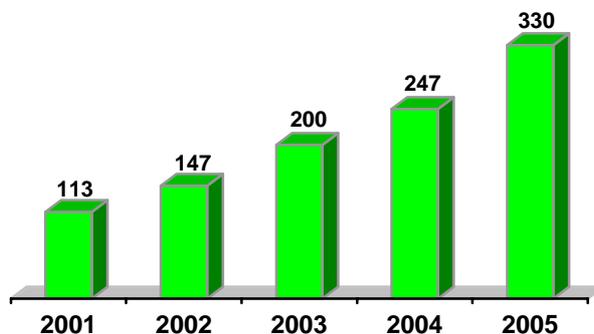
Cette souplesse de fonctionnement, ainsi que la capacité à appliquer des méthodes industrielles sur les produits 'projet' portent d'ores et déjà leurs fruits puisque plusieurs projets significatifs ont été remportés depuis la mise en place de cette structure.

Cette gestion de 'projet' est un élément clairement différenciant vis-à-vis des principaux acteurs de ce marché, qui n'ont pas, à ce jour, la souplesse structurelle ni la volonté de développer ce type d'approche.

## 6-7 Les clients d'Evolis

Evolis réalise 91% de ses ventes à l'export.

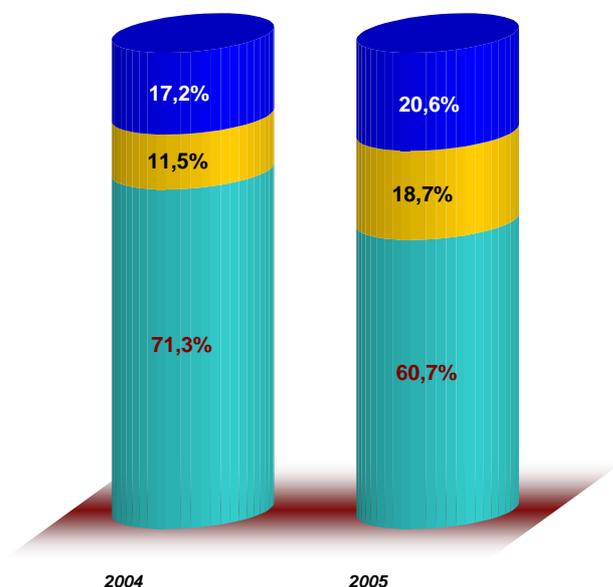
### Nombre de clients directs au 31.12.2005



Le nombre total de clients actifs ne cesse de croître depuis la création de la société. Le réseau s'est progressivement élargi et diversifié grâce aux actions de prospection, passant de 113 clients actifs fin 2001 à 330 clients actuellement.

Dans un souci de diversification des risques, ainsi que de notoriété de marque, Evolis a privilégié un développement commercial sur les 5 continents.

#### 6-7-1 La répartition géographique



	Croissance de la zone 2005 / 2004		
Amériques	➡	+	76,38%
Asie	➡	+	139,04%
EMEA	➡	+	25,46%

#### 6-7-2 Le poids des premiers clients

La règle des 80/20, qui veut que 80% des ventes soient réalisées par 20% des clients actifs, s'applique généralement à Evolis. En effet, en 2005, 80% des ventes sont réalisées par 17,3% des clients (soit 57 clients).

### Répartition en 2005 de nos principaux clients par zone géographique (80% des ventes) :

<b>Zone</b>	<b>CA</b>	<b>Nombre de clients</b>
<b>Asie</b>	3,58 M€	11
<b>Amériques</b>	3,42 M€	12
<b>EMEA</b>	8,216 M€	34
<b>Total</b>	<b>15,216 M€</b>	<b>57</b>

Afin de limiter notre risque client, aucun compte ne dépasse 10% de notre CA global. En 2005, le poids des 80% est réparti comme ci-dessous :

### Représentation en % du CA

<b>Clients</b>	<b>% de CA</b>
Le 1 <sup>er</sup>	6.64%
Top 5	24.67%
Top 10	38%
Top 17	50%
Top 57	80%

#### 6-7-3 La prospection

Les activités de prospection sont permanentes, afin d'alimenter la croissance du réseau en volume de ventes (prospection au 2<sup>ème</sup> niveau de distribution) mais aussi d'augmenter le nombre des partenaires (1<sup>er</sup> niveau). Evolis exploite plusieurs sources de prospects : les contacts rencontrés sur les salons auxquels Evolis participe, les contacts rencontrés sur d'autres salons par l'équipe commerciale, les contacts reçus à travers le site web, les sociétés repérées lors de recherches sur Internet, les sociétés contactées au travers des missions de prospection de Chambres de Commerce, de Postes d'Expansion Economique ou autres organismes gouvernementaux.

Les partenariats potentiels avec ces contacts sont soigneusement évalués par les commerciaux qui décident soit de travailler directement avec ces sociétés, soit de les mettre en relation avec les clients actifs pour un partenariat au 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> niveau de distribution.

La démarche habituellement suivie lors de la prise de contact avec les prospects est la suivante :

- Le premier contact doit susciter l'intérêt du prospect
- Evolis et le prospect se présentent mutuellement les 2 sociétés (échange basique d'informations)
- Evolis propose une unité en démo, afin que le prospect évalue le potentiel commercial des produits
- Le prospect teste l'imprimante
- Signature du contrat de distribution, avec un plan d'action et un engagement du prospect sur les quantités d'achat à l'année (Business Plan).

#### 6-7-4 Le développement du réseau

Outre la couverture géographique, la stratégie de distribution choisie par Evolis permet des développements du réseau dans le temps. En effet, alors que les revendeurs augmentent le nombre de leurs clients, les distributeurs élargissent leur portefeuille de revendeurs, et Evolis le nombre de distributeurs. Les ventes se trouvent ainsi démultipliées à chaque niveau de distribution.

Evolis a en effet choisi de ne jamais accorder d'exclusivité territoriale, afin de préserver les possibilités de développement.

### 6-7-5 La fidélisation

Les partenariats qu'Evolis signe avec ses clients sont des relations gagnant-gagnant, pro-actives, qui pérennisent la relation commerciale. Cette fidélité est de fait alimentée par notre méthode de Management de Compte Client, à travers :

- Un **Business Plan** individualisé, signé sur une base annuelle, qui spécifie les efforts et moyens que le client et Evolis vont mettre en œuvre pour atteindre les objectifs annuels et qui permet d'harmoniser la vision d'Evolis et du client sur son marché.
- Les **coordonnées de prospects** communiquées aux partenaires pour alimenter leur business.
- Des **programmes promotionnels** divers, destinés aux partenaires ou à leur réseau.
- Des programmes de **Marketing Réseau** (Channel marketing), qui visent à aider les partenaires dans leurs propres efforts de marketing dès lors qu'ils font la promotion des produits Evolis.
- Le **Coop Budget**, soit un budget alloué aux partenaires pour leurs actions marketing, budget calculé sur la base du chiffre d'affaires générés avec eux.

Ce Management de Compte Client vise en outre à ce que les partenaires Evolis adhèrent à nos objectifs, pour garantir un développement soutenu du business.

### 6-8 Le système d'information

#### 6-8-1 L'outil d'information servant de support à la fabrication, à la gestion commerciale et à la gestion des flux.

**Logiciel Phenix** : système installé en novembre 2004, utilisé sur le site d'Angers-Beaucouzé.

Ce logiciel permet d'assurer :

- La gestion de l'intégralité des nomenclatures des produits Evolis  
Dès le développement d'un nouveau produit, la nomenclature est saisie dans le système Phenix. Cette nomenclature évolue en même temps que le développement du produit.  
Dès la création par le service méthodes des procédures d'assemblage, les sous-ensembles reflétant l'assemblage sont créés dans Phenix.
- La gestion des stocks
- La gestion de la planification et de l'ordonnancement
- La gestion de la fabrication des imprimantes
- La gestion des commandes / livraisons / facturations clients

#### 6-8-2 Les outils informatiques destinés à la comptabilité

**Comptabilité SAAGE ligne 100** : système installé en décembre 1999 sur le site de Beaucouzé

Ce logiciel permet d'assurer la gestion de la comptabilité clients / fournisseurs / générale

#### 6-8-3 Les outils informatiques et moyens de contrôle du site américain

**Logiciel Quikbooks** : Système installé en janvier 2005 sur le site américain

Ce logiciel permet d'assurer la gestion commerciale et comptable du site.

#### Moyens de contrôle du site américain

##### Contrôles effectués à partir du site de Beaucouzé :

Echange journalier de toutes les informations du site américain.

Contrôle des informations sur les contacts et les actions auprès des clients

Contrôle du chiffre d'affaires réalisé via Quikbooks (hebdomadaire)

Contrôle du stock de marchandises (hebdomadaire)

Contrôle des encours clients (hebdomadaire)

Contrôle de la trésorerie (hebdomadaire)

Contrôle de la marge brute (mensuel)

Contrôle des dépenses engagées (mensuel)

##### Contrôle effectué physiquement sur le site américain :

1 semaine par trimestre, Cécile Bélanger effectue un contrôle de l'intégralité des données relatives au site américain.

Un audit est effectué trimestriellement par un cabinet d'audit américain.

## 6-9 La Logistique Evolis

### 6-9-1 Logistique Evolis France

- **Réception pièces provenant des sous traitants et fournisseurs.**

Le transport des marchandises livrées est pris en charge par les fournisseurs, le matériel est assuré lors du départ du site des fournisseurs.

Le service qualité d'Evolis a mis en place un contrôle d'entrée. Toute réception de pièces fait l'objet d'un passage en contrôle qualité entrée. Un numéro interne est alors attribué aux différents lots.

En cas de non-conformité des pièces, les pièces sont retournées accompagnées d'un rapport.

Un avoir est établi par le fournisseur. Evolis décide si les pièces doivent être relancées en fabrication ou pas.

- **Expédition des produits chez les clients.**

Evolis France gère les expéditions toutes destinations hors Amérique Nord et Sud. Les produits sont expédiés par route ou par air, le choix se détermine par client et en fonction des situations exceptionnelles, tel un besoin urgent d'un client qui nécessite un acheminement express.

Le transport est pris en charge par les clients.

L'intégralité des imprimantes expédiées fait l'objet d'un contrôle qualité sortie.

### 6-9-2 Logistique Evolis USA

- **Réception pièces provenant des sous traitants et fournisseurs.**

Les produits vendus par Evolis USA proviennent de Evolis France à l'exception des cartes blanches.

Le transport des marchandises au départ de France est pris en charge par Evolis France. Ce transport s'effectue par conteneur maritime et occasionnellement par avion (si besoin urgent de faible quantité).

L'assurance des marchandises est prise en charge par Evolis France.

A la réception des marchandises sur le site Evolis USA, un contrôle quantitatif est effectué.

- **Expédition des produits chez les clients.**

Evolis USA gère les expéditions sur le continent américain (hors Mexique qui est géré par la France)

Les produits sont expédiés par route ou par air, le choix se détermine par client et en fonction des situations exceptionnelles, tel un besoin urgent d'un client qui nécessite un acheminement express.

Le transport est pris en charge par les clients.

## 6-10 Le management

L'Equipe de management d'Evolis se connaît depuis plus de 10 ans et dispose d'une solide expérience dans les domaines de l'électronique d'impression, de la mécanique de précision, mais également en programmation de langage de commandes d'impression.

Evolis dispose au sein de son équipe d'une expérience commerciale et marketing de produits informatiques et de système d'impression en Europe, Asie et Etats Unis, de compétences financières, de gestion et de management.

### Profil de l'équipe de management

#### Emmanuel Picot

De formation ingénieur, Emmanuel Picot commence sa carrière dans le monde des arts graphiques au sein du Groupe Chemco Graphics en tant qu'ingénieur système. Puis, il s'oriente, au sein du même groupe, vers le marketing produit de gros systèmes de traitement d'images.

En 1989, il rejoint l'équipe commerciale d'une société de distribution et se lance dans la vente directe de solutions hardware auprès de grands comptes.

En 1991, première expérience de création d'entreprise avec Image In France, filiale d'une société de logiciels de traitement d'images. Image In détiendra 60% des parts de marché en France en 3 ans. Durant cette période, Emmanuel Picot assure la responsabilité commerciale et marketing et se charge de développer et fidéliser le réseau de vente indirecte.

Fort de cette première expérience, il part sur un nouveau projet en avril 1994 : Privilège Card. Co-fondateur, il assure le développement commercial et marketing pour l'Europe jusqu'en 1997 (CA : 47 MF). En janvier 1998, il part en Angleterre et prend en charge la direction marketing Europe d'Eltron (propriétaire de Privilège depuis Mars 1996).

Emmanuel Picot, 42 ans, assure la présidence d'Evolis depuis sa création avec une orientation plus commercial et marketing.

## Cécile Belanger

De formation comptable, Cécile Bélanger a commencé sa carrière en 1986 dans la distribution de produits alimentaires dans des fonctions comptables et financières.

En 1990, renforcée par une formation CNAM de gestion et fiscalité, elle rejoint l'équipe d'AP Print, société spécialisée dans la conception, fabrication et commercialisation d'imprimantes d'étiquettes. Elle a en charge la responsabilité comptable de l'entreprise, le service achats, ainsi que l'organisation et le suivi de la production. (CA : 25 MF).

En 1994, elle participe à la création de la société Privilège et rejoint l'équipe en Mai 1995 en tant que responsable administrative et financière. Courant 1996/97 elle participe à plusieurs formations, Comptabilité US GAAP et cession IFG : Manager un Centre de Responsabilité, lui permettant de participer activement à l'élaboration du contrat lors de la vente de Privilège, d'anticiper et d'accompagner la croissance de l'entreprise.

**En 1998 elle prend en charge la Vice Présidence Opération de l'usine de Varades (100 MF / 75 personnes)**

Cécile Bélanger, 41 ans, assure la vice présidence d'Evolis, la direction administrative, financière et opérationnelle (production / achats) d'Evolis.

## Serge Olivier

De formation électronique, Serge Olivier a commencé sa carrière en 1989 dans un bureau d'études en tant que concepteur et réalisateur de cartes électroniques à base de microprocesseur. Il acquiert une solide expérience dans le domaine des microprocesseurs et de la programmation en différents langages pour ordinateur.

En 1992, il rejoint l'équipe d'AP Print, société spécialisée dans la conception et fabrication d'imprimantes d'étiquettes. Il assurera l'évolution et le développement sur le plan électronique des imprimantes d'étiquetage / billetterie. Son orientation vers une nouvelle gamme, les imprimantes cartes plastiques, lui permet d'acquérir la maîtrise de langages de programmation évolués et une connaissance globale dans le domaine de la carte plastique.

En 1994, il rejoint, dès sa création, la société Privilège où il prend en charge la conception et le développement électronique. En 1995, il fait évoluer les produits vers l'impression sublimation couleur et participe à l'élaboration de différents procédés d'encodage d'informations pour cartes à puce et cartes à pistes magnétiques. Son poste et ses responsabilités évoluent avec la progression de Privilège et l'amènent à gérer, avec une équipe d'ingénieurs et de techniciens, les projets de développement des nouveaux produits.

Serge Olivier, 38 ans, assure la responsabilité des développements électroniques et logiciels des imprimantes Evolis.

## Yves Liatard

Micro-mécanicien de formation, Yves Liatard débute sa carrière en 1982 au sein d'une filiale de MATRA - Semi-conducteur, dans les développements de produits de hautes technologies destinés à la production de circuits intégrés. Il a en charge le laboratoire de tests et de prototypes. En 1984, la société s'associe au groupe américain GCA, leader sur ce marché, afin d'optimiser ses procédés d'industrialisation et de production à travers l'expérience de GCA.

En 1988, suite à une formation CNAM approfondie en mathématiques et mécanique, il intègre le Centre d'Essais de la Direction des Chantiers Navals d'Indret (DGA) en tant que directeur d'essais. Il participe activement aux développements des nouvelles études en termes d'expertises et de conseils, à travers de nombreux essais vibratoires et acoustiques et dans une totale autonomie.

En décembre 1996 il rejoint l'équipe Privilège en tant qu'ingénieur étude, et développe dans les mois qui suivent la P500, premier laminateur de la marque. Dans les deux années qui suivent, il gère l'industrialisation de la P500, le développement d'une station d'encodage magnétique de faible coût puis le développement du nouveau produit phare de la société : la P310.

Yves Liatard, 46 ans, assure la responsabilité des études mécaniques, le développement et la mise au point des imprimantes Evolis.

## **Didier Godard**

De formation électronique, Didier Godard a commencé sa carrière en 1980 dans un bureau d'études en conception à base de microprocesseur : calculateur balistique, terminal point de vente, imprimante code à barres.

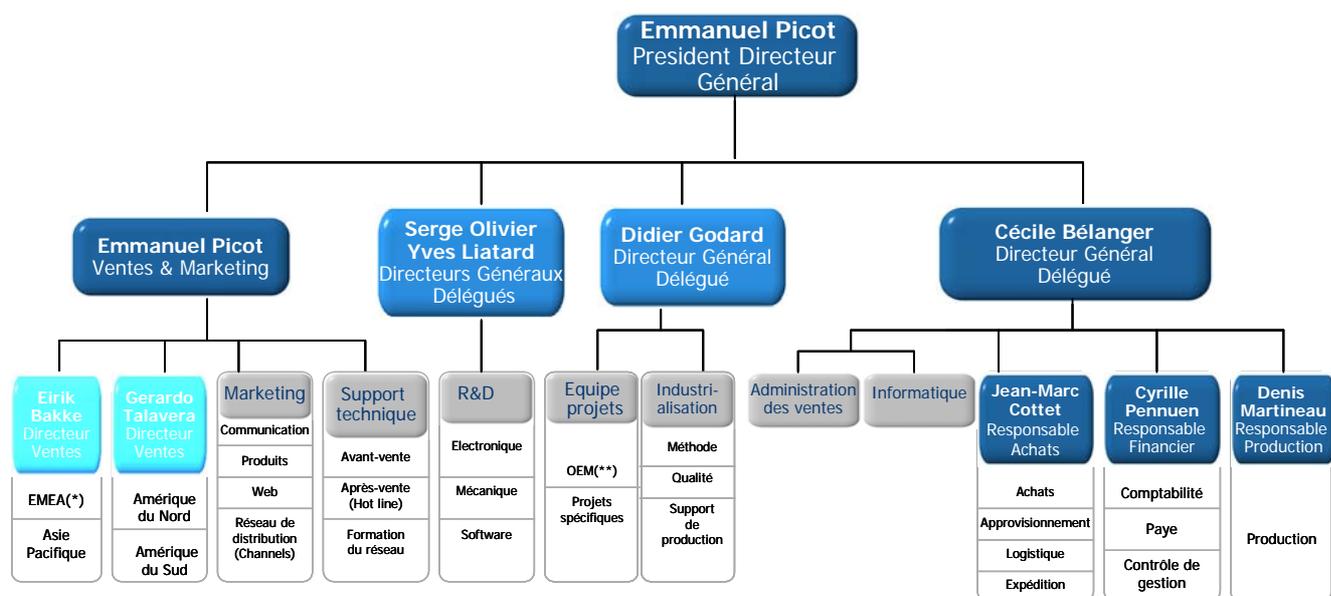
En 1989, il participe à la création de la Société AP Print, société spécialisée dans la conception et fabrication d'imprimantes d'étiquettes. Il assure la responsabilité du développement électronique de la gamme d'imprimantes.

En 1994, il participe à la création de la Société Privilège, société spécialisée dans la conception et fabrication d'imprimantes de cartes. Il assure la responsabilité technique de la gamme d'imprimantes. Il participe à plusieurs formations dont Manager un Centre de Responsabilité.

En 1997, il prend en charge la direction technique de la société Eltron pour la gamme d'Imprimantes Cartes, de l'industrialisation au bureau d'étude, soit 30 personnes dont 5 aux USA.

Didier Godard, 46 ans, assure la direction générale en charge de la qualité, de l'industrialisation, des méthodes et de la coordination de l'ensemble des projets imprimantes.

## 7. ORGANIGRAMME



(\*) EMEA : Europe-Middle East Africa

(\*\*) OEM : Original Equipment Manufacturer

## 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT

### 8-1 Descriptif actuel

- La maison-mère est située en France incluant les services suivants :
  - centre de recherche et développement,
  - fabrication des produits,
  - commercialisation,
  - marketing,
  - administratif,
  - logistique.

La société est installée dans un local industriel de 3 300 m<sup>2</sup> (2 470 m<sup>2</sup> provenant de la structure d'origine et 830 m<sup>2</sup> provenant d'une extension) situé dans la zone industrielle de Beaucouzé, près d'Angers (49), et cela depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

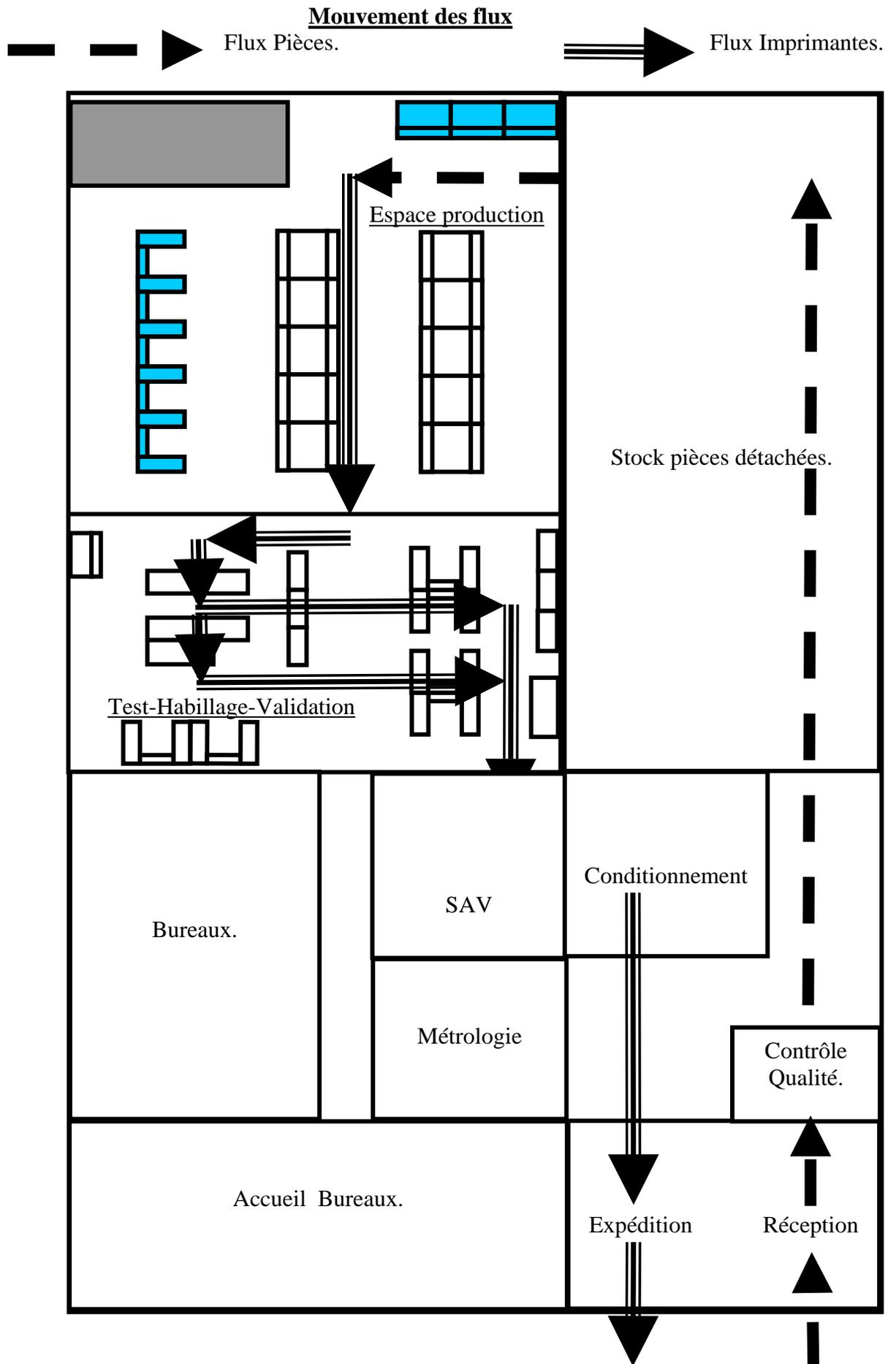
Evolis n'est pas propriétaire du bâtiment. La société loue à la Sci CEDYS les locaux, selon les conditions suivantes :

Adresse	Surface	Loyer HT	Bailleur	Type bail	Date début	Échéance
29 avenue de la Fontaine ZI ANGERS-BEAUCOUZE 49070 BEAUCOUZE	Bâtiment :	90 000 €/an	SCI CEDYS détenue par les 5 principaux actionnaires d'EVOLIS	bail 3-6-9	01/06/2004	31/05/2013
	Terrain :					

Les agencements et équipements industriels sont la propriété d'Evolis.

Deux tiers environ de la surface utile sont dédiés à la production et au stockage, le tiers restant servant de bureaux.

Le mouvement des flux est schématisé ci-dessous :



La fabrication repose à ce jour sur 3 lignes de production, directement liées à la gamme des produits :

- une ligne pour la gamme d'imprimantes PEBBLE/DUALYS ;
- une ligne pour la gamme d'imprimantes TATTOO ;
- une ligne pour la gamme d'imprimantes QUANTUM et les projets spécifiques.

- Filiale aux Etats-Unis (commercialisation et logistique sur le continent américain)

La société est installée dans un local d'environ 300 m<sup>2</sup> situé Suite N° 175, 1835 South Perimeter Road, Ft. Lauderdale, Florida 33309 et cela depuis le 13 décembre 2004.

Evolis Inc n'est pas propriétaire du bâtiment. La société loue à la Société Executive Airport Associates, LLC les locaux, selon les conditions suivantes :

Adresse	Surface	Loyer HT	Bailleur	Type bail	Date début	Echéance
Suite N° 175, 1835 South Perimeter, Ft. Lauderdale, Florida 33309	Bâtiment : 300 m <sup>2</sup> environ	26 940 €/ an	Executive Airport Associated, LLC	3 ans	13/12/2004	12/12/2007

## 8-2 Projet d'extension

Afin d'anticiper les besoins futurs, la société a entamé une réflexion sur la construction d'un nouveau bâtiment.

Un terrain bénéficiant d'une très bonne implantation est disponible sur la même zone industrielle que les locaux actuels. Une option a été mise sur ce terrain.

Surface de ce terrain 25 000 m<sup>2</sup>. L'objectif serait de construire un bâtiment de 8 000 m<sup>2</sup>, comprenant 1/3 bureaux et 2/3 zone de stockage + production.

La société a défini un projet portant sur une construction basée sur des installations d'énergie renouvelable. (Panneaux solaires / récupérateur de chaleur générée par le vitrage / récupérateur des eaux de pluie).

La fin de réalisation de ce bâtiment est prévue aux alentours de juin 2007. La résiliation du bail actuel sera alors étudiée avec la Sci CEDYS.

## 8-3 Question environnementale

Compte tenu de son activité, Evolis n'est pas confrontée à des questions environnementales.

# 9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

## 9-1 Chiffres comparés entre le 31/12/2005 et le 31/12/2004

Comptes consolidés (en euros) aux normes IFRS	31/12/2005	31/12/2004	Progression (en %)
Chiffre d'affaires	19 117 542	12 978 154	47,31%
Résultat opérationnel	2 995 708	2 726 209	9,89%
Coût de l'endettement financier net	38 154	14 419	ns
Autres produits et charges financiers	370 574	-132 180	ns
Résultat net	2 239 598	1 892 234	18,36%

### Chiffre d'affaires

Répartition par zone géographique :

	2005		2004	
	Montant	%	Montant	%
France	1 649 185	8,6%	1 853 559	14,3%
Export	17 468 357	91,4%	11 124 595	85,7%
EMEA	9 959 822	52,1%	7 399 563	57,0%
Amériques	3 928 850	20,6%	2 227 477	17,2%
Asie Pacifique Océanie	3 579 685	18,7%	1 497 554	11,5%
Total	19 117 542	100,0%	12 978 154	100,0%

EMEA : Europe, Middle East, Afrique

Le chiffre d'affaires du Groupe Evolis a progressé de 47,31 % entre 2004 et 2005, principalement à l'export (+ 57,03 %). La progression est particulièrement marquée sur l'Asie (+ 139,04 %) ainsi que sur le continent américain (+ 76,38 %).

### Résultat opérationnel

Le résultat a progressé de 9,89 %.

Les charges de personnel progressent de 73,97 %. Cette évolution s'explique par l'embauche de nouveaux collaborateurs (effectif moyen en progression de 50 %) ainsi que par la charge liée à la participation légale (environ 330 K€).

Les dotations aux amortissements et aux provisions ont progressé de 92,56 %. Ceci s'explique par les investissements réalisés mi-2004 pour l'agrandissement des bâtiments.

Le passage aux normes IFRS a accru le montant des dotations des frais de recherche et développement (dotation de 198 K€ environ en 2005 contre 67 K€ en 2004).

### Coût de l'endettement financier net, autres produits et charges financiers

En 2005, le cumul de ces deux lignes fait ressortir un produit de 408 K€ contre une perte de 117 K€ en 2004. Ceci s'explique principalement par le résultat de change (bénéfice de 356 K€ en 2005 contre une perte de change de 139 K€ en 2004).

### Résultat net

Le résultat net progresse de 18,36 %. Son évolution est plus forte que celle du résultat opérationnel (+ 9,89 %) en raison de l'évolution décrite ci-dessus du coût de l'endettement financier net, des autres produits et charges financiers. La charge d'impôts progresse de 62,64 % environ (première année complète de fin d'exonération d'IS et assujettissement à la Contribution Sociale de 3,3 % sur la base d'IS excédant 763 000 euros).

### Comparaison des comptes sociaux au 31/12/2004 (normes françaises) et des comptes consolidés au 31/12/2004 (normes IFRS)

	Comptes consolidés au 31/12/2004 (normes IFRS)	Comptes sociaux au 31/12/2004 (normes françaises)
CA	12 978 154	12 978 154
Résultat opérationnel/résultat d'exploitation	2 726 209	2 475 644
Résultat financier		-104 919
Coût de l'endettement financier net	14 419	
Autres produits et charges financiers	-132 180	
Résultat net	1 892 234	1 723 020

Les écarts constatés proviennent :

- du changement de méthode (passage des normes françaises aux normes IFRS) ;
  - de l'évolution du périmètre puisqu'Evolis a établi pour la première fois en 2005 des comptes consolidés (intégration globale de la filiale américaine).
- Le **chiffre d'affaires** est identique, la filiale n'ayant pas d'activité commerciale en 2004. La présentation retenue en IFRS n'a pas d'impact pour le groupe EVOLIS.

- **Résultat opérationnel/résultat d'exploitation :**

- impact de l'activation des frais de recherche et développement (en euros) :

- o production immobilisée : 313 166
- o dotation aux amortissements : - 66 969

---

246 197

- indemnités de départ à la retraite : + 5 942  
(impact d'un changement de méthode)

- impact de l'élimination des frais d'établissement constatés dans la filiale - 3 095

- amortissements dérogatoires : +15 327

Aucun amortissement dérogatoire dans les comptes sociaux 2004. En 2005, changement de méthode et enregistrement d'amortissements dérogatoires pour mise en place des normes IFRS. Mais dans les comptes consolidés les écritures de matière fiscale doivent être éliminées d'où une reprise des dotations.

- résultat exceptionnel social retraité en ordinaire en normes IFRS : -12 762

---

**Sous-total (impact normes IFRS) 251 609**

- intégration de la filiale US (frais de démarrage) - 1 043

---

**Total de l'écart 250 566**

- **Résultat financier/cumul du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers**

L'écart ressort à 12 842 €

Ceci s'explique par la comptabilisation en résultat des écarts de conversion passif (gains latents non comptabilisés dans les comptes sociaux mais enregistrés dans les comptes consolidés). L'impact ressort négativement dans la mesure où le retraitement porte une variation des gains latents.

- **Résultat net**

L'écart ressort à 169 214 €

La résultante des corrections précédentes avant impôts ressort à 250 486 €. La charge d'impôts différés étant de 81 272 €, l'impact sur le résultat net s'élève à 169 214 €.

## 9-2 Chiffres comparés entre le 31/12/2004 et le 31/12/2003

Comptes sociaux (en euros)	31/12/2004	31/12/2003	Progression
CHIFFRE D'AFFAIRES	12 978 154	9 109 346	42,47%
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 475 644	1 561 580	58,53%
RESULTAT FINANCIER	-104 919	-241 511	56,56%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	2 370 725	1 320 069	79,59%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 723 020	1 080 001	59,54%

## Chiffre d'affaires

Répartition par zone géographique :

	2004		2003	
	Montant	%	Montant	%
France	1 853 559	14,3%	1 446 494	15,9%
Export	11 124 594	85,7%	7 662 861	84,1%
EMEA	7 399 563	57,0%	5 225 957	57,4%
Amériques	2 227 477	17,2%	1 549 359	17,0%
Asie Pacifiques Océanie	1 497 554	11,5%	887 545	9,7%
Total	12 978 154	100,0%	9 109 355	100,0%

EMEA : Europe, Middle East, Afrique

La société a réalisé une forte progression globale du chiffre d'affaire de 42,47 %, tant sur les imprimantes que sur les consommables et pièces détachées.

## Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation a progressé de 58,53 %.

Les charges d'exploitation ont progressé de 38,96 %. En progression de 51,97 %, les charges de personnel enregistrent l'évolution la plus forte car compte tenu du développement de la Société, l'embauche de nouveaux collaborateurs s'est avérée nécessaire.

Les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation ont progressé de 5 %.

## Résultat financier

La perte financière s'est fortement réduite en raison principalement de la réduction des pertes de change (-52,6 %).

## Résultat courant

Le résultat courant avant impôts progresse de 79,59 %.

## Résultat net

Le résultat net progresse de 59,54 %. Son évolution est plus faible que celle du résultat courant telle que décrite ci-dessus en raison principalement de l'accroissement de l'impôt sur les bénéfices (diminution de l'exonération d'impôt sur les sociétés).

# 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

## 10-1 Chiffres comparés entre le 31/12/2005 et le 31/12/2004

Comptes consolidés (en euros) aux normes IFRS	31/12/2005	31/12/2004
CAPITAUX PROPRES	6 529 999	4 735 403
ENDETTEMENT	523 984	648 718
TRESORERIE NETTE	1 616 109	2 410 697
Flux net de trésorerie d'exploitation	597 978	1 914 969
Flux net de trésorerie d'investissements	-822 830	-1 080 075
Flux net de trésorerie de financement	-569 736	63 644
Flux net global de trésorerie	-794 588	898 538

## Capitaux propres

Les capitaux propres ont progressé de 37,81 % en raison de l'excellent niveau du résultat net sur l'exercice clos le 31/12/2005, étant entendu qu'un montant de 450 000 € a été mis en paiement en 2005 au titre de la distribution des dividendes afférents à l'exercice 2004.

## Endettement

La Société Evolis a eu recours à un emprunt pour 80 000 € destiné au financement de matériels informatiques. Malgré cette opération, l'endettement global du groupe Evolis a baissé de 19,23 % entre 2004 et 2005.

Le ratio d'endettement (endettement/capitaux propres) ressort à 8,02 %.

## Liquidités

La trésorerie nette s'est réduite de 32,96 %.

Cette évolution s'explique par :

- un accroissement du BFR (2 186 K€) en dépit d'une capacité d'autofinancement en progression et qui s'élève à 2 784 K€ d'où une variation de la trésorerie d'exploitation de 598 K€. L'accroissement du BFR trouve sa justification dans la création de la filiale américaine ;
- d'une variation de la trésorerie d'investissement de – 823 K€ en raison des investissements réalisés en 2005 ;
- d'une variation de la trésorerie de financement de – 570 K€ en raison de la mise en paiement des dividendes à hauteur de 450 K€, du remboursement des emprunts pour 205 K€ et d'un nouvel emprunt de 80 K€.

## Comparaison des comptes sociaux au 31/12/2004 (normes françaises) et des comptes consolidés au 31/12/2004 (normes IFRS)

	Comptes consolidés au 31/12/2004 (normes IFRS)	Comptes sociaux au 31/12/2004 (normes françaises)
Capitaux propres	4 735 403	4 421 345
Endettement	648 718	648 718
Trésorerie nette	2 410 697	2 389 560

- Les écarts constatés proviennent :
  - du changement de méthode (passage des normes françaises aux normes IFRS) ;
  - de l'évolution du périmètre puisqu'Evolis a établi pour la première fois en 2005 des comptes consolidés (intégration globale de la filiale américaine).

### Analyse des principaux écarts :

#### Capitaux propres

⇒ Retraitement des capitaux propres d'ouverture au 01/01/2004 :

- écarts de conversion passif :	+ 18 660
- frais de R&D :	+ 167 862
- provision pour indemnités de départ à la retraite :	- 5 942
- impôts différés :	- 40 064
- amortissements dérogatoires :	+ 5 068

**TOTAL 145 584**

⇒ Modifications concernant l'exercice 2004 :

- frais d'établissement	- 3 095
- indemnités de départ à la retraite :	+ 5 942
- amortissements dérogatoires 2004 :	15 327
- variation d'écarts de conversion passif :	- 12 842
- impôts différés 2004 :	- 81 272
- frais de R&D 2004 :	246 197

**TOTAL 170 257**

Sous-total impact des IFRS = 315 841

⇒ Intégration de la filiale : correction de - 1 783

**Total des corrections : 314 058**

#### Trésorerie nette

⇒ Retraitements liés au passage aux IFRS

- reclassement des titres immobilisés en VMP : 3 200

⇒ Intégration de la filiale :

trésorerie présente dans la filiale : 17 937

**TOTAL 21 137**

## 10-2 Chiffres comparés entre le 31/12/2004 et le 31/12/2003

Comptes sociaux (en euros)	31/12/2004	31/12/2003	Progression
CAPITAUX PROPRES	4 421 345	2 998 325	47,46%
ENDETTEMENT	648 758	287 397	125,74%
TRESORERIE NETTE	2 389 560	1 508 959	58,36%
<hr/>			
Flux net de trésorerie d'exploitation	1 580	933	
Flux net de trésorerie d'investissements	-766	-132	
Flux net de trésorerie de financement	64	-97	
Flux net global de trésorerie	878	704	

### Capitaux propres

Les capitaux propres ont progressé de 47,46 % en raison de l'évolution favorable du résultat net sur l'exercice clos au 31/12/2004, étant entendu qu'un montant de 300 000 € a été mis en paiement en 2004 au titre de la distribution des dividendes afférents à l'exercice 2003.

### Endettement

La Société Evolis a eu recours à des emprunts pour un montant de 470 000 € destinés au financement des travaux et d'agencements.

Le ratio d'endettement (endettement/capitaux propres) ressort à 14,67 %.

### Liquidités

La trésorerie nette (VMP + disponibilités) s'est nettement améliorée avec une progression de 58,36 %. Cette situation s'explique par :

- une amélioration du fonds de roulement de 1 325 K€ ;
- une progression du besoin en fonds de roulement de 448 K€

## 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

Se reporter au chapitre 6.

## 12. TENDANCES

### Tendances constatées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006

Sur le premier mois de l'exercice 2006, le chiffre d'affaires consolidé s'inscrit en progression de 58,76 % par rapport au mois de janvier 2005.

Cette tendance ne constitue bien entendu pas un indicateur avancé de l'évolution qui pourrait apparaître sur l'exercice 2006.

### Tendances anticipées d'ici la fin de l'exercice 2006

D'après les informations qui remontent de la force commerciale, le marché s'avère toujours dynamique, Evolis poursuivant sa conquête de parts de marché.

Le chiffre d'affaires consolidé (normes IFRS) pour 2006 est attendu en progression de 30,9 % à 25 MEUR.

Evolis entend poursuivre sa politique de nouveaux produits ainsi que son développement commercial au niveau mondial.

## 13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire figurer un business plan dans le présent document.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

### 14-1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Nom	Fonctions dans la Société
Emmanuel PICOT	Président-Directeur Général
Cécile BELANGER	Directeur Général Délégué Administrateur
Didier GODARD	Directeur Général Délégué Administrateur
Serge OLIVIER	Directeur Général Délégué Administrateur
Yves LIATARD	Directeur Général Délégué Administrateur

L'expertise et l'expérience en matière de gestion et d'administration de ces personnes résultent des différentes fonctions salariées et/ou de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter au paragraphe 6.10).

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

### 14-2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

Noms	Autres mandats	Autres fonctions
Emmanuel PICOT	Président de Evolis Inc CBD de Evolis Inc	Director de Evolis Inc
Cécile BELANGER	Co-gérant de la SCI CEDYS Secretary et Treasurer de Evolis Inc	Director de Evolis Inc
Didier GODARD	Aucun	Director de Evolis Inc
Serge OLIVIER	Co-gérant de la SCI CEDYS	Director de Evolis Inc
Yves LIATARD	Membre du Conseil d'Administration d'une Association familiale de Gestion d'un Lycée / Collège.	Director de Evolis Inc

Aucun conflit potentiel majeur n'existe au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale. Comme rappelé ci-dessus, Madame Cécile BELANGER et Monsieur Serge OLIVIER, Directeurs Généraux Délégués d'Evolis sont également co-gérants de la SCI CEDYS. Les autres associés de cette SCI sont Emmanuel PICOT, Didier GODARD et Yves LIATARD. Les conditions financières du bail sont fixées au prix du marché.

Aucun dirigeant, ni administrateur ne détient de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs de la Société.

Un pacte d'actionnaires a été signé, le 2 février 2006, entre Emmanuel PICOT, Cécile BELANGER, Didier GODARD, Serge OLIVIER et Yves LIATARD.

Ce pacte prévoit :

« ... un engagement d'inaliénabilité d'une durée de cinq ans qui interdit, pendant cette période de cinq ans, toute cession qui aurait pour effet de réduire leurs droits de vote dans la Société Evolis, à moins de 67%. Il est précisé que les cessions d'actions de la Société Evolis entre les membres du « Groupe des fondateurs » demeurent libres. »

« De plus, les membres du « Groupe des fondateurs » s'accordent un droit de préemption réciproque portant :

Pendant la période de cinq ans d'inaliénation des actions, sur les actions qu'ils détiennent au-delà du nombre d'actions inaliénables ... ».

## 15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

### 15-1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004, les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration ont été les suivantes :

2005	Rémunération	Partie		Avantages	Jetons	Régime
	brute	fixe	variable	en	de	complémentaire
	totale			nature	présence	de retraite
Emmanuel PICOT	139 424	96 593	24 566	4 920	0	13 345
Cécile BELANGER	124 081	87 679	22 338	2 424	0	11 640
Didier GODARD	126 125	89 100	22 338	2 820	0	11 867
Serge OLIVIER	130 775	93 629	22 338	2 424	0	12 384
Yves LIATARD	83 660	65 572	8 515	2 424	0	7 149
Yves RICOURT	0	0	0	0	0	0

Partie variable : Règle fixée par le Conseil d'administration du 03/01/2005. La partie variable est constituée de 4 primes trimestrielles versées en fonction d'objectifs de chiffre d'affaires trimestriel.

2004	Rémunération	Partie		Avantages en	Jetons	Régime
	brute	fixe	variable	nature	de	complémentaire
	totale				présence	de retraite
Emmanuel PICOT	112 637	79 200	18 477	4 558	0	10 402
Cécile BELANGER	99 329	71 280	16 648	2 478	0	8 924
Didier GODARD	98 088	71 280	15 215	2 808	0	8 786
Serge OLIVIER	102 604	74 191	16 648	2 478	0	9 288
Yves LIATARD	64 751	51 958	6 499	1 212	0	5 082
Yves RICOURT	0	0	0	0	0	0

Partie variable : Règle fixée par le Conseil d'administration du 02/01/2004. La partie variable est constituée de 4 primes trimestrielles versées en fonction d'objectifs de chiffre d'affaires trimestriel.

## 15-2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.  
Il n'a pas été provisionné d'engagements retraites pour les administrateurs et dirigeants au 31/12/2005.  
Les engagements provisionnés ne concernent que les salariés de la Société.  
Les dirigeants bénéficient des avantages suivants :

	Assurance décès	Assurance chômage	Assurance homme clé
Emmanuel PICOT	oui	oui	non
Cécile BELANGER	oui	oui	non
Didier GODARD	oui	oui	non
Serge OLIVIER	non	non	non
Yves LIATARD	non	non	non

## 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 16-1 Direction de la Société

#### *Exercice de la Direction générale de l'entreprise*

La Société est représentée à l'égard des tiers par Messieurs Emmanuel PICOT, Président du Conseil d'Administration de la Société et Directeur Général, Didier GODARD, Directeur Général Délégué, Serge OLIVIER, Directeur Général Délégué, Yves LIATARD, Directeur Général Délégué et Madame Cécile BELANGER, Directeur Général Délégué.

Par décision du 30 juin 2005, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Emmanuel PICOT à la fonction de Président Directeur Général, Monsieur Didier GODARD et Mme Cécile BELANGER aux fonctions de Directeurs Généraux Délégués.

Par décision du 16 décembre 2005, le Conseil d'Administration a nommé Messieurs Serge OLIVIER et Yves LIATARD aux fonctions de Directeurs Généraux Délégués.

#### *Mandat des administrateurs*

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'Administration de la Société à la date du présent document de base ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Nom	Fonction	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Date d'échéance du mandat à la date
Emmanuel PICOT	Président Directeur Général	10 décembre 1999 renouvelé le 26 juin 2002 renouvelé le 30 juin 2005	AGO statuant sur les comptes 2007
Cécile BELANGER	Administrateur Directeur Général Délégué	29 avril 2000 renouvelé le 26 mai 2003	AGO statuant sur les comptes 2005
Didier GODARD	Administrateur Directeur Général Délégué	29 avril 2000 renouvelé le 26 mai 2003	AGO statuant sur les comptes 2005
Serge OLIVIER	Administrateur Directeur Général Délégué	29 avril 2000 renouvelé le 26 mai 2003	AGO statuant sur les comptes 2005
Yves LIATARD	Administrateur Directeur Général Délégué	29 avril 2000 renouvelé le 26 mai 2003	AGO statuant sur les comptes 2005

### 16-2 Contrats entre les administrateurs et la Société

Il n'existe aucun contrat de service conclu entre la Société et l'un des administrateurs ou dirigeants à la date du présent document de base.

Deux administrateurs ont été liés à la Société par un contrat de travail jusqu'au 30 décembre 2005. Ces conventions ont été décrites dans les rapports spéciaux des Commissaires aux comptes.

### 16-3 Comités spécialisés

Un comité de direction, constitué de 5 membres, se réunit chaque mois. Ses attributions portent essentiellement sur l'élaboration et la révision du budget, la validation des investissements et des embauches.

Un comité de décision recherche et développement, comprenant 4 membres. Il se réunit tous les trimestres afin de déterminer les nouveaux projets et de suivre leur avancée.

### 16-4 Gouvernement d'entreprise

Deux comités spécialisés ont été mis en place (voir 16.3).

La préparation de l'introduction en Bourse a été l'occasion d'engager une réflexion plus approfondie sur le thème de la Gouvernance d'entreprise. Une fois l'introduction réalisée, la Société s'emploiera à mieux formaliser les règles de gouvernement d'entreprise et à compléter le dispositif existant, tout en veillant à l'adapter à la taille, aux moyens et aux préoccupations d'Evolis.

### 16-5 Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos le 31 décembre 2005

#### 1- Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

- **Forme juridique** : SA classique
- **Nombre de membres du Conseil d'Administration** : 6 administrateurs et un Président
- **Durée des mandats** : 3 ans
- **Président et Directeur Général** :

Une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 30 juin 2005 a eu notamment pour objet de procéder à la mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi dite « NRE » du 15 mai 2001.

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2005, le Conseil d'Administration a décidé que la direction générale de la Société serait assurée par le Président du Conseil d'Administration, assisté de deux Directeurs Généraux Délégués.

Aux termes d'une délibération en date du 16 décembre 2005, le Conseil d'Administration a nommé deux nouveaux Directeurs Généraux Délégués.

- **Existence de 2 comités spécialisés** :

Un comité de direction, constitué de 5 membres, se réunit chaque mois. Ses attributions portent essentiellement sur l'élaboration et la révision du budget, la validation des investissements et des embauches.

Un comité de décision recherche et développement, comprenant 4 membres. Il se réunit tous les trimestres afin de déterminer les nouveaux projets et de suivre leur avancée.

- **Aspects pratiques de l'organisation des séances du Conseil d'Administration** :

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

- **Réunions du Conseil d'Administration sur l'exercice avec les principaux points à l'ordre du jour :**

Date	Administrateurs présents	Ordre du jour
3 janvier 2005	6	Rémunération des dirigeants
3 janvier 2005	5	Autorisation de conventions avec la Sociétés Evolis Inc
27 mai 2005	6	Préparation de l'arrêté des comptes annuels 2004 Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire
30 juin 2005	6	Choix du mode d'exercice de la direction générale et nomination de la personne assumant la direction générale de la société. Nomination des directeurs généraux délégués
18 octobre 2005	5	Proposition de nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire et suppléant en remplacement des commissaires aux comptes démissionnaires
16 décembre 2005	5	Examen d'un projet d'introduction sur le marché Alternext Augmentation de capital Emission de BSPCE Nomination de deux directeurs généraux délégués Démission d'un administrateur

## 2- Limitations apportées par le Conseil d'Administration

Lors de la délibération du 10 décembre 1999, le Conseil d'Administration a apporté aux pouvoirs des Directeurs Généraux, les limitations suivantes :

- les emprunts supérieurs à 76 220 euros,
- les achats, échanges et ventes de fonds de commerce et d'immeuble,
- la constitution d'hypothèques sur les immeubles de la société,
- le consentement d'aval, caution ou garanties en faveur de tiers (hors Administrations Fiscales et douanières),
- la fondation de sociétés, les apports à faire à toutes sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise d'intérêts dans ces sociétés, la cession de titres.

Sont soumis à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

## 3- Procédures du contrôle interne

### 3.1 Préambule

#### 3.1.1 Objectifs de la société en matière de contrôle interne Définition du contrôle interne.

Le contrôle interne se définit par l'ensemble des politiques et procédures de contrôle interne mises en œuvre par la direction d'une entité en vue de s'assurer, dans la mesure du possible, la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Ces procédures impliquent :

- le respect des politiques de gestion,
- la sauvegarde des actifs
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

J'attire cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

### **3.2 Présentation des principaux facteurs de risques**

Il s'agit des principaux risques inhérents à l'activité et la territorialité de la société, ainsi que les risques identifiés suite à l'examen des différents process.

Ces facteurs de risques sont notamment liés à :

- Une activité importante à l'exportation (respect des obligations légales liées aux opérations d'exportation).
- Une croissance interne rapide (nécessité de se structurer afin de maîtriser et fiabiliser les différents flux d'informations).
- Risques en matières de change en raison principalement des ventes réalisées en dollar américain.

### **3.3 Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne**

#### 3.3.1 Les acteurs du contrôle interne

Chez Evolis, la réduction du nombre de niveaux hiérarchiques, l'existence de circuits de décision courts avec un rattachement direct au Président et aux Directeurs Généraux Délégués, permettent d'identifier et de maîtriser les risques auxquels la Société doit faire face.

#### 3.3.2 Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Evolis a mis en place des dispositifs pour assurer la maîtrise des principaux risques :

- Principales procédures  
La direction a mis en place certaines procédures : Préparation et Traitement des commandes clients, Gestion fournisseurs, Traitement du S.A.V, Prêt de matériel, gestion du parc informatique et traçabilité des flux en production.  
Depuis début 2003, des approvisionnements en Grande-Bretagne sur un de nos principaux fournisseurs ont été négociés en dollars. Ces achats couvrent partiellement les ventes effectuées en dollars.
- Procédures spécifiques liées à la filiale et mise en place par la Société mère :

#### **Contrôles effectués à partir du site de Beaucouzé :**

Echange journalier de toutes les informations du site américain.

Contrôle des informations sur les contacts et les actions auprès des clients

Contrôle du chiffre d'affaires réalisé via le logiciel Quickbooks (hebdomadaire)

Contrôle du stock de marchandises (hebdomadaire)

Contrôle des encours clients (hebdomadaire)

Contrôle de la trésorerie (hebdomadaire)

Contrôle de la marge brute (mensuel)

Contrôle des dépenses engagées (mensuel)

#### **Contrôle effectué physiquement sur le site américain :**

1 semaine par trimestre, le Directeur Général Délégué en charges des affaires comptables et financières effectue un contrôle de l'intégralité de données relatives au site américain.

Une surveillance est effectuée par un cabinet d'expertise américain.

### **3.4 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

#### **3.4.1 Organisation de la fonction comptable et financière**

La Société dispose de sa propre structure comptable et financière composée de 5 personnes dont une Directrice Générale Déléguée. Certains traitements ont été externalisés auprès d'un expert-comptable (la paie, la gestion des immobilisations, l'établissement des déclarations fiscales et sociales, le secrétariat juridique) jusqu'à l'arrivée d'un responsable financier, mémorialiste, ayant une forte expérience en cabinet d'expertise comptable et d'audit.

La société a recours aux services du cabinet SCP BEUCHER ET DEBETZ pour le conseil et le secrétariat juridique

#### **3.4.2 Système d'information, reporting, contrôle budgétaire.**

Le système d'information reposant essentiellement sur l'utilisation de progiciels très répandus sur le marché permet de disposer de données financières fiables.

Le reporting et le contrôle budgétaire sont assurés par le Comité de direction. Cf paragraphe 1.

## **4- Conclusion sur le contrôle interne au 31 décembre 2005 - Plan d'actions pour 2006**

Les procédures, mises en place par EVOLIS, destinées à maîtriser l'information comptable et financière, tout comme les procédures de contrôle interne conduisant à l'élaboration des comptes annuels sont adéquates pour fournir des informations comptables et financières fiables.

Le plan d'actions pour 2006 repose essentiellement sur la poursuite de la politique de la Société relative au contrôle interne, à savoir la mise en place de nouvelles procédures afin de maîtriser les risques liés à la forte croissance interne.

Monsieur Emmanuel PICOT  
Président du Conseil d'Administration

## 16-6 Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos le 31 décembre 2004

### 1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Forme juridique** : SA classique

- **Nombre de membres du Conseil d'Administration** : 6 administrateurs et un Président

- **Durée des mandats** : 3 ans

- **Président et Directeur Général** :

Il n'y a pas eu de décision sur l'option de la loi 2001-420 du 15 mai 2001 pour le cumul ou la dissociation des fonctions de Président et de celle de Directeur Général.

Les fonctions de Directeur Général sont dévolues au Président, assisté de deux Directeurs Généraux Délégués.

Une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 30 juin 2005 a notamment pour objet de procéder à la mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi dite « NRE » du 15 mai 2001.

- **Existence de 2 comités spécialisés** :

Un comité de direction, constitué de 5 membres, se réunit chaque mois. Ses attributions portent essentiellement sur l'élaboration et la révision du budget, la validation des investissements et des embauches.

Un comité de décision recherche et développement, comprenant 4 membres. Il se réunit tous les trimestres afin de déterminer les nouveaux projets et de suivre leur avancée.

- **Aspects pratiques de l'organisation des séances du Conseil d'Administration** :

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présentes ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

- **Réunions du Conseil d'Administration sur l'exercice avec les principaux points à l'ordre du jour** :

Date	Ordre du jour
2 janvier 2004	Rémunération des dirigeants
14 mai 2004	Préparation de l'arrêté des comptes annuels 2003 Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Autorisation de conclure un bail commercial avec la SCI CEDYS Autorisation de souscrire un prêt bancaire
15 juillet 2004	Constitution d'une filiale à Chicago Autorisation de souscrire un prêt bancaire

## **2. Limitations apportées par le Conseil d'Administration**

Lors de la délibération du 10 décembre 1999, le Conseil d'Administration a apporté aux pouvoirs de M. Emmanuel PICOT, Directeur Général, les limitations suivantes :

- les emprunts supérieurs à 76 220 euros,
- les achats, échanges et ventes de fonds de commerce et d'immeuble,
- le consentement d'aval, caution ou garanties en faveur de tiers (hors Administrations Fiscales et douanières),
- la fondation de sociétés, les apports à faire à toutes sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise d'intérêts dans ces sociétés, la cession de titres.

L'ensemble de ces opérations sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

## **3. Procédures du contrôle interne**

### **3.1. Préambule**

#### **3.1.1. Objectifs de la société en matière de contrôle interne Définition du contrôle interne**

Le contrôle interne se définit par l'ensemble des politiques et procédures de contrôle interne mises en œuvre par la direction d'une entité en vue de s'assurer, dans la mesure du possible, la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Ces procédures impliquent :

- le respect des politiques de gestion
- la sauvegarde des actifs
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

J'attire cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

#### **3.1.2. Modalités de préparation du présent rapport**

### **3.2. Présentation des principaux facteurs de risques**

Il s'agit des principaux risques inhérents à l'activité et la territorialité de la société, ainsi que les risques identifiés suite à l'examen des différents process.

Ces facteurs de risques sont notamment liés à :

- une activité importante à l'exportation (respect des obligations légales liées aux opérations d'exportation).
- une croissance interne rapide (nécessité de se structurer afin de maîtriser et fiabiliser les différents flux d'informations).

### **3.3. Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne**

#### **3.3.1. Les acteurs du contrôle interne**

Au sein de la société, la réduction du nombre de niveaux hiérarchiques, l'existence de circuits de décision courts avec un rattachement direct au Président et aux Directeurs Généraux Délégués, permettent d'identifier et de maîtriser les risques auxquels la société doit faire face.

#### **3.3.2. Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société**

Evolis a mis en place des dispositifs pour assurer la maîtrise des principaux risques :

- Principales procédures  
La direction a mis en place certaines procédures : Préparation et Traitement des commandes clients, Gestion fournisseurs, Traitement du S.A.V., Prêt de matériel et gestion du parc informatique.  
D'autres procédures s'appliqueront en 2005, à savoir, la procédure de traçabilité des flux en production et celle de l'utilisation de l'outil internet.

### **3.4. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

#### **3.4.1. Organisation de la fonction comptable et financière**

La Société dispose de sa propre structure comptable et financière composée de 4 personnes dont une Directrice Générale Déléguée. Afin d'augmenter son efficacité, certains traitements sont externalisés auprès du cabinet SECOVEC BLIN & ASSOCIES (la paie, la gestion des immobilisations, l'établissement des déclarations fiscales et sociales, le secrétariat juridique).

#### **3.4.2. Système d'information, reporting, contrôle budgétaire**

Le système d'information reposant essentiellement sur l'utilisation de progiciels très répandus sur le marché permet de disposer de données financières fiables.

Le reporting et le contrôle budgétaire sont assurés par le Comité de Direction (cf. paragraphe 1).

### **4. Conclusion sur le contrôle interne au 31 décembre 2004 – Plan d'actions pour 2005**

Les procédures mises en place par Evolis, destinées à maîtriser l'information comptable et financière, tout comme les procédures de contrôle interne conduisant à l'élaboration des comptes annuels, permettent de fournir des informations comptables et financières fiables.

Le plan d'actions pour 2005 repose essentiellement sur la mise en place de groupes de travail permettant d'anticiper les besoins internes et externes nécessaires à la poursuite de la forte croissance de la société.

Monsieur Emmanuel PICOT

Président du Conseil d'Administration

## 16-7 Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos le 31 décembre 2003

### 1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Forme juridique : SA classique**
- **Nombre de membres du Conseil d'Administration : 6 administrateurs et un Président**
- **Durée des mandats : 3 ans**
- **Président et Directeur Général :**  
Il n'y a pas eu de décision sur l'option de la loi 2001-420 du 15 mai 2001 pour le cumul ou la dissociation des fonctions de Président et de celle de Directeur Général.  
Les fonctions de Directeur Général sont dévolues au Président, assisté de deux Directeurs Généraux Délégués.
- **Existence de 2 comités spécialisés :**  
Un comité de direction, constitué de 5 membres, se réunit chaque mois. Ses attributions portent essentiellement sur l'élaboration et la révision du budget, la validation des investissements et des embauches.  
Un comité de décision recherche et développement, comprenant 4 membres. Il se réunit tous les trimestres afin de déterminer les nouveaux projets et de suivre leur avancée.
- **Aspects pratiques de l'organisation des séances du Conseil d'Administration :**  
Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.  
Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.  
La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.  
Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présentes ou représentés.  
En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

- **Réunions du Conseil d'Administration sur l'exercice avec les principaux points à l'ordre du jour :**

Date	Ordre du jour
14 avril 2003	Préparation de l'arrêté des comptes annuels 2002 Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Rémunération des dirigeants
26 mai 2003	Renouvellement des mandats des Directeurs Généraux Délégués
1 octobre 2003	Avantages en nature

### 2. Limitations apportées par le Conseil d'Administration

Lors de la délibération du 10 décembre 1999, le Conseil d'Administration a apporté aux pouvoirs de M. Emmanuel PICOT, Directeur Général, les limitations suivantes :

- les emprunts supérieurs à 76 200 euros,
- les achats, échanges et ventes de fonds de commerce et d'immeuble,
- la constitution d'hypothèques sur les immeubles de la société,
- le consentement d'aval, caution ou garanties en faveur de tiers (hors Administrations Fiscales et douanières),
- la fondation de sociétés, les apports à faire à toutes sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise d'intérêts dans ces sociétés, la cession de titres.

### **3. Procédures du contrôle interne**

#### **3.1. Préambule**

##### 3.1.1. Objectifs de la société en matière de contrôle interne Définition du contrôle interne

Le contrôle interne se définit par l'ensemble des politiques et procédures de contrôle interne mises en œuvre par la direction d'une entité en vue de s'assurer, dans la mesure du possible, la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Ces procédures impliquent :

- le respect des politiques de gestion
- la sauvegarde des actifs
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

J'attire cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

##### 3.1.2. Modalités de préparation du présent rapport

Il convient de préciser que compte tenu de la promulgation tardive de la loi de sécurité financière, ce premier rapport présente de manière descriptive –et non pas évaluative- le système de contrôle interne de la société.

#### **3.2. Présentation des principaux facteurs de risques**

Il s'agit des principaux risques inhérents à l'activité et la territorialité de la société, ainsi que les risques identifiés suite à l'examen des différents process.

Ces facteurs de risques sont notamment liés à :

- une activité importante à l'exportation (respect des obligations légales liées aux opérations d'exportation).
- une croissance interne rapide (nécessité de se structurer afin de maîtriser et fiabiliser les différents flux d'informations).

#### **3.3. Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne**

##### 3.3.1. Les acteurs du contrôle interne

Chez Evolis, la réduction du nombre de niveaux hiérarchiques, l'existence de circuits de décision courts avec un rattachement direct au Président et aux Directeurs Généraux Délégués, permettent d'identifier et de maîtriser les risques auxquels la Société doit faire face.

##### 3.3.2. Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Evolis a mis en place des dispositifs pour assurer la maîtrise des principaux risques :

- Principales procédures  
La direction a mis en place certaines procédures (Préparation et Traitement des commandes clients, Gestion fournisseurs, Traitement du S.A.V).  
D'autres procédures s'appliqueront en 2004, à savoir la procédure de prêt de matériel, celle de gestion du parc informatique.

#### **3.4. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

##### 3.4.1. Organisation de la fonction comptable et financière

- La Société a mis en place sa propre structure comptable et financière composée de 3 personnes dont une Directrice Générale Déléguée. Afin d'augmenter son efficacité, il a été décidé d'externaliser certains traitements auprès du cabinet SECOVEC BLIN & ASSOCIES (la paie, la gestion des immobilisations, l'établissement des déclarations fiscales et sociales, le secrétariat juridique).

#### 3.4.2. Systeme d'information, reporting, controle budgétaire

Le système d'information reposant essentiellement sur l'utilisation de progiciels très répandus sur le marché permet de disposer de données financières fiables.

Le reporting et le contrôle budgétaire sont assurés par le Comité de Direction (cf. paragraphe 1).

#### **4. Conclusion sur le contrôle interne au 31 décembre 2003 – Plan d'actions pour 2004**

Les procédures, mises en place par SA EVOLIS, destinées à maîtriser l'information comptable et financière, tout comme les procédures de contrôle interne conduisant à l'élaboration des comptes annuels sont adéquates pour fournir des informations comptables et financières fiables.

Le plan d'actions pour 2004 repose essentiellement sur la poursuite de la politique de la Société relative au contrôle interne, à savoir la mise en place de nouvelles procédures afin de maîtriser les risques liés à la forte croissance interne.

Monsieur Emmanuel PICOT

Président du Conseil d'Administration

## 17. SALARIES

### 17-1 Nombre de salariés et répartition par fonction

Au 31 décembre 2005, la Société Evolis emploie 93 salariés dont la moyenne d'âge est d'environ 35 ans et la Société Evolis Inc emploie 6 personnes.

La répartition par fonction est la suivante :

	2005	2004	2003
Administration et direction	13	6	5
Commercial et marketing	16	9	8
RetD	8	7	6
Industrialisation	10	7	5
Support technique	4	3	3
Production	26	17	11
Logistique	4	1	1
Effectif moyen	81	50	39
dont filiale US	6	0	0

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005, les dépenses de formation se sont élevés respectivement à 42 K€ et 78 K€. Le turn over sur les exercices 2004 et 2005 a été respectivement de 0 % et de 5 %.

### 17-2 Participations et stock-options des administrateurs et dirigeants

Nom	Fonction	Nombre d'actions détenues	Titres donnant accès au capital (BCE)
Emmanuel PICOT	Président Directeur Général	935 775	2 046
Cécile BELANGER	Directeur Général Délégué	935 775	2 045
Didier GODARD	Directeur Général Délégué	935 775	1 534
Serge OLIVIER	Directeur Général Délégué	935 775	1 534
Yves LIATARD	Directeur Général Délégué	221 625	1 534

Il n'existe à ce jour aucun plan de stock-options.

### 17-3 Participation des salariés dans le capital de la Société

Nom	Nombre d'actions détenues	Titres donnant accès au capital (BCE)
Jean-Marie CHAUVIRE	166 050	0
Sylvain ALBERT	111 375	0
Delphine BIDAUD	111 375	0
Cyrille VOLENTIER	90 000	0
Nelly BELHACHEMI	56 250	0
Eirik BAKKE	0	1 534

### 17-4 Contrats d'intéressement et de participation

Un accord de participation a été conclu le 20 février 2006 au bénéfice de tous les salariés ayant au minimum 3 mois d'ancienneté dans l'entreprise. Cet accord ne concerne pas la filiale EVOLIS INC. La réserve spéciale de participation est déterminée selon la formule légale. Il n'existe pas d'accord d'intéressement au sein du groupe Evolis.

En outre, un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) a été mis en place par la Société. Peuvent adhérer au PEE tous les salariés comptant au moins 3 mois d'ancienneté.

La fonction de teneur de compte et teneur de registre est assurée par CIC-Epargne Salariale 12, rue Gaillon 75002 PARIS.

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18-1 Répartition du capital et des droits de vote au 1<sup>er</sup> mars 2006

	Au 1 <sup>er</sup> mars 2006			
	Nbre actions	% capital	Nbre de droits de vote	% de droits de vote
Emmanuel PICOT	935 775	20,80	1 871 550	20,80
Cécile BELANGER	935 775	20,80	1 871 550	20,80
Didier GODARD	935 775	20,80	1 871 550	20,80
Serge OLIVIER	935 775	20,80	1 871 550	20,80
Yves LIATARD	221 625	4,93	443 250	4,93
Jean-Marie CHAUVIRE	166 050	3,69	332 100	3,69
Sylvain ALBERT	111 375	2,48	222 750	2,48
Delphine BIDAUD	111 375	2,48	222 750	2,48
Cyrille VOLENTIER	90 000	2,00	180 000	2,00
Nelly BELHACHEMI	56 250	1,25	112 500	1,25
Yves RICOURT	225	0,01	450	0,01
	4 500 000	100,00	9 000 000	100,00

### 18-2 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

Néant.

### 18-3 Droits de vote des principaux actionnaires

A l'occasion de l'introduction en bourse, il a été décidé d'instaurer un droit de vote double pour toute personne justifiant d'une inscription au nominatif d'actions pendant une durée minimum de 3 ans. Le tableau figurant ci-dessus présente l'état de l'actionnariat tant en terme de capital que de droits de vote.

### 18-4 Contrôle de la Société

A la date du présent document de base, aucun actionnaire ne détient à lui seul le contrôle de la société.

### 18-5 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

Un pacte d'actionnaires a été signé, le 2 février 2006, entre Emmanuel PICOT, Cécile BELANGER, Didier GODARD, Serge OLIVIER et Yves LIATARD.

Ce pacte prévoit :

« ... un engagement d'inaliénabilité d'une durée de cinq ans qui interdit, pendant cette période de cinq ans, toute cession qui aurait pour effet de réduire leurs droits de vote dans la Société Evolis, à moins de 67 %. Il est précisé que les cessions d'actions de la Société Evolis entre les membres du « Groupe des fondateurs » demeurent libres. »

« ...De plus, les membres du « Groupe des fondateurs » s'accordent un droit de préemption réciproque portant :

Pendant la période de cinq ans d'inaliénation des actions, sur les actions qu'ils détiennent au-delà du nombre d'actions inaliénables ...».

### 18-6 Etat des nantissements d'actions EVOLIS

Néant.

## **19. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES**

Les seules conventions réglementées existant au 31 décembre 2004 sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et sont relatives aux rémunérations de deux administrateurs et à un contrat de bail commercial conclu le 1<sup>er</sup> juin 2004, avec la SCI CEDYS pour une durée de 9 ans (se reporter au paragraphe 20.4.1.3.).

Les seules conventions réglementées au 31 décembre 2005 sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et sont relatives aux rémunérations de deux administrateurs, à une convention de trésorerie et à des accords commerciaux avec la filiale EVOLIS INC, à la prise en charge par la société mère du risque de change dans le cadre des relations commerciales avec la filiale EVOLIS INC, à un contrat de bail commercial conclu le 1<sup>er</sup> juin 2004 avec la SCI CEDYS pour une durée de 9 ans (se reporter au paragraphe 20.4.1.3).

## 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

### 20-1 Informations financières consolidées historiques

20-1-1 Bilan consolidé au 31 décembre 2005 (normes IFRS) avec comparatif au 31 décembre 2004

ACTIF	Notes	31/12/2005		31/12/2004	
		brut	amort & provisions	net	net
( € )				12 mois	12 mois
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Installations, matériel, outillage	6	741 348	400 925	340 423	242 701
Autres immobilisations corporelles	6	835 211	364 066	471 145	582 578
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>					
Frais de recherche et développement	5	1 103 239	488 512	614 727	474 715
Logiciels et brevets	5	115 324	58 970	56 354	44 218
<b>Impôts différés</b>	18	18 814		18 814	
<b>Immobilisations financières</b>		23 523		23 523	23 317
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>2 837 459</b>	<b>1 312 473</b>	<b>1 524 985</b>	<b>1 367 529</b>
Stocks de matières		2 332 215	34 408	2 297 807	2 043 527
Stocks de produits finis		470 248		470 248	
Stocks de marchandises		1 830 283		1 830 283	381 815
Clients		3 366 564	50 390	3 316 173	1 687 752
Autres actifs courants		450 304		450 304	447 226
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	1 616 109		1 616 109	2 410 697
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>10 065 723</b>	<b>84 799</b>	<b>9 980 925</b>	<b>6 971 016</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>12 903 182</b>	<b>1 397 272</b>	<b>11 505 910</b>	<b>8 338 545</b>

<b>PASSIF</b>		<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
( € )	<b>Notes</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
Capital	9	304 898	304 898
Réserve légale		30 490	30 490
Autres réserves		3 950 755	2 508 521
<b>Résultat consolidé</b>		<b>2 239 598</b>	<b>1 892 234</b>
Ecart de conversion		4 258	-740
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 529 999</b>	<b>4 735 403</b>
Emprunts à long terme	12	298 388	379 095
Provision pour avantages au personnel	11	38 317	29 546
Autres provisions	11	32 507	18 759
Impôts différés	18		121 336
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>369 212</b>	<b>548 736</b>
Fournisseurs		2 669 859	1 888 278
Emprunts à court terme	12	64 000	112 000
Partie à court terme des emprunts à long terme	12	161 596	157 623
Dettes fiscales et sociales		1 382 313	679 836
Provisions à court terme	11	131 800	76 465
Autres dettes		197 131	140 204
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>4 606 699</b>	<b>3 054 406</b>
<b>PASSIFS</b>		<b>4 975 912</b>	<b>3 603 142</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>11 505 910</b>	<b>8 338 545</b>

20-1-2 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2005

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		<b>2005</b>	<b>2004</b>
<b>( € )</b>		<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
	<b>Notes</b>		
<b>Chiffre d'affaires</b>	14	<b>19 117 542</b>	<b>12 978 154</b>
Autres produits de l'activité		28 885	13 028
Marchandises et matières consommées		9 932 389	5 933 803
Charges de personnel	15	3 481 768	2 001 387
Autres achats et charges externes		2 167 489	1 598 789
Impôts et taxes		222 625	153 573
Dotations aux amortissements		676 742	357 794
Dotations aux provisions		126 733	59 470
Variations des stocks de produits finis		470 248	(140 555)
Autres produits et charges d'exploitation		(13 220)	(19 603)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>2 995 708</b>	<b>2 726 209</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		55 745	23 354
Coût de l'endettement financier brut		17 591	8 935
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>		<b>38 154</b>	<b>14 419</b>
Autres produits et charges financiers	17	370 574	(132 180)
Charge d'impôt sur le résultat	18	1 164 838	716 214
<b>RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION</b>		<b>2 239 598</b>	<b>1 892 234</b>
<b>RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT NET</b>		<b>2 239 598</b>	<b>1 892 234</b>
Part du groupe		2 239 598	1 892 234
Intérêts minoritaires		0	0
Nombre d'actions	9	4 500 000	4 500 000
Résultat par action		0.50	0.42
Résultat dilué par action		0.50	0.42

**20-1-3** Tableau des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2005

En €	Notes	2005 12 mois	2004 12 mois
Résultat net des sociétés intégrées		2 239 598	1 892 234
Amortissements et provisions sur immobilisations	5 & 6	676 741	357 794
Variation d'impôt différé	18	-140 150	81 272
Plus values nettes de cession d'immobilisations		7 448	0
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>2 783 637</b>	<b>2 331 300</b>
Variation du besoin en fonds de roulement (1) (calculé à partir des données nettes de provisions)		-2 185 660	-416 330
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION</b>		<b>597 978</b>	<b>1 914 969</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5	-435 134	-351 627
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6	-387 491	-770 976
Acquisitions d'immobilisations financières		-206	-30 630
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1	2 551
Cessions d'immobilisations financières		0	70 607
Incidence des variations de périmètre		0	0
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-822 830</b>	<b>-1 080 075</b>
Augmentation des capitaux propres		4 998	-740
Dividendes payés	13	-450 000	-300 000
Emission d'emprunts et dettes financières		80 000	470 000
Remboursement d'emprunts et dettes financières		-204 734	-105 616
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT</b>		<b>-569 736</b>	<b>63 644</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE TOTAL</b>		<b>-794 588</b>	<b>898 538</b>
Trésorerie à l'ouverture	8	2 410 697	1 512 159
Trésorerie à la clôture	8	1 616 109	2 410 697

(1)

Variation des stocks		- 2 172 996	- 1 130 341
Variation des créances		- 1 631 499	- 657 333
Variation des dettes		1 618 836	1 371 344

**20-1-4** Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Autres réserves	Ecarts de conversion	Résultat	Total capitaux propres
<b>Soldes au 1 janvier 2004</b>	304 898	1 759 010		1 080 001	<b>3 143 909</b>
<b>Variations de capitaux propres</b>	0	780 001	-740	812 233	<b>1 591 494</b>
Différences de conversion			-740		<b>-740</b>
Résultat de la période				1 892 234	<b>1 892 234</b>
Affectation en réserve		780 001		-780 001	<b>0</b>
Dividendes				-300 000	<b>-300 000</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2004</b>	<b>304 898</b>	<b>2 539 011</b>	<b>-740</b>	<b>1 892 234</b>	<b>4 735 403</b>

	Capital	Autres réserves	Ecarts de conversion	Résultat	Total capitaux propres
<b>Soldes au 31 décembre 2004</b>	304 898	2 539 011	-740	1 892 234	<b>4 735 403</b>
<b>Variations de capitaux propres</b>	0	1 442 234	4 998	347 365	<b>1 794 596</b>
Variation des écarts de conversion			4 998		<b>4 998</b>
Résultat de la période				2 239 598	<b>2 239 598</b>
Affectation en réserve		1 442 234		-1 442 234	<b>0</b>
Dividendes				-450 000	<b>-450 000</b>
Divers					<b>0</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2005</b>	<b>304 898</b>	<b>3 981 245</b>	<b>4 258</b>	<b>2 239 598</b>	<b>6 529 999</b>

## 20-1-5 Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2005

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Les données chiffrées sont exprimées en Euros.

### Note liminaire

- Note 1 - Informations concernant l'entreprise
- Note 2 - Passage aux normes IFRS
- Note 3 - Méthodes comptables
- Note 4 - Périmètre de consolidation
- Note 5 - Immobilisations incorporelles
- Note 6 - Immobilisations corporelles
- Note 7 - Actifs destinés à être vendus
- Note 8 - Trésorerie et équivalents de trésorerie
- Note 9 - Capitaux propres
- Note 10 - Gestion des risques financiers
- Note 11 - Provisions
- Note 12 - Echancier de la dette financière
- Note 13 - Dividendes distribués
- Note 14 - Informations sectorielles
- Note 15 - Charges de personnel
- Note 16 - Frais de recherche et développement comptabilisés en charges
- Note 17 - Autres produits et charges financiers
- Note 18 - Impôt
- Note 19 - Engagements
- Note 20 - Evènements post clôture

### Note liminaire

Les comptes consolidés présentés sont établis, pour la première fois, en appliquant la totalité des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées à la date d'arrêté, par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne.

### Note 1 - Informations concernant l'entreprise

La société Evolis est une Société Anonyme de droit Français. Elle a été créée en décembre 1999 et a clôturé son premier exercice au 31 décembre 2000.

Elle a pour principale activité la conception, la fabrication et la commercialisation d'imprimantes pour cartes plastiques et la vente des consommables associés.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2005 reflètent la situation comptable de la société et de sa filiale.

Le Conseil d'Administration du 20 janvier 2006 a arrêté les comptes annuels consolidés 2005 en normes IFRS, avec un comparatif 2004.

### Note 2 - Passage aux normes IFRS

Le règlement n° 1606/2002 du Comité de réglementation comptable européen impose l'utilisation des normes comptables internationales IFRS dans les comptes consolidés des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Bien que n'étant pas soumise à cette obligation car n'étant pas cotée sur un marché réglementé, la Société Evolis a opté pour la présentation de ses comptes annuels consolidés en appliquant les normes IFRS. Il est présenté ci-dessous les informations chiffrées relatives à l'exercice 2004 établi selon les mêmes normes :

## 2.1 Impact des IFRS sur les capitaux propres consolidés au 01/01/2004

Le rapprochement entre les capitaux propres établis selon les normes françaises et les capitaux propres établis selon les normes IFRS se présente comme suit, au 1<sup>er</sup> janvier 2004 :

( € )	01/01/2004 IFRS	Retraitements					31/12/2003 sociaux
		amort. dérog	Impôts différés	IDR	frais r&d	écart de conversion	
Capital social	304 898						304 898
Réserve légale	30 490						30 490
Autres réserves	1 728 520	5 068	-40 064	-5 942	167 862	18 660	1 582 936
Résultat	1 080 001						1 080 001
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3 143 909</b>						<b>2 998 325</b>

- ✓ Ecart de conversion (IAS 21) : L'écart de conversion passif constaté au bilan des comptes sociaux est un produit financier en IFRS.
- ✓ Frais de recherche et développement (IAS 38) : Ces frais ont été enregistrés en charges dans les comptes sociaux conformément aux règles comptables en vigueur à l'époque. Le passage aux normes IFRS rend obligatoire l'activation de tous les projets dès lors qu'ils remplissent les conditions.
- ✓ Provision pour indemnités retraite (IAS 19) : Le retraitement correspond au montant de la provision pour indemnité de retraite, qui en application des normes IFRS, aurait du être comptabilisée dans les comptes 2003.
- ✓ Amortissements dérogatoires (IAS 16) : Cette écriture correspond à l'écart entre la durée d'utilisation et la durée d'usage sur les logiciels.
- ✓ Impôt différé (IAS 12) : Cette écriture est liée aux retraitements précédents et aux décalages temporaires.

### **Note 3 - Méthodes comptables**

Le groupe applique les normes IFRS pour la première fois à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les ajustements résultant du passage des normes françaises aux nouvelles normes ont été portés en capitaux propres du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004, conformément à la norme IFRS 1 traitant de la conversion. Un rapprochement entre le bilan du 31 décembre 2003, en normes françaises, et le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004, en normes IFRS, vous a été présenté en note 2.

Comme l'autorise la norme IFRS 1.36 A, le groupe a choisi d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 à partir de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le bilan d'ouverture à la date de transition aux IFRS en 2005 (au 1<sup>er</sup> janvier 2004) et les comptes des périodes postérieures à cette date présentées en comparatif dans les premiers comptes IFRS 2005 (2004) ne tiennent donc pas compte des normes IAS 32 et IAS 39.

### 3.1 Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers sont présentés en Euros.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui doivent être enregistrés selon les normes IFRS, à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cycle d'exploitation normale du groupe, ou à être cédés dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normale, ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, constituent des dettes courantes.

Les autres actifs et autres dettes sont considérés comme non courants.

### 3.2 Principes de consolidation

La société Evolis Inc étant contrôlée de façon exclusive par la société Evolis, elle est consolidée par intégration globale.

Le contrôle existe lorsque Evolis détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de celle-ci. Le contrôle est présumé exister si Evolis détient plus de la moitié des droits de vote.

La filiale est consolidée à partir du moment où Evolis en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du groupe. Le groupe ne comprend aucune entité détenue conjointement qualifiée d' « entreprise associée » ou « coentreprise ».

Les soldes au bilan, les produits et charges réciproques sont éliminés, ainsi que les résultats internes.

Des informations relatives à la filiale sont données en note 4.

### 3.3 Méthode de conversion

Les achats et ventes libellés en monnaies étrangères sont convertis et comptabilisés au cours du mois où ils sont facturés. Des pertes ou gains de change, liés au décalage entre le paiement ou l'encaissement des factures et leur comptabilisation, sont constatés en autres produits et charges financiers.

Les créances et les dettes sont évaluées au cours de clôture.

La société détenue EVOLIS Inc tient ses comptes en dollars. Pour la consolidation, il est utilisé la méthode de conversion du cours de clôture.

### 3.4 Actifs incorporels immobilisés

Ils concernent principalement les frais de recherche et développement qui remplissent les conditions d'activation et mis en œuvre pour la conception de nouvelles gammes ou version d'imprimantes.

Les conditions d'activation de l'actif incorporel sont les suivantes :

- Faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre.
- Intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre.
- Capacité à l'utiliser ou le vendre.
- Comment l'actif générera des avantages économiques futurs probables
- La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet.
- Capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

### 3.5 Amortissements des actifs incorporels

L'amortissement est comptabilisé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel. Le tableau ci-dessous décrit les durées et modes d'amortissement pratiqués :

	Durée (année)	Mode
Frais de recherche et développement	3	linéaire
Logiciels, brevets	3 ou 5	linéaire

### 3.6 Actifs corporels immobilisés

Les actifs corporels immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition, abstraction faite de toute charge financière.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces composantes sont comptabilisées séparément.

### 3.7 Amortissements des actifs corporels immobilisés

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité selon les méthodes suivantes :

	Durée (année)	Mode
Matériel industriel	3 à 5	linéaire
Outillage	3 à 5	linéaire
Agencement et aménagement	5	linéaire
Installations générales	3 à 10	linéaire
Véhicules de transport	5	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5	dégressif ou linéaire
Mobilier	5	linéaire

### 3.8 Actifs immobilisés destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés sont présentés, s'il y a lieu, sur une ligne distincte du bilan dès lors que la date de la cession devient probable. La valeur comptable est alors recouvrable par une vente ou un échange contre d'autres actifs. Lorsque cette valeur, diminuée des frais de cession, est inférieure à la « juste valeur », une dépréciation est constatée.

### 3.9 Investissements financiers

Tous les investissements financiers sont constatés au coût correspondant au prix payé incluant les coûts d'acquisition liés à l'investissement.

### 3.10 Stocks

Les stocks de marchandises et de matières sont évalués au prix de revient d'achat suivant la méthode FIFO. Compte tenu de leur rotation rapide et d'une certaine stabilité des prix d'achat en cours d'année, le dernier prix d'achat est retenu par mesure de simplification.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production incluant le prix d'achat des matières et les frais accessoires ainsi que le coût de main d'œuvre. Sont exclus les frais généraux non imputables à la production ainsi que les frais financiers.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est pratiquée pour couvrir les pertes probables sur les articles obsolètes ou sur ceux qui ne pourront plus être intégrés dans le processus de fabrication.

### 3.11 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction du risque de non recouvrement.

### 3.12 Capital et réserves

Le résultat par action est calculé sur le résultat net – part du groupe. Le nombre d'actions retenu est le nombre moyen de titres en circulation de la SA Evolis au cours de l'exercice.

### 3.13 Avantages au personnel

Les indemnités de départ à la retraite, correspondant à un engagement à prestation définie, sont liées aux conventions collectives s'appliquant aux différentes sociétés du groupe. Elles concernent les indemnités à verser lors du départ en retraite des salariés. Le groupe provisionne ces engagements en fonction de l'estimation du montant versé à chaque salarié à son départ, actualisé et affecté d'une probabilité de réalisation de l'évènement.

Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat l'année de leur constatation.

Le groupe n'est pas concerné par les autres avantages à l'exception du droit à la formation et des médailles du travail dont les montants ont été considérés comme non significatifs.

### 3.14 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation résultant d'un évènement passé, qu'une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

### 3.15 Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de manière fiable.

### 3.16 Information sectorielle

La nature de l'activité du groupe Evolis permet, en application de la norme IAS 14 de définir les secteurs suivants :

Le premier niveau d'information sectoriel est organisé par secteur géographique sur la base de la localisation de ses clients.

Le second niveau d'information sectoriel est organisé par secteur d'activité : Imprimantes, consommables et divers.

Conformément à IAS 14.16, les données sectorielles n'intègrent que les données directement attribuables ou qui peuvent être raisonnablement affectées.

### 3.17 Contrats de location

Les biens financés par crédit bail font l'objet d'un retraitement pour tous les contrats relatifs aux biens dont la valeur d'origine est supérieure à 100 K€

Au 31 décembre 2005, aucun des contrats souscrits par les sociétés du groupe ne correspond à ces critères.

Les autres contrats sont des locations simples. Les loyers sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

### 3.18 Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la méthode du report variable sur les décalages temporaires existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et leur valeur comptable au bilan.

Des impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

#### **Note 4 - Périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation n'a pas été modifié en 2005 :

Sociétés	date de clôture	date d'entrée	Siège social	% d'intérêt
<b>Société Mère</b>				
Evolis	31/12	-	Beaucouzé (49)	-
<b>Filiale</b>				
Evolis Inc	31/12	04/10/2004	Fort Lauderdale (Floride USA)	100%

Les locaux de la Société Evolis sont détenus par une SCI appartenant à des associés de la Société Evolis à hauteur de 88 % environ.

Compte tenu de l'existence d'un bail commercial classique entre Evolis et cette SCI, il a été considéré que cette SCI ne remplissait pas les conditions de consolidation des entités ad hoc décrites par l'interprétation SIC 12.

#### **Note 5 - Immobilisations incorporelles**

Valeur brute	31/12/2004	acquisitions	diminutions	31/12/2005
Frais de recherche et développement	865 992	394 802	157 555	1 103 239
Logiciels, brevets	79 707	40 333	4 716	115 324
				0
<b>Total</b>	<b>945 699</b>	<b>435 135</b>	<b>162 271</b>	<b>1 218 563</b>

Amortissements	31/12/2004	dotations	diminutions	31/12/2005
Frais de recherche et développement	391 277	254 790	157 555	488 512
Logiciels, brevets	35 489	28 197	4 716	58 970
				0
<b>Total</b>	<b>426 766</b>	<b>282 987</b>	<b>162 271</b>	<b>547 482</b>

**Note 6 - Immobilisations corporelles**

Valeur brute	31/12/2004	acquisitions	diminutions	31/12/2005
Matériel industriel	69 927		11 545	58 382
Outillage	444 311	261 029	24 989	680 351
Agencement et aménagement	2 615			2 615
Installations générales	506 742	46 977	5 627	548 092
Véhicules de transport		7 984		7 984
Matériel de bureau et informatique	137 035	52 428	1 641	187 822
Mobilier	72 241	19 072		91 313
				0
<b>Total</b>	<b>1 232 871</b>	<b>387 490</b>	<b>43 802</b>	<b>1 576 559</b>

Amortissements	31/12/2004	dotations	diminutions	31/12/2005
Matériel industriel	21 443	18 988	5 046	35 385
Outillage	252 665	136 965	24 987	364 639
Agencement et aménagement	44	857		901
Installations générales (1)	38 820	161 860	4 739	195 941
Véhicules de transport		1 552		1 552
Matériel de bureau et informatique	82 434	58 019	1 580	138 873
Mobilier	12 186	15 514		27 700
				0
<b>Total</b>	<b>407 592</b>	<b>393 755</b>	<b>36 353</b>	<b>764 991</b>

(1) dont dotation complémentaire de 94 K€ en prévision d'un déménagement fin 2007.

**Note 7 - Actifs destinés à être vendus**

Le groupe ne possède aucun actif non courant destiné à être cédé et ne projette aucun abandon d'activité.

**Note 8 - Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents trésorerie sont présentés à l'actif pour leur valeur nominale et comprennent les valeurs mobilières de placement, la trésorerie en banque et la caisse.

En €	2005	2004
Valeurs mobilières	253 879	716 859
Disponibilités à l'actif	1 362 230	1 693 838
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 616 109</b>	<b>2 410 697</b>

La valeur vénale des valeurs mobilières de placement à la clôture se présente comme suit :

En €	2005	2004
Coût historique	253 879	716 859
Plus value latente	0	3 988
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>253 879</b>	<b>720 847</b>

**Note 9 - Capitaux propres**

Le capital social se décompose de 20 000 actions de 15,24 euros de nominal chacune. Le nombre d'actions n'a pas évolué au cours de l'année 2005.

Comme précisé dans la note 20, le nombre d'actions a été porté à 4 500 000 le 02 janvier 2006.

## Note 10 - Gestion des risques financiers

### 10.1 Risque de change

Evolis est confrontée à deux types de risques :

- le premier résulte de la conversion dans ses états financiers des comptes de la filiale américaine tenus en dollars ;
- le second est relatif à l'activité opérationnelle de la société. L'intégralité des ventes hors continent américain est facturée en Euros. Les ventes effectuées à la filiale américaine sont facturées en dollar américain.

Au titre de l'exercice, les ventes facturées en US\$ représentent 5.4 M\$ soit 23 % du chiffre d'affaires consolidé.

Depuis début 2003, des approvisionnements en Grande-Bretagne ont été négociés en dollars.

Ces achats couvrent partiellement les ventes effectuées en dollars.

La société a ouvert un compte courant en dollars depuis sa création. Le solde de ce compte courant n'est pas couvert ; des provisions pour perte de change ont été constatées en 2003 et 2004, et un gain de change en 2005. En fonction de l'évolution du cours du dollar la Société pourrait avoir recours à des opérations de couverture.

L'ensemble de ce dispositif permet de réagir au mieux face aux fluctuations des devises mais n'exclut pas totalement un risque de change résiduel.

### 10.2 Risque de taux

Le niveau d'endettement étant très faible (taux d'endettement par rapport aux fonds propres : 13,69 % en 2004 et 8,02 % en 2005), la société estime ne pas être exposée significativement au risque des taux d'intérêt.

### 10.3 Risque de liquidité

La Société estime ne pas être exposée à un risque de liquidité du fait notamment d'un endettement très limité et de la trésorerie disponible au 31 décembre 2005 (1 616 109 €).

### 10.4 Risque actions

Compte tenu de la nature de ses placements (Sicav monétaires), la société n'est pas confrontée au risque actions.

## Note 11 - Provisions

Tableau des mouvements :

En €	2004	dotations	reprises	2005
Avantages au personnel	29 546	8 771		38 317
Garantie à plus d'un an	18 759	13 748		32 507
Sous total non courants	48 305	22 519	0	70 824
Garantie à moins d'un an	76 465	55 335		131 800
Sous total courant	76 465	55 335	0	131 800
Total	124 770	77 854	0	202 624

### 11.1 Avantages au personnel

Les provisions pour avantages au personnel concernent les engagements d'indemnités de départs en retraite du personnel de la société mère. Pour la filiale récemment créée, compte tenu de la faible ancienneté du personnel, les indemnités éventuellement à provisionner ont été considérées comme étant non significatives.

Le faible montant de la provision s'explique par l'effectif de 75 personnes, l'âge moyen et l'ancienneté peu élevée des employés de la Société.

Le montant de la provision a été évalué en appliquant la méthode préférentielle (norme IAS 19 révisée). La méthode de calcul utilisée est la méthode rétrospective des unités de crédits projetés avec droits accumulés.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- salariés concernés : personnel, en contrat à durée indéterminée, lié à la société par un contrat de travail.
- départ à l'initiative du salarié à 65 ans.
- taux de charges sociales : 40%
- taux d'actualisation retenu : taux d'inflation arrondi à l'entier inférieur (soit 2%).
- taux de progression des salaires retenu : taux d'inflation arrondi à l'entier inférieur (soit 2%).
- taux de rotation du personnel : 5%.

### 11.2 Provisions pour garantie

Les garanties en cours à la clôture de l'exercice sont provisionnées à partir d'estimations statistiques du taux de retour des imprimantes vendues. Ces statistiques sont propres à l'entreprise et sont déterminées à partir des retours observés depuis l'origine de la Société.

### **Note 12 - Echancier de la dette financière**

<b>2005</b>	<b>Taux</b>	<b>moins 1 an</b>	<b>de 1 à 5 ans</b>	<b>plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Emprunts à long terme	0% à 3.70%		298 388		298 388
Emprunts à court terme	0%	64 000			64 000
Partie à court terme des emprunts à long terme	0% à 3.70%	161 596			161 596
<b>Total</b>		<b>225 596</b>	<b>298 388</b>	<b>0</b>	<b>523 984</b>

<b>2004</b>	<b>Taux</b>	<b>moins 1 an</b>	<b>de 1 à 5 ans</b>	<b>plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Emprunts à long terme	0% à 3.70%		379 095		379 095
Emprunts à court terme	0%	112 000			112 000
Partie à court terme des emprunts à long terme	0% à 3.70%	157 623			157 623
<b>Total</b>		<b>269 623</b>	<b>379 095</b>	<b>0</b>	<b>648 718</b>

Emprunts à taux 0% : Avance ANVAR et prêt aidé.

**Note 13 - Dividendes distribués**

En €	2005	2004
Dividendes nets mis en paiement au cours de l'exercice	450 000	300 000
Total	450 000	300 000
Montant par action	2005	2004
Nombre moyen d'actions au cours de l'exercice	20 000	20 000
Montant par action	22.5	15.0
Montant par action	2005	2004
Nombre d'actions au 02 janvier 2006	4 500 000	4 500 000
Montant par action	0.10	0.07

Au titre de l'exercice 2005, et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires, il est prévu le versement, en 2006 d'un dividende de 405 000 € soit 0,09 € par action existant au 02 janvier 2006.

**Note 14 - Informations sectorielles**

Premier niveau d'information sectorielle :

<b>2005</b>	EMEA	Asie - Océanie	Amériques	Total sectoriel	non affecté	Total
Revenus provenant des ventes externes	11 609 007	3 579 685	3 928 850	19 117 542	0	19 117 542
Revenus générés par les autres secteurs	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel sectoriel	5 068 662	804 626	891 254	6 764 542	-3 768 834	2 995 708
Valeur comptable totale des actifs	7 160 017	257 970	1 997 793	9 415 781	2 090 129	11 505 910
Passifs sectoriels	0	0	92 592	92 592	4 883 320	4 975 912
Acquisitions d'actifs non courants	381 648	136 013	163 318	680 979	141 646	822 625
Charge d'amortissement incluse dans le résultat sectoriel	239 522	85 362	86 715	411 599	265 143	676 742
Autres charges sans contrepartie en trésorerie	40 178	14 319	63 273	117 770	8 963	126 733
<b>2004</b>	EMEA	Asie - Océanie	Amériques	Total sectoriel	non affecté	Total
Revenus provenant des ventes externes	9 253 122	1 497 554	2 227 477	12 978 154	0	12 978 154
Revenus générés par les autres secteurs	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel sectoriel	4 052 369	568 764	829 388	5 450 521	-2 724 312	2 726 209
Valeur comptable totale des actifs	4 105 380	275 430	467 636	4 848 447	3 490 098	8 338 545
Passifs sectoriels	0	0	0	0	3 603 142	3 603 142
Acquisitions d'actifs non courants	382 397	54 294	92 741	529 432	593 170	1 122 602
Charge d'amortissement incluse dans le résultat sectoriel	191 792	27 231	46 514	265 538	92 256	357 794
Autres charges sans contrepartie en trésorerie	25 905	5 341	6 283	37 529	21 941	59 470

Second niveau d'information sectorielle :

<b>2005</b>	Imprimantes	consom - mables	Divers	Total	non affecté	Total
Revenus provenant des ventes externes	13 530 044	5 376 348	211 150	19 117 542	0	19 117 542
Valeur comptable totale des actifs	3 723 205	1 830 283	0	5 553 488	5 952 422	11 505 910
Acquisitions d'actifs non courants	655 831	0	0	655 831	166 794	822 625

<b>2004</b>	Imprimantes	consom - mables	Divers	Total	non affecté	Total
Revenus provenant des ventes externes	8 551 431	4 229 976	196 747	12 978 154	0	12 978 154
Valeur comptable totale des actifs	2 043 527	381 815	0	2 425 342	5 913 203	8 338 545
Acquisitions d'actifs non courants	529 432	0	0	529 432	593 170	1 122 602

Données sectorielles par implantation géographique des actifs :

<b>2005</b>	EMEA	Asie - Océanie	Amériques	Total sectoriel	non affecté	Total
Valeur comptable totale des actifs	9 521 915	0	1 983 995	11 505 910	0	11 505 910
Acquisitions d'actifs non courants	797 477		25 148	822 625	0	822 625

<b>2004</b>	EMEA	Asie - Océanie	Amériques	Total sectoriel	non affecté	Total
Valeur comptable totale des actifs	8 338 545			8 338 545	0	8 338 545
Acquisitions d'actifs non courants	1 122 602			1 122 602	0	1 122 602

EMEA : Europe, Middle-East, Africa (Europe, Moyen-Orient, Afrique).

## Note 15 - Charges de personnel

### 15.1 Détail des frais de personnel

En €	2005	2004
Salaires et traitements	2 489 991	1 580 407
Charges sociales	1 050 232	690 722
Salaires et charges sociales activés au titre des frais de recherche et développement	-373 168	-256 208
Avantages en nature	-15 012	-13 534
Participation légale	329 725	
Sous total	3 481 768	2 001 387
Impôts et taxes sur rémunérations	96 340	43 443
Personnel extérieur	32 571	13 338
Avantage au personnel	8 771	23 604
Total	3 619 450	2 081 772

### 15.2 Répartition de l'effectif moyen

En €	2005	2004
Cadres et agents de maîtrise	18	7
Employés	63	43
Total	81	50

### 15.3 Rémunérations versées aux dirigeants

En €	2005	2004
Rémunérations	548 931	448 989
Total	548 931	448 989

**Note 16 - Frais de recherche et développement comptabilisés en charges**

En €	2005	2004
Frais de personnel	26 848	
Dotations aux amortissements	254 790	140 212
<b>Total</b>	<b>281 638</b>	<b>140 212</b>

**Note 17 - Autres produits et charges financiers**

En €	2005	2004
Résultat de change	355 970	-138 641
Autres produits financiers	14 604	6 461
<b>Total</b>	<b>370 574</b>	<b>- 132 180</b>

**Note 18 - Impôt***18.1 Ventilation de l'impôt comptabilisé*

En €	2005	2004
Impôt exigible	1 304 988	634 942
Impôt différé actif	140 150	
Impôt différé passif		81 272
<b>Total</b>	<b>1 164 838</b>	<b>716 214</b>

*18.2 Preuve d'impôt*

En €	2005			2004		
	Base	Taux	Impôt	Base	Taux	Impôt
Résultat net	2 239 512			1 892 234		
Impôt comptabilisé	1 164 838			716 214		
Résultat avant impôt	3 404 350	33.83%	1 151 805	2 608 448	26.47%	690 334
Contribution sociale 3.3%	388 805	3.3%	12 831	0	3.3%	0
<b>Totaux théoriques</b>	<b>3 404 350</b>	<b>34.21%</b>	<b>1 164 636</b>			<b>690 334</b>

**Retraitements**

Impact écart de taux sur Impôt différé N	-469 809	1.50%	- 7 047	213 127	11.67%	24 872
Divers			3 057			2 608
Crédit d'impôt recherche			-1 068			
Crédit prospection commerciale			-19 844			
Crédit d'impôt apprentissage			-1 600			-1 600
Régularisation impôt différé antérieur			26 704			
<b>Total retraitements</b>			<b>202</b>			<b>25 880</b>
<b>Impôt réel</b>			<b>1 164 838</b>			<b>716 214</b>

## Note 19 - Engagements

### 19.1 Engagements réciproques

En €	2005	2004
Contrats de crédit bail en cours	47 868	97 421
Total	47 868	97 421

### 19.2 Autres engagements

Montant total des paiements minimaux futurs à effectuer au titre des principaux contrats de location simple :

En €	2005	2004
Location des locaux à Beaucouzé	133 280	217 500
dont à moins d'un an	94 080	90 000
dont à plus d'un an et moins de 5 ans	39 200	127 500
Location des locaux à Fort Lauderdale	53 880	80 820
dont à moins d'un an	26 940	26 940
dont à plus d'un an et moins de 5 ans	26 940	53 880
Total	187 160	298 320

## Note 20 - Evènements post clôture

### 20.1 Projet d'introduction de la Société sur le Marché Alternext

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 2 janvier 2006, il a été décidé de demander l'introduction de la Société Evolis sur le marché Alternext.

### 20.2 Modifications du capital social

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 2 janvier 2006, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital social de 55 101,97 € par incorporation d'une pareille somme prélevée sur les autres réserves, par augmentation de la valeur nominale de l'action qui a été portée à 18 €. Cette même assemblée a décidé de réduire la valeur nominale de l'action et de la porter à 0.08 € par action par émission d'actions nouvelle à raison de 225 actions nouvelles pour une action ancienne. Le capital social s'élevant à 360 000 € est divisé en 4 500 000 actions de 0.08 € chacune.

## 20-2 Informations financières pro forma

Néant.

**20-3 Comptes annuels aux 31 décembre 2005, 2004 et 2003**  
(comptes sociaux établis selon les normes françaises)

**20-3-1 Bilans (Actif)**

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Capital souscrit non appelé					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement	220 463	216 262	4 201	60 656	124 758
Concessions, brevets et droits similaires	115 324	79 365	35 959	23 823	28 133
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	741 348	400 925	340 422	242 701	160 911
Autres immobilisations corporelles	810 063	345 301	464 762	582 578	93 844
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	8 130		8 130	8 130	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	3 200		3 200	3 200	73 807
Prêts					
Autres immobilisations financières	23 523		23 523	23 317	817
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 922 050</b>	<b>1 041 853</b>	<b>880 197</b>	<b>944 406</b>	<b>482 270</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>					
Matières premières, approvisionnements	2 332 215	34 408	2 297 807	2 043 527	844 847
En-cours de production de biens					140 555
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	470 248		470 248		
Marchandises	1 193 867		1 193 867	381 815	309 591
Avances et acomptes versés sur commandes	52 504		52 504	37 126	27 074
<b>CREANCES</b>					
Créances clients et comptes rattachés	2 715 997	50 390	2 665 606	1 687 752	1 303 672
Autres créances	1 794 893		1 794 893	327 230	161 470
Capital souscrit et appelé, non versé					
<b>DIVERS</b>					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )	250 679		250 679	713 659	444 368
Disponibilités	1 266 414		1 266 414	1 675 901	1 064 591
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>					
Charges constatées d'avance	74 460		74 460	97 554	16 388
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>10 151 278</b>	<b>84 799</b>	<b>10 066 479</b>	<b>6 964 563</b>	<b>4 312 557</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif	871		871	64 162	37 355
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 074 199</b>	<b>1 126 652</b>	<b>10 947 547</b>	<b>7 973 131</b>	<b>4 832 182</b>

**Bilans (Passif)**

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2005</i>	<i>31/12/2004</i>	<i>31/12/2003</i>
Capital social ou individuel dont versé : 304 898	304 898	304 898	304 898
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence :			
Réserve légale	30 490	30 490	30 490
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	3 635 957	2 362 937	1 582 936
Report à nouveau			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>2 022 250</b>	<b>1 723 020</b>	<b>1 080 001</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	12 422		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 006 017</b>	<b>4 421 345</b>	<b>2 998 325</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	64 000	112 000	144 000
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>64 000</b>	<b>112 000</b>	<b>144 000</b>
Provisions pour risques	165 178	159 386	96 713
Provisions pour charges	38 317	29 546	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>203 495</b>	<b>188 932</b>	<b>96 713</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	459 984	511 310	88 293
Emprunts et dettes financières divers		25 408	55 104
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	40 655	11 003	4 069
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 647 020	1 888 278	1 186 174
Dettes fiscales et sociales	1 312 560	679 836	239 238
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	141 186	93 545	
Autres dettes	15 290	35 656	1 605
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES</b>	<b>4 616 695</b>	<b>3 245 036</b>	<b>1 574 484</b>
Ecart de conversion passif	57 340	5 818	18 660
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 947 547</b>	<b>7 973 131</b>	<b>4 832 182</b>

*Résultat de l'exercice en centimes* 2 022 250.01

*Total du bilan en centimes* 10 947 547.06

## 20-3-2 Comptes de résultat

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2005</i>	<i>31/12/2004</i>	<i>31/12/2003</i>
Ventes de marchandises	582 244	5 050 835	5 633 079	4 229 976	2 928 865
Production vendue de biens	1 050 344	12 452 221	13 502 565	8 551 431	6 070 852
Production vendue de services	16 597	203 919	220 516	196 747	109 629
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>1 649 185</b>	<b>17 706 976</b>	<b>19 356 160</b>	<b>12 978 154</b>	<b>9 109 346</b>
Production stockée			470 248	(140 555)	(101 631)
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			27 519	8 154	25 530
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			62 800	29 898	13 755
Autres produits			450	2 323	249
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>19 917 178</b>	<b>12 877 975</b>	<b>9 047 248</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 508 725	2 014 328	1 822 587
Variation de stock (marchandises)			(812 052)	(72 224)	(197 860)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			8 022 982	5 190 379	2 862 347
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(220 904)	(1 195 770)	(114 647)
Autres achats et charges externes			2 022 477	1 656 946	1 178 586
Impôts, taxes et versements assimilés			209 130	165 828	83 090
Salaires et traitements			2 335 734	1 580 407	1 053 103
Charges sociales			1 032 802	690 722	441 389
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			459 641	304 489	266 527
Sur immobilisations : dotations aux provisions					
Sur actif circulant : dotations aux provisions			48 728	1 663	46 154
Pour risques et charges : dotations aux provisions			77 854	65 412	41 055
Autres charges			1 506	152	3 339
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>16 686 622</b>	<b>10 402 331</b>	<b>7 485 669</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>3 230 555</b>	<b>2 475 644</b>	<b>1 561 580</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>					
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			104	3 351	
Autres intérêts et produits assimilés			83 509	20 203	1 331
Reprises sur provisions et transferts de charges			63 291		
Différences positives de change			258 853	430	2 236
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			8 626	6 332	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>414 383</b>	<b>30 316</b>	<b>3 567</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				26 807	29 078
Intérêts et charges assimilées			21 294	8 935	6 140
Différences négatives de change			14 153	99 493	209 860
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>35 447</b>	<b>135 235</b>	<b>245 078</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>378 935</b>	<b>(104 919)</b>	<b>(241 511)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>3 609 491</b>	<b>2 370 725</b>	<b>1 320 069</b>

## Comptes de résultat (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2005</i>	<i>31/12/2004</i>	<i>31/12/2003</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1	2 551	6 400
Reprises sur provisions et transferts de charges			
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1</b>	<b>2 551</b>	<b>6 400</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	255	12 478	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 449	2 836	1 395
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	12 422		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>20 126</b>	<b>15 313</b>	<b>1 395</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(20 125)</b>	<b>(12 762)</b>	<b>5 005</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	329 725		
Impôts sur les bénéfices	1 237 391	634 942	245 073
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>20 331 561</b>	<b>12 910 841</b>	<b>9 057 215</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>18 309 311</b>	<b>11 187 821</b>	<b>7 977 215</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>2 022 250</b>	<b>1 723 020</b>	<b>1 080 001</b>

### 20-3-3 Annexes aux comptes sociaux 2005

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2005, d'une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Les comptes annuels sont exprimés en Euros.

### FAITS CARACTERISTIQUES INTERVENUS DURANT L'ANNEE

- Un changement de méthode comptable a été pratiqué au cours de l'exercice quant à la première application des règlements du CRC 2002-10 (modifié par le règlement 2003-07) et du CRC 2004-06.

Ce changement se traduit sur les postes « logiciels » et « frais de recherche et développement ».

#### a) Logiciels

La méthode prospective conduit à pratiquer un amortissement comptable sur la durée d'utilisation, soit 3 ans, et un amortissement fiscal sur une durée fiscalement autorisée.

En conséquence :

- il n'y a pas de retraitement des amortissements antérieurs ni d'incidence sur les capitaux propres à l'ouverture,
- les immobilisations totalement amorties ne sont pas retraitées.

#### b) Frais de recherche et développement

Dans le cadre de la méthode prospective, l'avis CU CNC n° 2005-D autorise la société, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 :

- à maintenir à l'actif les seuls coûts de développement répondant aux nouveaux critères pour les projets déjà activés au 31 décembre 2004,
- à inscrire en charges tous les coûts de développement engagés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

- En raison d'un projet de déménagement prévu au plus tard en fin d'année 2007, les installations qui ne pourront être transférées font l'objet d'un amortissement sur la durée restant à courir. Une dotation complémentaire de 94 K€ a donc été comptabilisée au 31 décembre 2005.

## PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception des changements de méthode mentionnés dans les faits caractéristiques intervenus durant l'année.

## METHODES D'EVALUATION

### **Immobilisations incorporelles**

- Les frais de recherche et développement correspondent au développement initial de l'imprimante Tattoo. Ils sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans à compter du début de commercialisation.
- Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.
- Le brevet de la nouvelle imprimante Tattoo est amorti sur une durée de 5 ans.

### **Immobilisations corporelles**

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements de dépréciation économiquement justifiés sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon le mode linéaire ou dégressif lorsque la législation le permet.

Le mode et la durée d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Matériel industriel	Linéaire de 3 à 5 ans
Outillage industriel	Linéaire de 3 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire sur 5 ans
Installations générales et agencements	Linéaire de 3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire de 3 à 5 ans ou dégressif sur 3 ans
Mobilier	Linéaire sur 5 ans

### **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition.

### **Stocks**

Les stocks de marchandises et de matières sont évalués au prix de revient d'achat (selon la méthode du premier entré premier sorti). Compte tenu d'une rotation rapide des stocks et d'une certaine stabilité des prix d'achats en cours d'année, le dernier prix d'achat est retenu par mesure de simplification.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production, excluant les frais généraux non imputables à la production, les frais financiers et les frais liés à la commercialisation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient.

### **Créances**

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Méthode de conversion**

Les opérations d'achats et de ventes réalisées avec l'étranger sont converties en euros selon le cours moyen du mois.

Les créances et dettes sont exprimées selon le cours de clôture au 31 décembre 2005.

### **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation résultant d'un événement passé, qu'une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

### **Participation**

La Société a inscrit la participation en charges à payer pour la première fois à la clôture de l'exercice 2005, exercice au titre duquel les droits des salariés sont nés.

La participation, calculée selon les accords de droit commun, s'élève à 329 725 euros au 31 décembre 2005.

### **Engagements en matière de retraite**

La Société a constitué une provision d'un montant de 38 317 € au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière.

Conformément à la recommandation 2003 – R. 01 du CNC, le montant de la provision a été évalué en appliquant la méthode préférentielle (norme IAS 19 révisée). La méthode de calcul utilisée est la méthode rétrospective des unités de crédits projetés avec droits accumulés.

La formule de calcul est la suivante :

$$S \times (1+t)^n \times P \times Tv \times Tr \times (1+i)^{-n}$$

S = salaire de référence du personnel en contrat à durée indéterminée

t = taux de revalorisation des salaires : taux d'inflation arrondi à l'entier inférieur (soit 2 %)

P = coefficient des droits acquis à la clôture de l'exercice

Tv = taux d'espérance de vie

Tr = taux de rotation : 5 %

i = taux d'actualisation : taux d'inflation arrondi à l'entier inférieur (soit 2 %)

Départ à l'initiative du salarié à 65 ans.

Le montant de la provision s'explique par l'effectif, 75 personnes, l'âge moyen et l'ancienneté peu élevée des employés de la société.

## INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### IMMOBILISATIONS

<i>VALEUR BRUTE</i>	<i>31/12/2004</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions</i>	<i>31/12/2005</i>
Frais d'établissement				
Frais recherche et développement	378 017		157 555	220 463
Autres immobilisations incorporelles	79 707	40 333	4 716	115 324
<b>INCORPORELLES</b>	<b>457 724</b>	<b>40 333</b>	<b>162 270</b>	<b>335 786</b>
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Agencements des constructions				
Install. techn., matériel et outillage	516 853	261 029	36 535	741 348
Agencements divers	506 742	46 977	5 627	548 093
Matériels de transport				
Matériel de bureau et informatique	209 276	54 336	1 641	261 970
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>CORPORELLES</b>	<b>1 232 872</b>	<b>362 342</b>	<b>43 803</b>	<b>1 551 410</b>
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	8 130			8 130
Autres titres immobilisés	3 200			3 200
Prêts & Autres immob. financières	23 317	206	0	23 523
<b>FINANCIERES</b>	<b>34 647</b>	<b>206</b>	<b>0</b>	<b>34 854</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 725 243</b>	<b>402 881</b>	<b>206 074</b>	<b>1 922 050</b>

### AMORTISSEMENTS

	<i>31/12/2004</i>	<i>Dotations</i>	<i>Cessions</i>	<i>31/12/2005</i>
Frais d'établissement				
Frais recherche et développ.	317 361	56 455	157 555	216 262
Autres immob. incorporelles	55 884	28 197	4 716	79 365
<b>INCORPORELS</b>	<b>373 245</b>	<b>84 652</b>	<b>162 270</b>	<b>295 627</b>
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Agencements des constructions				
Install. techn., matériel et out.	274 152	156 809	30 036	400 925
Agencements divers	38 820	161 860	4 738	195 941
Matériels de transport				
Matériel de bureau et informat.	94 620	56 320	1 580	149 360
Autres				
<b>CORPORELS</b>	<b>407 592</b>	<b>374 989</b>	<b>36 354</b>	<b>746 227</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>780 837</b>	<b>459 641</b>	<b>198 625</b>	<b>1 041 853</b>

	<i>Linéaire</i>	<i>Dégressif</i>	<i>Exceptionnel</i>	<i>TOTAL</i>
<b>DOTATIONS</b>	<b>419 033</b>	<b>40 608</b>		<b>459 641</b>

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les échéances des créances à la clôture de l'exercice se répartissent comme suit :

- à un an au plus	4 637 855
- à plus d'un an	23 523

Total des créances **4 661 378**

## VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition :

**250 679**

Les plus-values latentes non comptabilisées sont de :

Valeur liquidative à la clôture

**250 679**

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Le poste "Charges constatées d'avance" correspond à des charges enregistrées au cours de l'exercice, mais qui courent pour partie sur l'exercice suivant.

**74 460**

## PRODUITS À RECEVOIR

- Autres créances	36 088
- Disponibilités	3 435

**39 522**

## ÉLÉMENTS D'ACTIF CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

- Titres de participations	8 130
- Clients et comptes rattachés	492 082
- Autres créances	1 471 553

**1 971 765**

## CAPITAL SOCIAL

Le capital social se décompose de la façon suivante :

Nombre de titres **20 000**

Valeur nominale **15,24**

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Montant avant résultat à l'ouverture de l'exercice **2 698 325**

- Affectation des résultats de l'exercice précédent suivant décision de l'assemblée générale ordinaire :	
- autres réserves	1 273 020
- dividendes	450 000

- Variations nettes de l'exercice des provisions réglementées **12 422**

Montant à la clôture avant résultat **3 983 767**

Résultat de l'exercice **2 022 250**

Montant à la clôture de l'exercice **6 006 017**

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Les échéances des dettes à la clôture de l'exercice se répartissent comme suit :

	<i>moins 1 an</i>	<i>de 1 à 5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>	<i>TOTAL</i>
Emprunts et dettes financières	161 596	298 388		459 984
Autres dettes	4 156 711			4 156 711
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 318 307</b>	<b>298 388</b>		<b>4 616 695</b>

## ÉTAT DES PROVISIONS

Les mouvements concernant l'exercice sont détaillés ci-après :

	<i>31/12/2004</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>31/12/2005</i>
<b>Provisions réglementées :</b>				
- amortissements dérogatoires		12 422		12 422
- hausse des prix				
- provisions investissement				
- autres provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>		<b>12 422</b>		<b>12 422</b>

	<i>31/12/2004</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>		<i>31/12/2005</i>
			<i>Montants Utilisés</i>	<i>Montants Non utilisés</i>	
<b>Provision p/risques &amp; charges :</b>					
- litiges					
- garanties	95 224	69 083			164 307
- pertes de change	64 162		63 291		871
- impôts					
- provision indemnités départ à la retraite	29 546	8 771			38 317
<b>TOTAL</b>	<b>188 932</b>	<b>77 854</b>	<b>63 291</b>		<b>203 495</b>

	<i>31/12/2004</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>31/12/2005</i>
<b>Provisions pour dépréciation :</b>				
- sur immob. financières				
- sur stocks		67 785	33 376	34 408
- sur créances clients		1 663	0	50 390
- autres provisions pour dépréciation		0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>69 447</b>	<b>48 728</b>	<b>33 376</b>	<b>84 799</b>

## CHARGES À PAYER

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	889
- Fournisseurs et comptes rattachés	52 653
- Dettes fiscales et sociales	651 472
	<b>705 014</b>

## ÉLÉMENTS DE PASSIF CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

- Ecart de conversion	52 182
	<b>52 182</b>

## ÉCARTS DE CONVERSION

Ils résultent des valorisations des dettes et créances en monnaies étrangères au cours de la date de clôture des comptes.

Ils s'analysent comme suit :

	<i>ACTIF</i> <i>Perte latente</i>	<i>PROVISION</i> <i>Perte de change</i>	<i>PASSIF</i> <i>Gain latent</i>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	871	871	
Créances clients et comptes rattachés			5 245
Autres créances (compte courant filiale)			52 095
<b>TOTAL</b>	<b>871</b>	<b>871</b>	<b>57 340</b>

## INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### CHIFFRES D'AFFAIRES HORS TAXES PAR NATURE

<i>2005</i>				
<i>Zones</i>	<i>Imprimantes</i>	<i>Consommables</i>	<i>Divers</i>	<i>TOTAL</i>
Amérique	2 797 141	1 164 158	232 953	4 194 252
Asie	2 671 471	712 020	196 194	3 579 685
EMEA (1)	7 436 985	3 226 875	918 363	11 582 223
<b>TOTAL</b>	<b>12 905 597</b>	<b>5 103 053</b>	<b>1 347 510</b>	<b>19 356 160</b>

<i>2004</i>				
<i>Zones</i>	<i>Imprimantes</i>	<i>Consommables</i>	<i>Divers</i>	<i>TOTAL</i>
Amérique	1 521 752	551 900	153 825	2 227 477
Asie	711 134	513 372	273 048	1 497 554
EMEA (1)	5 985 268	2 408 823	859 031	9 253 122
<b>TOTAL</b>	<b>8 218 154</b>	<b>3 474 095</b>	<b>1 285 904</b>	<b>12 978 153</b>

(1) EMEA = Europe Middle East Africa (Europe Moyen Orient Afrique)

### VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	<i>31/12/2005</i>	<i>31/12/2004</i>
- Cadres et agents de maîtrise	10	7
- Employés	66	43
- Ouvriers		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>75</b>	<b>50</b>

### ÉLÉMENTS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

- Charges financières

- Produits financiers

- Produits d'intérêts sur compte courant

- Gains de change

99 376

- Chiffre d'affaires 2005 réalisé :

3 313 055

## VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	<i>Résultat avant IS</i>	<i>Impôt</i>	<i>Résultat net</i>
Résultat courant	3 609 491	1 244 277	2 365 214
Résultat exceptionnel	-20 125	-6 886	-13 239
Participation des salariés	-329 725		-329 725
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 259 641</b>	<b>1 237 391</b>	<b>2 022 250</b>

## SITUATION FISCALE LATENTE

Elle s'analyse comme suit :

	<i>31/12/2005</i>	<i>31/12/2004</i>
- provisions réglementées	12 422	
- subvention d'investissement		
- charges à répartir		
- écart de conversion - actif	871	64 162
- autres		
<b>Accroissement de la dette future d'impôt</b>	<b>13 293</b>	<b>64 162</b>
- provisions et charges non déductibles	369 519	20 805
- plus-values latentes sur OPCVM		3 988
- autres		
<b>Allègement de la dette future d'impôt</b>	<b>369 519</b>	<b>24 793</b>
<b>ASSIETTE DE L'IMPOT</b>	<b>-356 226</b>	<b>39 369</b>
<b>Impôt correspondant</b>	<b>-122 003</b>	<b>13 517</b>
Amortissements réputés différés		
Déficits reportables		
Moins-values à long terme		

## RÉSULTAT HORS ÉVALUATION FISCALE DÉROGATOIRE

	<i>31/12/2005</i>	<i>31/12/2004</i>
Résultat de l'exercice	2 022 250	1 723 020
+ Dotation de l'exercice aux provisions réglementées déductibles	12 422	
- Reprise de l'exercice sur provisions réglementées imposables		
- Charges d'impôt du fait de ces provisions	4 254	
<b>Résultat net hors évaluations fiscales dérogatoires</b>	<b>2 030 417</b>	<b>1 723 020</b>

## RÉSULTAT FINANCIER

Il s'analyse comme suit :

	<i>31/12/2005</i>	<i>31/12/2004</i>
Résultat de change	304 447	-125 799
Coût de l'endettement	-17 591	-8 935
Produits financiers sur placements et trésorerie	55 745	23 354
Produits financiers sur comptes courants	22 238	
Résultat d'escompte	14 096	6 461
<b>TOTAL</b>	<b>378 935</b>	<b>-104 919</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

	31/12/2005	31/12/2004
Rémunérations	548 931	448 989
<b>TOTAL</b>	<b>548 931</b>	<b>448 989</b>

### DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Volume d'heures de formation cumulé (correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel de formation par les salariés)

2 347 heures

Volumes d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande

0

### Engagements réciproques

<i>Nature</i>	<i>Bien</i>	<i>Tiers</i>	<i>Montant</i>
Crédit bail	Véhicules de tourisme	Banque Populaire Atlantique	47 868
			47 868

INFORMATIONS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL

	TERRAIN	CONSTRUCT.	MATERIEL ET OUTILLAGE	AUTRES (véhicules de tourisme)	TOTAL
Valeur d'origine				166 537	166 537
- Cumul antérieur				58 165	58 165
- Dotation de l'exercice				33 307	33 307
Amortissements				91 472	91 472
Valeur nette				75 065	75 065
- Cumul antérieur				84 976	84 976
- Paiements de l'exercice				49 554	49 554
Redevances payées				134 530	134 530
- moins 1 an				38 632	38 632
- de 1 à 5 ans				7 570	7 570
- plus de 5 ans					
Redevances à payer				46 202	46 202
Valeur résiduelle				1 665	1 665

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(A) Les montants sont exprimés en Euros

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos
	(A)	(A)	(A)	(A)	(A)
- Filiales					
EVOLIS INC. (Miami, Etats-Unis)	8 130	129 139	100%	3 074 437	125 925

	Filiales	
	Françaises	Etrangères (A)
- Valeur comptable des titres détenus		
valeur brute :		8130
valeur nette :		8130
- Montant des prêts et avances accordés		1 471 553
- Montant des cautions et avals donnés		néant
- Montant des dividendes encaissés		néant

## 20-3-4 Annexes aux comptes sociaux 2004

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2004, d'une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004.

### PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Un changement de méthode comptable a été pratiqué quant à la constitution d'une provision au titre des indemnités de départ en retraite.

### METHODES D'EVALUATION

#### *Immobilisations incorporelles*

- Les frais de recherche et développement correspondent au développement initial des imprimantes Pebble et Tattoo et des modèles suivants. Ils sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans à compter du début de commercialisation.
- Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 3 ans.
- Le brevet de la nouvelle imprimante Tattoo est amorti sur une durée de 5 ans.

#### *Immobilisations corporelles*

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements de dépréciation économiquement justifiés sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon le mode linéaire ou dégressif lorsque la législation le permet.

#### *Immobilisations financières*

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

#### *Stocks*

Les stocks de marchandises et de matières sont évalués au prix de revient d'achat (selon la méthode du premier entré premier sorti). Par mesure de simplification, le prix unitaire est retenu à partir des dernières factures.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient.

#### *Créances*

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

#### *Engagements en matière de retraite*

La société a constitué, pour la première fois au titre de l'exercice 2004, une provision d'un montant de 29 546 € au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière.

Conformément à la recommandation 2003 – R. 01 du CNC, le montant de la provision a été évalué en appliquant la méthode préférentielle (norme IAS 19 révisée). La méthode de calcul utilisée est la méthode rétrospective des unités de crédits projetés avec droits accumulés.

La formule de calcul est la suivante :

$$S \times (1+t)^n \times P \times Tv \times Tr \times (1+i)^{-n}$$

S = salaire de référence

t = taux de revalorisation des salaires

P = coefficient des droits acquis à la clôture de l'exercice

Tv = taux d'espérance de vie

Tr = taux de rotation

i = taux d'actualisation

## INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### IMMOBILISATIONS

VALEUR BRUTE	31/12/2003	Acquisitions	Cessions	31/12/2004
Frais d'établissement				
Frais recherche et développement	368 867	9 150		378 017
Autres immobilisations incorporelles	53 002	29 311	2 606	79 707
<b>INCORPORELLES</b>	<b>421 869</b>	<b>38 461</b>	<b>2 606</b>	<b>457 724</b>
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Agencements des constructions				
Install. techn., matériel et outillage	309 736	207 117		516 853
Agencements divers	59 916	446 826		506 742
Matériels de transport				
Matériel de bureau et informatique	96 836	117 033	4 593	209 276
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>CORPORELLES</b>	<b>466 488</b>	<b>770 976</b>	<b>4 593</b>	<b>1 232 872</b>
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		8 130		8 130
Autres titres immobilisés	73 807		70 607	3 200
Prêts & Autres immob. financières	817	22 500		23 317
<b>FINANCIERES</b>	<b>74 624</b>	<b>30 630</b>	<b>70 607</b>	<b>34 647</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>962 981</b>	<b>840 067</b>	<b>77 805</b>	<b>1 725 243</b>

### AMORTISSEMENTS

	31/12/2003	Dotations	Cessions	31/12/2004
Frais d'établissement				
Frais recherche et développ.	244 110	73 252		317 361
Autres immob. incorporelles	24 869	33 621	2 606	55 884
<b>INCORPORELS</b>	<b>268 978</b>	<b>106 873</b>	<b>2 606</b>	<b>373 245</b>
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Agencements des constructions				
Install. techn., matériel et out.	148 825	125 326		274 152
Agencements divers	9 987	28 833		38 820
Matériels de transport				
Matériel de bureau et informat.	52 920	43 456	1 757	94 620
Autres				
<b>CORPORELS</b>	<b>211 733</b>	<b>197 616</b>	<b>1 757</b>	<b>407 592</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>480 711</b>	<b>304 489</b>	<b>4 363</b>	<b>780 837</b>

	Linéaire	Dégressif	Excptionnel	TOTAL
<b>DOTATIONS</b>	<b>278 467</b>	<b>26 022</b>		<b>304 489</b>

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les échéances des créances à la clôture de l'exercice se répartissent comme suit :

- à un an au plus	2 151 324
- à plus d'un an	23 317
<b>Total des créances</b>	<b>2 174 641</b>

## VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition :

713 659

Les plus-values latentes non comptabilisées sont de :

3 988

Valeur liquidative à la clôture

717 647

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Le poste "Charges constatées d'avance" correspond à des charges enregistrées au cours de l'exercice, mais qui courent pour partie sur l'exercice suivant.

97 554

## PRODUITS À RECEVOIR

- Clients et comptes rattachés

13 589

- Disponibilités

2 997

16 586

## CAPITAL SOCIAL

Le capital social se décompose de la façon suivante :

Nombre de titres

20 000

Valeur nominale

15,24

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Montant avant résultat à l'ouverture de l'exercice

1 918 324

- Affectation des résultats de l'exercice précédent suivant décision de l'assemblée générale ordinaire :

- autres réserves

780 001

- dividendes

300 000

Montant à la clôture avant résultat

2 698 325

Résultat de l'exercice

1 723 020

Montant à la clôture de l'exercice

4 421 345

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Les échéances des dettes à la clôture de l'exercice se répartissent comme suit :

	<i>moins 1 an</i>	<i>de 1 à 5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>	<i>TOTAL</i>
Emprunts et dettes financières	157 623	379 095		536 718
Autres dettes	2 708 317			2 708 317
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 865 941</b>	<b>379 095</b>		<b>3 245 035</b>

## ÉTAT DES PROVISIONS

Les mouvements concernant l'exercice sont détaillés ci-après :

	31/12/2003	Dotations	Reprises		31/12/2004
			Montants Utilisés	Montants Non utilisés	
<b>Provision p/risques &amp; charges :</b>					
- litiges					
- garanties	59 358	35 866			95 224
- pertes de change	37 355	26 807	0		64 162
- impôts					
- autres prov./risques et charges		29 546			29 546
<b>TOTAL</b>	<b>96 713</b>	<b>92 219</b>	<b>0</b>		<b>188 932</b>

	31/12/2003	Dotations	Reprises	31/12/2004
<b>Provisions pour dépréciation :</b>				
- sur immob. financières				
- sur stocks	70 694		2 909	67 785
- sur créances clients		1 663		1 663
- autres provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL</b>	<b>70 694</b>	<b>1 663</b>	<b>2 909</b>	<b>69 447</b>

### CHARGES À PAYER

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 224
- Fournisseurs et comptes rattachés	29 097
- Dettes fiscales et sociales	254 788
	<b>285 109</b>

### ÉCARTS DE CONVERSION

L'écart de conversion - actif correspondant à une perte latente s'élève à : **64 162**

Une provision pour perte de change à été comptabilisée pour le même montant.

L'écart de conversion - passif correspondant à un gain latent s'élève à : **5 818**

## INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	31/12/2004	31/12/2003
- Cadres et agents de maîtrise	7	7
- Employés	43	32
- Ouvriers		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>50</b>	<b>39</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### INFORMATIONS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL

	<i>TERRAIN</i>	<i>CONSTRUCT.</i>	<i>MATERIEL ET OUTILLAGE</i>	<i>AUTRES</i>	<i>TOTAL</i>
Valeur d'origine				166 537	166 537
- Cumul antérieur				25 794	25 794
- Dotation de l'exercice				32 371	32 371
Amortissements				58 165	58 165
Valeur nette				108 372	108 372
- Cumul antérieur				36 663	36 663
- Paiements de l'exercice				48 312	48 312
Redevances payées				84 975	84 975
- moins 1 an				49 554	49 554
- de 1 à 5 ans				46 202	46 202
- plus de 5 ans					
Redevances à payer				95 756	95 756
Valeur résiduelle				1 665	1 665

### LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	<i>Quote-part de capital détenue</i>	<i>Capitaux propres</i>	<i>Résultat du dernier exercice clos</i>
- Filiales			
EVOLIS INC. (Chicago, Etats-Unis) Date de création: 01/10/2004	100,00%	10 000	

## **20-3-5** Annexes aux comptes sociaux 2003

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003, d'une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003.

### **PRINCIPES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présupposant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **METHODES D'EVALUATION**

#### ***Immobilisations incorporelles***

- Les frais de recherche et développement correspondent au développement initial des imprimantes Pebble et Tattoo et des modèles suivants. Ils sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans à compter du début de commercialisation.
- Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 3 ans.
- Le brevet de la nouvelle imprimante Tattoo est amorti sur une durée de 5 ans.

#### ***Immobilisations corporelles***

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements de dépréciation économiquement justifiés sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon le mode linéaire ou dégressif lorsque la législation le permet.

#### ***Immobilisations financières***

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

#### ***Stocks***

Les stocks de marchandises et de matières sont évalués au prix de revient d'achat (selon la méthode du premier entré premier sorti). Par mesure de simplification, le prix unitaire est retenu à partir des dernières factures.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production, excluant les frais généraux non imputables à la production et les frais financiers.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient.

#### ***Créances***

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

#### ***Engagements en matière de retraite***

La société n'a constitué aucune provision au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière.

## INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### IMMOBILISATIONS

VALEUR BRUTE	31/12/2002	Acquisitions	Cessions	31/12/2003
Frais d'établissement	5 604		5 604	
Frais recherche et développement	368 867		0	368 867
Autres immobilisations incorporelles	26 244	30 417	3 659	53 002
<b>INCORPORELLES</b>	<b>400 715</b>	<b>30 417</b>	<b>9 263</b>	<b>421 869</b>
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Agencements des constructions				
Install. techn., matériel et outillage	253 082	56 655	0	309 736
Agencements divers	35 872	24 044	0	59 916
Matériels de transport				
Matériel de bureau et informatique	84 398	26 692	14 254	96 836
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>CORPORELLES</b>	<b>373 352</b>	<b>107 391</b>	<b>14 254</b>	<b>466 488</b>
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés	73 807			73 807
Prêts & Autres immob. financières	229	588		817
<b>FINANCIERES</b>	<b>74 035</b>	<b>588</b>		<b>74 624</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>848 102</b>	<b>138 396</b>	<b>23 516</b>	<b>962 981</b>

### AMORTISSEMENTS

	31/12/2002	Dotations	Cessions	31/12/2003
Frais d'établissement	5 604		5 604	
Frais recherche et développ.	140 665	103 444		244 110
Autres immob. incorporelles	15 573	12 741	3 446	24 869
<b>INCORPORELS</b>	<b>161 842</b>	<b>116 185</b>	<b>9 050</b>	<b>268 979</b>
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Agencements des constructions				
Install. techn., matériel et out.	52 952	95 873	0	148 825
Agencements divers	2 903	7 084		9 987
Matériels de transport				52 920
Matériel de bureau et informat.	26 394	39 599	13 072	
Autres				
<b>CORPORELS</b>	<b>82 249</b>	<b>142 556</b>	<b>13 072</b>	<b>211 733</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>244 091</b>	<b>258 741</b>	<b>22 122</b>	<b>480 711</b>

	Linéaire	Dégressif	Excptionnel	TOTAL
<b>DOTATIONS</b>	<b>252 997</b>	<b>5 746</b>		<b>258 742</b>

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les échéances des créances à la clôture de l'exercice se répartissent comme suit :

- à un an au plus	1 508 605
- à plus d'un an	817
<b>Total des créances</b>	<b>1 509 422</b>

## VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition :

444 368

Les plus-values latentes non comptabilisées sont de :

3 819

Valeur liquidative à la clôture

448 187

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Le poste "Charges constatées d'avance" correspond à des charges enregistrées au cours de l'exercice, mais qui courent pour partie sur l'exercice suivant.

16 388

## CHARGES A REPARTIR

	31/12/2002	Augment.	Amort.	31/12/2003
Charges à répartir	7 785		7 785	
Primes de remboursement des emprunts				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 785</b>		<b>7 785</b>	

## CAPITAL SOCIAL

Le capital social se décompose de la façon suivante :

Nombre de titres	20 000
Valeur nominale	15,24

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Montant avant résultat à l'ouverture de l'exercice

538 514

- Affectation des résultats de l'exercice précédent suivant décision de l'assemblée générale ordinaire :

- report à nouveau	
- réserve légale	18 809
- autres réserves	1 361 001
- dividendes	153 000

Montant à la clôture avant résultat

1 918 324

Résultat de l'exercice

1 080 001

Montant à la clôture de l'exercice

2 998 325

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Les échéances des dettes à la clôture de l'exercice se répartissent comme suit :

	moins 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts et dettes financières	53 769	89 629		143 397
Autres dettes	1 431 087			1 431 087
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 484 855</b>	<b>89 629</b>		<b>1 574 484</b>

## ÉTAT DES PROVISIONS

	31/12/2002	Dotations	Reprises		31/12/2003
			Montants Utilisés	Montants Non utilisés	
<b>Provision p/risques &amp; charges :</b>					
- litiges					
- garanties	18 303	41 055			59 358
- pertes de change	8 277	29 078	0		37 355
- impôts					
- autres prov./risques et charges		0			0
<b>TOTAL</b>	<b>26 580</b>	<b>70 133</b>			<b>96 713</b>

	31/12/2002	Dotations	Reprises	31/12/2003
<b>Provisions pour dépréciation :</b>				
- sur immob. financières				
- sur stocks	24 540	46 154		70 694
- sur créances clients				
- autres provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL</b>	<b>24 540</b>	<b>46 154</b>		<b>70 694</b>

### CHARGES À PAYER

- Fournisseurs et comptes rattachés	48 953
- Dettes fiscales et sociales	143 756

### ÉCARTS DE CONVERSION

L'écart de conversion - actif correspondant à une perte latente s'élève à :	37 355
Une provision pour perte de change à été comptabilisée pour le même montant.	

## INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	31/12/2003	31/12/2002
- Cadres et agents de maîtrise	7	7
- Employés	32	23
- Ouvriers		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>39</b>	<b>30</b>

### FISCALITE

La société bénéficie, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1999, de l'exonération d'impôt sur les sociétés accordée

## AUTRES INFORMATIONS

### INFORMATIONS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL

	<i>TERRAIN</i>	<i>CONSTRUCT.</i>	<i>MATERIEL ET OUTILLAGE</i>	<i>AUTRES</i>	<i>TOTAL</i>
Valeur d'origine				117 040	117 040
- Cumul antérieur				7 036	7 036
- Dotation de l'exercice				18 758	18 758
Amortissements				25 794	25 794
Valeur nette				91 246	91 246
- Cumul antérieur				10 922	10 922
- Paiements de l'exercice				25 742	25 742
Redevances payées				36 664	36 664
- moins 1 an				32 070	32 070
- de 1 à 5 ans				59 545	59 545
- plus de 5 ans					
Redevances à payer				91 615	91 615
Valeur résiduelle				1 170	1 170

## **20-4 Vérification des informations financières annuelles historiques**

### **20-4-1 Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005**

#### **20.4.1.1 Rapport relatif aux comptes consolidés au 31/12/2005**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société EVOLIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés, pour la première fois, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent, à titre comparatif, les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

### **I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

### **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### **Règles et méthodes comptables**

##### *Périmètre & méthodes de consolidation*

Le périmètre de consolidation et les modalités de consolidation des filiales sont décrits dans les notes 3.2 et 4 de l'annexe. Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes de consolidation retenues et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

##### *Stocks*

La note 3.10 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe.

#### **Passage aux normes IFRS**

La note 2 de l'annexe expose les retraitements comptables relatifs au passage aux normes IFRS. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées, notamment les retraitements des frais de recherche et développement, et des informations fournies dans la note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VERIFICATION SPECIFIQUE**

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Orvault, le 27 février 2006

Le Commissaire aux comptes  
**RSM Secovec**

**Jean-Michel GRIMONPREZ**  
Associé

#### 20.4.1.2 Rapport général du commissaire aux comptes relatifs aux comptes annuels au 31/12/2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EVOLIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques intervenus durant l'année » de l'annexe relative aux changements de méthodes comptables intervenus en 2005.

### **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### **Règles et méthodes comptables**

La note « stocks » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe.

#### **Changement de méthodes comptables**

Ainsi qu'il est mentionné dans la note « Faits caractéristiques intervenus durant l'année » de l'annexe, des changements de méthodes comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte prise en compte de ces changements et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orvault, le 24 février 2006

Le commissaire aux comptes

**RSM Secovec**

**Jean-Michel GRIMONPREZ**

Associé

### 20.4.1.3 Rapport spécial relatifs aux comptes annuels au 31/12/2005

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

#### **I - CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE**

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **Contrat de travail autorisé par le Conseil d'Administration du 3 janvier 2005**

- **Administrateur concerné** : Monsieur Yves LIATARD
- **Nature et objet** : Contrat de travail à titre de responsable développement mécanique.
- **Modalités** : La rémunération brute au titre de l'exercice s'élève à 74 087 € à laquelle est ajouté un avantage en nature de 2 424 € pour utilisation privative d'un véhicule appartenant à la société.

#### **Contrat de travail autorisé par le Conseil d'Administration du 3 janvier 2005**

- **Administrateur concerné** : Monsieur Serge OLIVIER
- **Nature et objet** : Contrat de travail à titre de responsable développement électronique et logiciel.
- **Modalités** : La rémunération brute au titre de l'exercice s'élève à 115 967,25 € à laquelle est ajouté un avantage en nature de 2 424 € pour utilisation privative d'un véhicule appartenant à la société.

#### **II - CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

- **Administrateurs concernés** :  
Madame Cécile BELANGER  
Monsieur Emmanuel PICOT  
Monsieur Yves LIATARD  
Monsieur Serge OLIVIER  
Monsieur Didier GODARD
- **Société contractante** : SCI CEDYS
- **Nature et objet** : Bail commercial conclu le 1<sup>er</sup> juin 2004 avec la SCI CEDYS pour une durée de 9 ans à compter de cette date.
- **Modalités** : Le montant du loyer pris en charge au titre de l'exercice 2005 s'élève à 92 040 €.

---

Les conventions suivantes n'ont pu être autorisées par votre conseil d'administration du fait que tous les administrateurs sont concernés et de l'interdiction faite dans ce cas par la loi de participer au vote sur l'autorisation sollicitée.

### **Convention de centralisation de trésorerie autorisée par le Conseil d'Administration du 3 janvier 2005**

- **Administrateurs concernés :** Madame Cécile BELANGER  
Monsieur Emmanuel PICOT  
Monsieur Yves LIATARD  
Monsieur Serge OLIVIER  
Monsieur Didier GODARD
  
- **Société contractante :** EVOLIS INC
  
- **Nature et objet :** Convention de centralisation de trésorerie avec sa filiale EVOLIS INC., société de droit américain, pour une durée illimitée et aux conditions suivantes :
  - 1/ Ces avances et/ou prêts pourront intervenir :
    - soit directement de la société mère à la filiale,
    - soit directement de la filiale à la société mère.
  - 2/ Les conditions financières de ces avances seront les suivantes, à savoir :

Si les fonds avancés ou prêtés sont des ressources propres de la Société, elle facturera chaque année au 31 décembre, à la Société bénéficiaire :

    - un intérêt annuel égal au taux Euribor 3 mois + 1 % sans que ce taux ne soit jamais supérieur au taux maximum fiscalement déductible tel que fixé par l'Administration fiscale, si cette dernière n'est pas en situation de difficultés financières
    - un intérêt à un taux au plus inférieur de trois points au taux maximum fiscalement déductible si la Société bénéficiaire justifie de difficultés financières.
    - si les fonds avancés ou prêtés sont des ressources empruntées à l'extérieur du groupe par la Société, la Société bénéficiaire se verra facturer l'intégralité du coût financier lié à l'appréhension de la ressource externe.
  
- **Modalités :** Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice 2005 est de 22 237 €

### **Support de risque de change autorisé par le Conseil d'Administration du 3 janvier 2005**

- **Administrateurs concernés :** Madame Cécile BELANGER  
Monsieur Emmanuel PICOT  
Monsieur Yves LIATARD  
Monsieur Serge OLIVIER  
Monsieur Didier GODARD
  
- **Société contractante :** EVOLIS Inc
  
- **Nature et objet :** Support du risque de change dans les relations commerciales avec la filiale aux Etats-Unis.
  
- **Modalités :** Le règlement des factures correspondant aux livraisons effectuées à Evolis Inc est acquitté en dollars. Le résultat de change sur 2005 est un produit qui s'élève à 77 K€.

### **Tarifs préférentiels pour la filiale EVOLIS Inc autorisés par le Conseil d'Administration du 3 janvier 2005**

- **Administrateurs concernés :** Madame Cécile BELANGER  
Monsieur Emmanuel PICOT  
Monsieur Yves LIATARD  
Monsieur Serge OLIVIER  
Monsieur Didier GODARD
  
- **Société contractante :** EVOLIS Inc

- **Nature et objet** : Application à la filiale EVOLIS Inc., de tarifs préférentiels dans le cadre des relations commerciales, et dans le but de favoriser son implantation. Le chiffre d'affaires réalisé avec la filiale EVOLIS Inc s'est élevé à 3.3 millions d'Euros sur l'exercice 2005 ce qui en fait, et de très loin, le premier distributeur.
- **Modalités** : Des remises commerciales légèrement supérieures aux remises habituellement réalisées sont pratiquées avec la filiale.

Fait à ORVAULT, le 24 février 2006

Le Commissaire aux comptes

**RSM Secovec**

**Jean-Michel GRIMONPREZ**  
Associé

#### 20.4.1.4 Rapport du commissaire aux comptes sur le rapport relatif au contrôle interne

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société EVOLIS et en application des dispositions de l'article L 823-11 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en oeuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-37 du Code de commerce.

Fait à Orvault, le 24 février 2006

Le commissaire aux comptes

**RSM Secovec**

**Jean-Michel GRIMONPREZ**  
Associé

## **20-4-2 Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004**

### **20.4.2.1 Rapport général du commissaire aux comptes relatifs aux comptes annuels au 31/12/2004**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Evolis tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### ***I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe «Principes comptables et Méthodes d'évaluation» qui expose un changement de méthode comptable relatif à la première comptabilisation de la provision pour indemnités de départ en retraite.

#### ***II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS***

En application des dispositions de l'article L.225-235, 1° alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, nous avons été conduits à examiner la régularité du changement de méthode comptable décrit dans la note de l'annexe intitulée «Principes comptables et Méthodes d'évaluation» et la présentation qui en a été faite afin de rétablir la comparabilité des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### ***III. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES***

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Orvault, le 15 juin 2005

Le commissaire aux comptes  
Christophe Chagneau

#### 20.4.2.2 Rapport spécial relatifs aux comptes annuels au 31/12/2004

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

#### **CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTION N° 1 :**

- **Administrateur concerné**  
Monsieur Yves LIATARD
- **Nature et objet**  
Contrat de travail à titre de responsable développement mécanique.
- **Modalités**  
Rémunération brute au titre de l'exercice : 49 920 € auquel est ajouté un avantage en nature de 1 212 € pour utilisation privative d'un véhicule appartenant à la société.

#### **CONVENTION N° 2 :**

- **Administrateur concerné**  
Monsieur Serge OLIVIER
- **Nature et objet**  
Contrat de travail à titre de responsable développement électronique et logiciels.
- **Modalités**  
Rémunération brute au titre de l'exercice : 71 280 € auquel est ajouté un avantage en nature de 2 478 € pour utilisation privative d'un véhicule appartenant à la société.

#### **CONVENTION N° 3 :**

- **Société contractante**  
SCI CEDYS
- **Administrateur concerné**  
Madame Cécile BELANGER, Monsieur Emmanuel PICOT, Monsieur Yves LIATARD, Monsieur Serge OLIVIER, Monsieur Didier GODARD
- **Nature et objet**  
Bail commercial conclut le 1er juin 2004 avec la SCI CEDYS pour une durée de 9 ans à compter de cette date.
- **Modalités**  
Loyer pris en charge au titre de l'exercice : 52 500 €

SS /Fait à Orvault, le 15 juin 2005

Le commissaire aux comptes  
Christophe Chagneau

#### 20.4.2.3 Rapport du commissaire aux comptes sur le rapport relatif au contrôle interne

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Evolis et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans les rapports.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa L.225-37 du Code de commerce.

SS/ Fait à Orvault, le 15 Juin 2005

Le commissaire aux comptes  
Christophe Chagneau

## **20-4-3 Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003**

### **20.4.3.1 Rapport général du commissaire aux comptes relatifs aux comptes annuels au 31/12/2003**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EVOLIS tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### ***I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### ***II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS***

En application des dispositions de l'article L.225-235, 1<sup>o</sup> alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « méthodes d'évaluation : immobilisations incorporelles » expose les règles et méthodes comptables relatives aux frais de recherche et développement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### ***III. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES***

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orvault, le 24 mai 2004

Christophe Chagneau  
Le commissaire aux comptes

#### 20.4.3.2 Rapport spécial relatifs aux comptes annuels au 31/12/2003

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

#### **CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTION N° 1 :**

- **Administrateur concerné**  
Monsieur Yves LIATARD.
- **Nature et objet**  
Contrat de travail à titre de responsable développement mécanique.
- **Modalités**  
Rémunération brute au titre de l'exercice : 44 399 €

#### **CONVENTION N° 2 :**

- **Administrateur concerné**  
Monsieur Serge OLIVIER
- **Nature et objet**  
Contrat de travail à titre de responsable développement électronique et logiciels.
- **Modalités**  
Rémunération brute au titre de l'exercice : 69 758 €

Fait à Orvault,  
Le 24 mai 2004

Christophe Chagneau  
Le commissaire aux comptes

#### 20.4.3.3 Rapport du commissaire aux comptes sur le rapport relatif au contrôle interne

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société EVOLIS et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans les rapports.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Orvault, le 24 mai 2004

Christophe Chagneau

Le commissaire aux comptes

## 20-5 Honoraires des commissaires aux comptes et des membres du réseau

HT	Exercice 2005 RSM-SECOVEC		Exercice 2004 Christophe CHAGNEAU		Exercice 2003 Christophe CHAGNEAU	
	en €	en %	en €	en %	en €	en %
Audit	16 095 (*)	100	5 856	100	5 438	100
Conseil	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>16 095</b>	<b>100</b>	<b>5 856</b>	<b>100</b>	<b>5 438</b>	<b>100</b>

(\*) montant figurant sur la lettre de mission, non encore facturé intégralement à ce jour.

## 20-6 Politique de distribution de dividende

Le tableau ci-dessous reprend, pour les exercices passés, le montant des dividendes distribués :

Exercice concerné	Date de l'Assemblée Générale	Résultat de l'exercice	Montant des dividendes distribués			Montant par action		
			Dividendes bruts	Avoirs fiscaux	Dividendes nets	Dividendes bruts	Avoirs fiscaux	Dividendes nets
2004	30/06/2005	1 723 020 €	450 000	-	450 000	22,50 €	-	22,50 €
2003	09/06/2004	1 080 001 €	450 000	150 000	300 000	22,50 €	7,50 €	15,00 €
2002	26/05/2003	1 532 810 €	229 500	76 500	153 000	11,475 €	3,825 €	7,650 €
2001	26/06/2002	301 478 €	-	-	-	-	-	-
2000	29/06/2001	<67 862 €>	-	-	-	-	-	-

A court terme et sous réserve de besoins spécifiques liés au développement de l'activité, Evolis envisage de poursuivre une politique de distribution de dividendes. Son niveau futur sera notamment fonction du niveau des résultats, de la situation financière et des projets d'investissements de la Société.

Pour l'exercice clos le 31/12/2005, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale, un dividende de 405 000 € pourrait être distribué.

## 20-7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société peut être impliquée, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrage, gouvernementales ou administratives. Toutefois, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et de son groupe.

## 20-8 Changements notables

Néant.

# 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les informations ci-dessous incorporent les modifications qui résultent de l'approbation des résolutions soumises à une assemblée générale du 2 janvier 2006.

## 21-1 Capital social

### 21-1-1 Montant du capital social

Le capital social de la Société s'élève à 360 000 € divisé en 4 500 000 actions de 0,08 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

### 21-1-2 Capital autorisé non émis

Les résolutions d'émission approuvées par l'Assemblée Générale du 2 janvier 2006 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières	26 mois	60 000 €
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières	26 mois	60 000 €
Augmentation de capital par incorporation de réserves primes, bénéfiques ou autre	26 mois	80 000 €
Attribution d'actions gratuites	26 mois	1 227 €
Augmentation de capital réservée aux salariés	26 mois	3 000 €
Emissions de bons de créateurs d'entreprise (BCE)		818 €

### 21-1-3 Capital potentiel

#### A. Bons de souscription

L'Assemblée Générale du 2 janvier 2006 statuant à titre extraordinaire a émis 10 227 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) qui ont été attribués gratuitement et pourront donner lieu à l'émission de 10 227 actions de 0,08 € valeur nominale.

Le tableau ci-dessous reprend les noms des détenteurs de bons :

Nom	Fonction	Nombre de bons détenus
Emmanuel PICOT	Président Directeur Général	2 046
Cécile BELANGER	Directeur Général Délégué	2 045
Didier GODARD	Directeur Général Délégué	1 534
Serge OLIVIER	Directeur Général Délégué	1 534
Yves LIATARD	Directeur Général Délégué	1 534
Eirik BAKKE	Directeur des Ventas	1 534

#### B. Options de souscriptions et d'achat d'actions

Néant.

#### C. Bons de souscription d'actions

Néant.

### 21-1-4 Titres non représentatifs du capital

A la date du présent document de base, il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital de la Société.

### 21-1-5 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son propre compte

A la date du présent prospectus, la Société ne détient aucune de ses propres actions et aucune de celles-ci n'est détenue pour son compte.

### 21-1-6 Valeurs mobilières complexes

Néant.

### 21-1-7 Options ou accords portant sur le capital de la Société

Néant, à l'exception du pacte mentionné aux paragraphes 14-2 et 18-5 ci-dessus.

## 21-1-8 Evolution du capital social

### 21.1.8.1 Tableau de synthèse

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Augmentation du capital social	Prime d'émission et d'apport	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Valeur nominale de l'action	Capital social
15/12/1999	Constitution	10 000	1 000 000 F			10 000	100 F	1 000 000 F
19/05/2000	Augmentation de capital en numéraire		1 000 000 F		10 000	20 000	100 F	2 000 000 F
2001	Conversion du capital en euros				20 000	20 000	15,2449 €	304 898,00 €
02/01/2006	Incorporation de réserves		55101,97		20 000	20 000	18,0000 €	360 000,00 €
02/01/2006	Division du nominal	4 480 000			20 000	4 500 000	0,0800 €	360 000,00 €

### 21.1.8.2 Evolution de la répartition du capital sur 3 ans

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% du capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre actions acquises	Prix unitaire des actions acquises	% du capital acquis	% du capital détenu après l'opération
Emmanuel PICOT	Président du CA	0	15/12/1999	Constitution	2 500	15,24 €	25,00	25
Serge OLIVIER	Actionnaire	0	15/12/1999	Constitution	2 500	15,24 €	25,00	25
Cécile THEVENET	Actionnaire	0	15/12/1999	Constitution	1 874	15,24 €	18,74	18,74
Neau FORMICA	Actionnaire	0	15/12/1999	Constitution	1 874	15,24 €	18,74	18,74
Yves LIATARD	Actionnaire	0	15/12/1999	Constitution	1 000	15,24 €	10,00	10
Nelly LAURENT	Actionnaire	0	15/12/1999	Constitution	250	15,24 €	2,50	2,5
Roseline LIATARD	Administrateur	0	15/12/1999	Constitution	1	15,24 €	0,01	0,01
Yves RICOURT	Administrateur	0	15/12/1999	Constitution	1	15,24 €	0,01	0,01
Cécile BELANGER	Administrateur	0	17/04/2000	Cession	1 725	15,24 €	17,25	17,25
Didier GODARD	Administrateur	0	17/04/2000	Cession	49	15,24 €	0,49	0,49
Chris DAWSON	Actionnaire	0	17/04/2000	Cession	100	15,24 €	1,00	1
Serge OLIVIER	Administrateur	25,00	19/05/2000	Augmentation de capital	1 725	15,24 €	8,63	21,13
Emmanuel PICOT	Président du CA	25,00	19/05/2000	Augmentation de capital	1 725	15,24 €	8,63	21,13
Cécile BELANGER	Administrateur	17,25	19/05/2000	Augmentation de capital	675	15,24 €	3,38	12,00
Didier GODARD	Administrateur	0,49	19/05/2000	Augmentation de capital	4 125	15,24 €	20,63	20,87
Jean-Marie CHAUVIRE	Actionnaire	0	19/05/2000	Augmentation de capital	750	15,24 €	3,75	3,75
Delphine BIDAUD	Actionnaire	0	19/05/2000	Augmentation de capital	500	15,24 €	2,50	2,5
Sylvain ALBERT	Actionnaire	0	19/05/2000	Augmentation de capital	500	15,24 €	2,50	2,5
Didier GODARD	Administrateur	20,87	20/05/2000	Cession	50	15,24 €	0,25	21,12
Cécile BELANGER	Administrateur	12,00	20/05/2000	Cession	1 825	15,24 €	9,13	21,13
Cyrille VOLENTIER	Actionnaire	0	04/10/2002	Cession	400	15,24 €	2,00	2

## **21-2 Acte constitutif et statuts**

### **21-2-1** Objet social (article 2 des statuts) et exercice social (article 27 des statuts)

La Société a pour objet :

- La conception, la fabrication et la commercialisation de tout matériel informatique et de toute solution de gestion et de traitement de l'information
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Exercice social :

Chaque exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

### **21-2-2** Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

#### ***Nomination des Membres du Conseil d'Administration (article 14 des statuts)***

Nombre et nomination des administrateurs. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Au cours de la vie sociale, les nominations d'administrateurs ou les renouvellements de fonctions sont décidés par l'assemblée générale ordinaire, sous réserve des dispositions légales relatives à la cooptation.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire.

Durée des fonctions. Au cours de la vie sociale, la durée des fonctions des administrateurs est de six années. Elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et qui est tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Chaque membre du Conseil d'Administration doit satisfaire aux règles légales relatives, tant au cumul du nombre de sièges d'administrateur et de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes que peut accepter une même personne, qu'au cumul d'un mandat d'administrateur et d'un contrat de travail.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

#### ***Actions des administrateurs (article 15 des statuts)***

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins.

### **Réunions du Conseil d'Administration** (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les administrateurs constituant au moins un tiers des membres du Conseil d'Administration peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration ne peuvent être tenues par des moyens de visioconférence.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

### **Pouvoirs du Conseil d'Administration** (article 17 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis à leur examen.

### **Président du Conseil d'Administration** (article 18 des statuts)

Le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions, sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur, ni la limite d'âge légale ou statutaire. Il détermine sa rémunération.

Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Le Conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le vice-président le plus âgé. A défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le président de séance.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'Administration est fixée à 75 ans.

Toute nomination intervenue en violation de cette disposition est nulle.

Lorsque l'intéressé atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office et ses fonctions expirent à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

### **Direction générale** (article 19 des statuts)

I - Principes d'organisation. Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, qui porte alors le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale, dans les conditions ci-après :

- l'option est opérée par décision du Conseil d'Administration prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés ;
- à la fin de chaque mandat de l'organe de direction en place, qu'elle qu'en soit la cause, le conseil est autorisé à exercer à nouveau son choix pour le mode d'exercice de la direction générale de la société sans être lié par les options antérieures ; il choisira en fonction des intérêts de la société.

Les actionnaires et les tiers seront informés du choix opéré par le conseil dans les conditions réglementaires.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

### II - Directeur général.

#### *Nomination – Révocation*

En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du § I ci-dessus, la direction générale est assurée soit par le Président portant le titre de Président Directeur Général, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de directeur général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat, et détermine, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de 75 ans. Lorsqu'en cours de fonctions, cette limite d'âge aura été atteinte, le directeur général sera réputé démissionnaire d'office et ses fonctions expireront à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

#### *Pouvoirs*

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers.

La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

#### Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre maximum des directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

La limite d'âge est fixée à 75 ans pour l'exercice des fonctions de Directeur Général Délégué.

Lorsque l'intéressé atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office et ses fonctions expirent à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués.

A l'égard des tiers, le ou les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, les directeurs généraux délégués, conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

#### ***Rémunération des administrateurs – du Président – du directeur général – des directeurs généraux délégués et des mandataires du Conseil d'Administration (article 20 des statuts)***

- 1- L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence. Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération librement entre ses membres.
- 2- La rémunération du Président du Conseil d'Administration, celle du Directeur Général et celle du ou des Directeurs généraux délégué est déterminée par le Conseil d'Administration. Elle peut être fixe ou proportionnelle, ou à la fois fixe et proportionnelle.
- 3- Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations portées aux charges d'exploitation sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions prévues à l'article 23 des statuts.
- 4- Aucune autre rémunération, permanente ou non, ne peut être versée aux administrateurs autres que ceux investis de la Direction générale et ceux liés à la Société par contrat de travail dans les conditions autorisées par la Loi.

#### ***Conventions réglementées/Conventions courantes (article 21 des statuts)***

##### Conventions soumises à autorisation

Toute convention intervenant directement ou indirectement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article 233-3 du Code de Commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées ci-dessus est indirectement intéressée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou de façon générale dirigeant de cette entreprise.

Ces conventions doivent être autorisées et approuvées dans les conditions légales.

#### Conventions interdites

A peine de nullité du contrat, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales, au directeur général et aux directeurs généraux délégués ainsi qu'aux représentants permanents des personnes morales administrateurs de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner par elle leurs engagements envers les tiers.

La même interdiction s'applique aux conjoints, ascendants et descendants des personnes ci-dessus ainsi qu'à toute personne interposée.

#### Conventions courantes

Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à la procédure légale d'autorisation et d'approbation. Cependant ces conventions doivent être communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le président aux membres du Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes.

### **21-2-3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société**

#### ***Libération des actions (article 9 des statuts)***

Lors de la constitution de la Société, les actions de numéraire sont libérées, lors de la souscription, de la moitié au moins de leur valeur nominale.

Les actions en numéraire émises à la suite d'une augmentation de capital résultant pour partie d'une incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et pour partie d'un versement en espèces, doivent être intégralement libérées lors de leur souscription. Toutes autres actions de numéraire peuvent être libérées lors de leur souscription de la quotité minimum prévue par la loi.

La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois sur appel du Conseil d'Administration, dans le délai de cinq ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés en ce qui concerne le capital initial, et dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'opération est devenue définitive en cas d'augmentation de capital.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à chaque actionnaire.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions entraîne de plein droit le paiement d'un intérêt au taux légal à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

En outre, lorsqu'il n'a pas été procédé dans le délai légal aux appels de fonds pour réaliser la libération intégrale du capital tout intéressé peut demander au président du tribunal statuant en référé soit d'enjoindre sous astreinte aux dirigeants de procéder à ces appels de fonds, soit de désigner un mandataire chargé de procéder à cette formalité.

#### ***Forme des actions (article 10 des statuts)***

Les actions émises par la société revêtent la forme de titres au porteur ou de titres nominatifs au choix de l'actionnaire.

Les actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la société, quelle que soit leur forme, sont inscrites en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions en vigueur.

Pour lui permettre d'identifier les titres au porteur qu'elle a émis, la société se réserve le droit d'user à tout moment des dispositions prévues aux articles L 228-2 et L 228-3 du Code de Commerce.

**Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts)**

- 1- Sous réserve des droits qui seraient accordés à des actions de catégories différentes s'il venait à en être créées, chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires.
- 2- Il peut être créé des actions de préférence, avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers de toute nature, à titre temporaire ou permanent. Ces droits sont définis par la décision d'émission dans le respect des dispositions des articles L 225-10 et L 225-122 à L 225-125 du Code de Commerce. Ces actions de préférence sont régies par les conditions fixées par la décision d'émission, dans le respect des articles L 228-12 et suivants du Code de Commerce.
- 3- Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :
  - pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire ;
  - pour les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré susceptible. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la (des) société(s) bénéficiaire(s) si les statuts de celle-ci l'ont institué.
- 4- Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'assemblée générale.
- 5- Les héritiers, créanciers, ayant droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.
- 6- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.
- 7- A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prise en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

**Indivisibilité des actions – Nue propriété – Usufruit (article 12 des statuts)**

- 1- Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.  
Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.
- 2- Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir de toute autre répartition du droit de vote aux assemblées générales. La convention est notifiée par lettre recommandée à la Société, qui sera tenue d'appliquer cette convention pour toute assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de cette lettre.  
Toutefois, dans tous les cas, le nu-proprétaire a le droit de participer aux assemblées générales. Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

### ***Affectation des résultats (article 28)***

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

L'assemblée décide souverainement de l'affectation du solde du bénéfice augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires antérieurs : elle détermine notamment la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes reportées par décision de l'assemblée générale sont inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

### ***Mise en paiement des dividendes (article 29 des statuts)***

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'assemblée ou par le conseil d'administration, dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

L'assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions, dans les conditions fixées par la loi.

### ***Dissolution – Liquidation (article 31 des statuts)***

Hors le cas de dissolution judiciaire prévu par la loi, il y aura dissolution de la société à l'expiration du terme fixé par les statuts ou par décision de l'assemblée générale.

Un ou plusieurs liquidateurs sont alors nommés par cette assemblée générale extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires.

Les liquidateurs ont mission de réaliser, même à l'amiable, tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif. Sauf les restrictions que l'assemblée générale peut y apporter, ils ont, à cet effet, en vertu de leur seule qualité, les pouvoirs les plus étendus d'après les lois et usages du commerce, y compris ceux de traiter, transiger, compromettre, conférer, toutes garanties même hypothécaires, s'il y a lieu, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Une assemblée extraordinaire est nécessaire pour consentir une cession globale de l'actif, un apport de l'actif à une autre société, procéder à toutes opérations de fusion ou scission, apporter aux statuts toutes modifications correspondant aux besoins de la liquidation.

En cas de décès, démission ou empêchement du ou des liquidateurs, l'assemblée convoquée par l'actionnaire le plus diligent pourvoit à leur remplacement.

Le produit de la liquidation est employé d'abord à éteindre le passif. Après ce paiement et le règlement des frais de liquidation, l'excédent sera réparti à titre de remboursement de capital en premier lieu, et de distribution de boni de liquidation ensuite. Au cas de partage en nature des biens sociaux, l'assemblée pourra décider à l'unanimité de l'attribution de biens à certains associés.

#### **21-2-4** Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par une assemblée générale extraordinaire.

#### **21-2-5** Assemblées générales d'actionnaires

##### ***Règles communes à toutes les assemblées générales (article 23 des statuts)***

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions, formes, notamment les publications au Bulletin des Annonces Légales Officielles, et délais fixés par la loi et les règlements.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription en compte cinq jours avant la réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par un autre actionnaire ou son conjoint. La procuration spécifique pour chaque assemblée est signée par le mandant qui indique ses nom, prénoms et domicile.

Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne dûment et régulièrement habilitée par ces derniers.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres présents et acceptants de l'assemblée qui disposent du plus grand nombre de voix tant en leur nom que comme mandataires.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau ; ces procès-verbaux doivent être inscrits sur un registre tenu conformément aux dispositions réglementaires.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont certifiés soit par le Président du Conseil d'Administration ou par un administrateur exerçant les fonctions de directeur général, soit par le secrétaire de l'assemblée.

##### ***Dispositions particulières aux assemblées générales ordinaires (article 24 des statuts)***

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

L'assemblée générale ordinaire peut prendre toutes les décisions autres que celles ayant pour effet de modifier directement ou indirectement les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes annuels, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête du Conseil d'Administration.

**Dispositions particulières aux assemblées générales extraordinaires (article 25 des statuts)**

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins le tiers des actions ayant le droit de vote sur première convocation et le quart sur deuxième convocation.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus tard à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

L'assemblée générale extraordinaire peut statuer aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires lorsque l'augmentation de capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.

Dans les assemblées générales extraordinaires à forme constitutive, c'est-à-dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire dont les actions sont privées du droit de vote, n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire.

**21-2-6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle**

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

**21-2-7 Franchissements de seuils statutaires (article 13 des statuts)**

1- Toute transmission ou mutation de titres, qu'ils soient nominatifs ou au porteur, s'effectue par virement de compte à compte.  
Les titres émis par la société sont librement négociables.

2- Toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir une fraction égale à 5 % du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de 5 % du capital social ou des droits de vote et ce, jusqu'à 50 % du capital social ou des droits de vote inclus, et au-delà de 50 %, une fraction correspondant aux seuils supérieurs prévus par l'article L 233-7 du Code de Commerce ainsi qu'au seuil de 95 % prévu par les règles du marché Alternext, est tenue, dans les 5 jours de bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total des actions et des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis, à la hausse comme à la baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale à 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée générale.

Cette obligation d'information s'ajoute à l'obligation d'information des franchissements de seuils prévue le cas échéant par la loi ou par les règles régissant le marché Alternext.

3- Sauf si la loi ou toute autre disposition applicable en dispose autrement, les cessions de bloc de titres conduisant à la détention de la majorité des droits de vote ou du capital par une personne, agissant seule ou de concert, donnent lieu à la mise en œuvre par les acquéreurs d'une garantie de cours pendant au moins 10 jours de bourse.

La garantie de cours consiste dans l'obligation pour les cessionnaires du ou des blocs ci-dessus visé(s) de se porter acquéreur au cours auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours, de tous les titres présentés à la vente sur Alternext.

L'offre d'acquisition au titre de la garantie de cours sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

#### **21-2-8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital**

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

### **22. CONTRATS IMPORTANTS**

La Société n'a conclu aucun contrat (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) depuis sa création.

### **23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

Néant.

### **24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la société.

Peuvent notamment être consultés :

- (b) l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- (c) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le document de base ;
- (d) les informations financières historiques de la Société et du Groupe pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de base.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

### **25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Evolis détient, à 100 %, une filiale aux Etats-Unis : EVOLIS INC (se reporter au paragraphe 6.5.2).

### **26. AUTRES INFORMATIONS**